

**LES DOSSIERS DE LA DREES**

**N° 108 • mars 2023**

# **Comment mieux prendre en compte la diversité des familles dans les échelles d'équivalence ?**

**Une analyse du coût de l'enfant à travers la consommation et le niveau de vie ressenti des familles, d'après l'enquête Budget de famille 2017**

Laurie Pinel (DREES), Camille Schweitzer (Insee), Pauline Viot (DREES)



# Comment mieux prendre en compte la diversité des familles dans les échelles d'équivalence ?

**Une analyse du coût de l'enfant à travers la consommation et le niveau de vie ressenti des familles, d'après l'enquête Budget de famille 2017**

Laurie Pinel (DREES), Camille Schweitzer (Insee), Pauline Virot (DREES)

Remerciements : Aliocha Accardo, Guillemette Buisson, Emmanuelle Nauze-Fichet

---

Retrouvez toutes nos publications sur : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur : [data.drees.solidarites.sante.gouv.fr](https://data.drees.solidarites.sante.gouv.fr)



**LES DOSSIERS DE LA DREES**

**N° 108 • mars 2023**

# **Synthèse**

# **Comment mieux prendre en compte la diversité des familles dans les échelles d'équivalence ?**

**Une analyse du coût de l'enfant à travers la  
consommation et le niveau de vie ressenti des  
familles, d'après l'enquête Budget de famille 2017**

Laurie Pinel (DREES), Camille Schweitzer (Insee), Pauline Virot (DREES)

Retrouvez toutes nos publications sur : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur : [data.drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr)

# SYNTHÈSE

---

## Le calcul du niveau de vie devrait-il être actualisé pour mieux tenir compte des spécificités des familles contemporaines ?

L'enfance renvoie à des expériences de vie très différentes selon les conditions de vie plus ou moins favorables dans lesquelles les enfants grandissent. Ces différences s'observent dans toutes les dimensions de la vie quotidienne : logement, alimentation, habillement, santé, scolarité, loisirs... Les enfants n'ont pas de revenus, mais leurs conditions de vie et leur risque d'être en situation de pauvreté peuvent être approchés par le niveau de vie de leur famille. **Le niveau de vie est une construction statistique** qui vise à appréhender le bien-être matériel que tirent les individus de leur revenu. **Il est calculé en rapportant le revenu du ménage au nombre d'unités de consommation (UC)** de ce ménage, plutôt qu'au nombre de personnes qui le composent. Ce mode de calcul permet de tenir compte des économies d'échelles réalisées en vivant avec une ou plusieurs autres personnes. En effet, la vie en commun permet de mutualiser certaines dépenses, en premier lieu celles relatives au logement. **L'échelle d'équivalence dite de « l'OCDE modifiée » est l'échelle de référence utilisée en France** comme dans l'ensemble des pays européens pour l'estimation des niveaux de vie et de la pauvreté. Elle consiste à compter 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes du ménage âgées de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants âgés de moins de 14 ans.

**L'objectif de ce dossier est de questionner l'actualité de certaines hypothèses retenues dans le calcul de cette échelle d'équivalence.** Dans un contexte où la structure de la consommation a évolué, **le seuil de l'âge de 14 ans** à partir duquel l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée considère qu'un enfant « coûte » autant qu'un adulte est-il encore pertinent ? De même, dans un contexte d'augmentation des séparations conjugales et de recompositions familiales, alors que les familles monoparentales représentent aujourd'hui une famille sur quatre en France, est-il possible de **mieux prendre en compte la complexité des configurations familiales** dans les échelles d'équivalence ? Les données de l'enquête Budget de famille 2017 de l'Insee sont mobilisées d'abord pour des analyses descriptives de la consommation des ménages. Puis, dans la lignée des travaux de Hourriez et Olier (1997) et ceux de Martin et Périvier (2018), les résultats de ce dossier s'appuient sur **une méthode subjective d'estimation des échelles d'équivalence** pour explorer ces questionnements, à travers des modélisations du sentiment d'aisance financière des ménages par rapport à leur budget.

## Il n'apparaît pas de seuil d'âge à partir duquel un enfant entraînerait plus de dépenses ou diminuerait davantage le sentiment d'aisance financière des familles

La consommation des ménages est le résultat d'un compromis entre des besoins, des préférences et une contrainte, celle des ressources financières disponibles. La comparaison des dépenses réalisées à niveau de revenu et configuration familiale donnés confirme que le logement est la dépense qui se prête le plus aux économies d'échelle, surtout quand le ménage passe d'un à deux adultes. La part du logement dans le budget est la même entre un parent seul avec un enfant et un couple avec un enfant : dans les deux cas, il y a besoin *a priori* d'une seule chambre pour le ou les parents, et d'une autre chambre pour l'enfant. D'autres postes de dépenses comme l'alimentation ou l'habillement augmentent au contraire avec le nombre de personnes du ménage. En particulier, pour les enfants, le ménage doit renouveler les achats d'habillement au fur et à mesure qu'ils grandissent. Les besoins de l'enfant évoluent en fonction de son âge, par conséquent certaines dépenses diminuent (comme celles liées aux modes de garde et d'accueil) et d'autres augmentent (par exemple celles liées à la scolarité), mais **le niveau de dépenses des familles n'augmente pas linéairement avec l'âge de l'enfant.** À autres caractéristiques comparables, **les modélisations confirment qu'un enfant supplémentaire a un impact négatif sur le sentiment d'aisance financière des ménages, mais elles ne dessinent pas clairement un seuil d'âge à partir duquel la présence d'un enfant diminuerait plus sensiblement le sentiment d'aisance financière.**

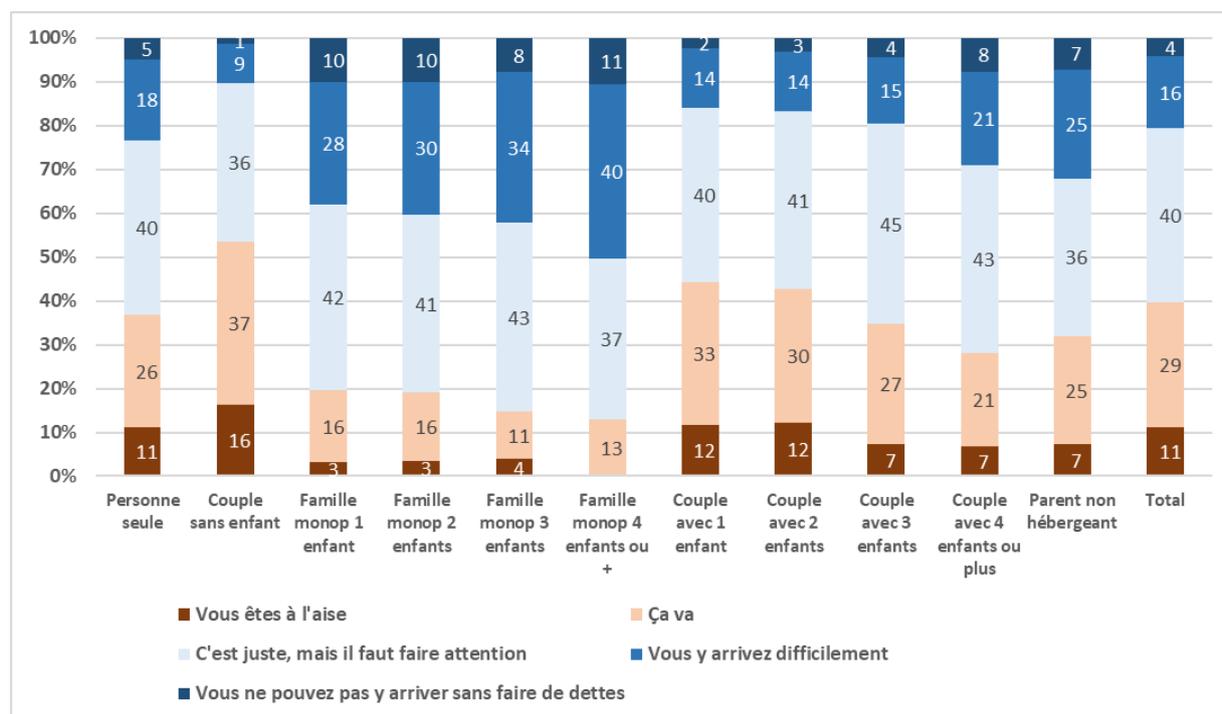
Par ailleurs, des disparités apparaissent selon les niveaux de revenus. Ainsi, le poids de l'alimentation, et dans une moindre mesure celui des dépenses d'habillement pour enfants, pèsent plus dans le budget des familles les moins aisées, notamment celui des familles monoparentales, et augmentent avec le nombre d'enfants, contrairement au logement qui peut donner lieu à de plus fortes économies d'échelle.

## Les familles monoparentales se sentent plus contraintes financièrement que les autres ménages

Tous revenus confondus, **ce sont les familles monoparentales, quel que soit le nombre d'enfants, les couples avec trois enfants ou plus et les parents non hébergeant qui expriment le plus le sentiment d'être contraints vis-à-vis de leur situation financière (graphique A).** Cela va dans le sens d'autres études montrant que le risque de pauvreté des enfants est plus important au sein des familles monoparentales et nombreuses (voir par exemple Bodier, Labarthe, Sicsic, 2021). Selon l'enquête Budget de famille, en 2017, les familles monoparentales, dans l'ensemble, déclarent deux fois plus souvent que l'ensemble des ménages ne pas y arriver sans faire de dettes ou y arriver difficilement (39 % contre 20 %). Une modélisation du sentiment d'aisance financière montre qu'**à caractéristiques comparables, une famille monoparentale a un sentiment d'aisance financière moindre que les autres ménages** car certaines économies d'échelles ne sont pas possibles pour elles (besoin d'une chambre supplémentaire, notamment, quand la deuxième personne du ménage est un enfant), ce qui corrobore

les travaux de Martin et Périvier (2018). De plus, l'hypothèse selon laquelle **le coût de l'enfant varie selon sa modalité de résidence** (c'est-à-dire selon le temps passé au domicile du ou des parents) se vérifie selon nos analyses. Le poids des dépenses en alimentation ou en garde d'enfant est ainsi plus important dans les familles monoparentales où les enfants vivent en résidence principale (c'est-à-dire plus de la moitié du temps) par rapport aux familles monoparentales avec enfant vivant en résidence alternée (c'est-à-dire la moitié du temps) ou aux parents non hébergeant, dont les enfants vivent à titre principal chez l'autre parent, mais pour lesquels ils ont un droit de visite et d'hébergement. D'après les modélisations, les enfants en résidence principale ont un impact négatif plus important sur le niveau de vie ressenti des ménages. En revanche, l'impact négatif d'un enfant sur le sentiment d'aisance financière des parents non hébergeant semble limité, en particulier en présence d'un seul enfant : cet impact ne ressort significativement que s'il y a au moins deux enfants. Pour les parents non hébergeant, la question de l'isolement se poserait ainsi différemment, le besoin de chambre supplémentaire devenant plus sensible à partir de deux enfants. Il reste difficile de creuser en détail cette question, compte tenu de la taille d'échantillon de l'enquête ici mobilisée.

**Graphique A** • Répartition des ménages selon leur réponse à la question suivante : « Concernant votre budget actuel, laquelle de ces propositions convient le mieux à votre cas ? »



**Lecture** > 11 % des personnes seules déclarent être à l'aise avec leur budget contre moins de 4 % chez les familles monoparentales.

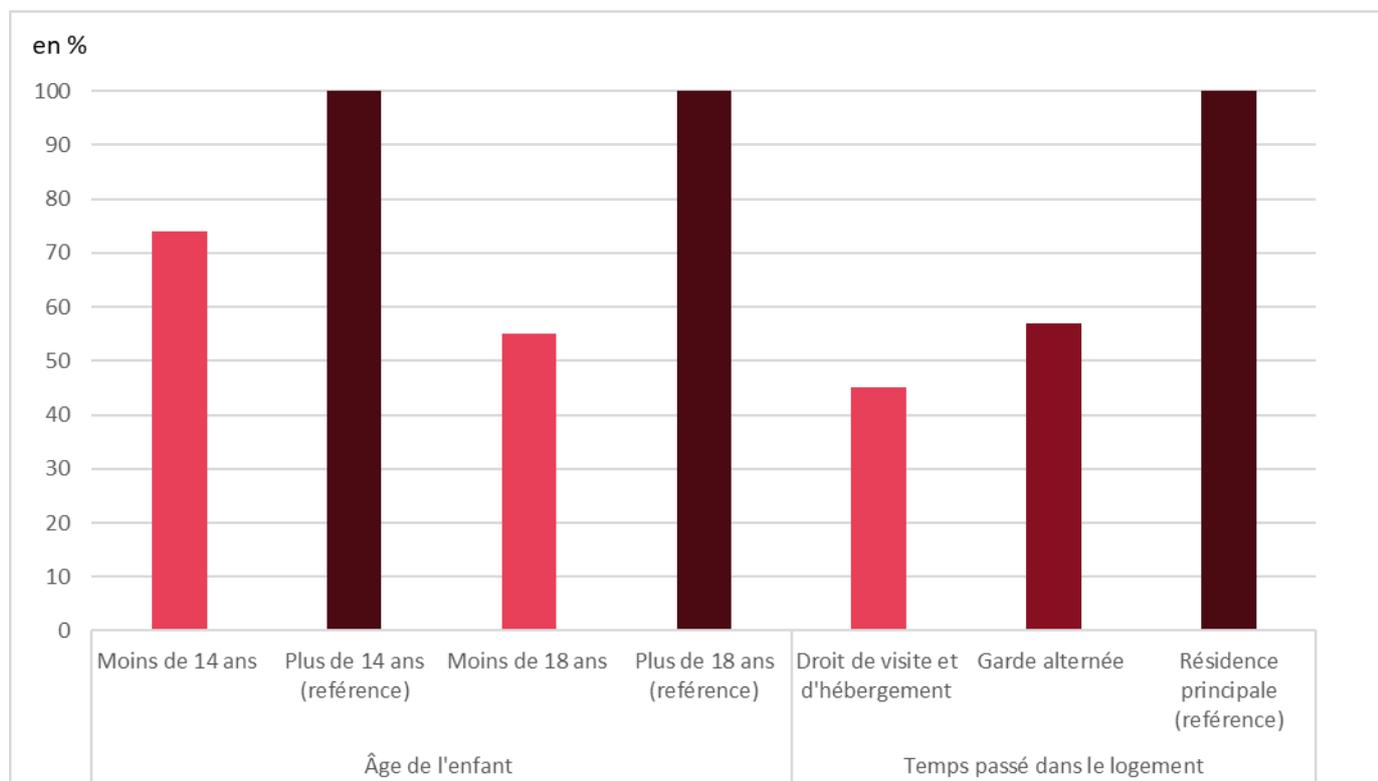
**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

**Pour le calcul des échelles d'équivalence, il apparaît plus pertinent de ne pas retenir de seuil d'âge pour les enfants, ou de considérer aussi le seuil de 18 ans, et de prendre en compte la situation particulière des familles monoparentales**

Ces différents résultats conduisent à envisager d'autres hypothèses pour l'estimation des échelles d'équivalence quant au coût relatif des individus du ménage, hypothèse qui sert à définir quels ménages sont de taille comparable. Tout d'abord, il apparaît plus pertinent de **ne pas traiter l'enfant de moins de 14 ans différemment de celui de 14 ans ou plus**. C'est d'ailleurs le choix retenu actuellement par l'OCDE, qui calcule le nombre d'unités de consommation d'un ménage en prenant la racine carrée du nombre de ses membres. **S'il faut choisir un seuil, celui de 18 ans paraît aujourd'hui également pertinent** (graphique B), d'autant plus qu'il correspond à la majorité et à l'entrée éventuelle dans l'enseignement supérieur. Ensuite, **il paraît important de prendre en compte la situation particulière des familles monoparentales, et ce, quel que soit le nombre d'enfants, pour traduire le coût d'une situation d'isolement**. En effet, le surcoût estimé est particulièrement élevé à l'arrivée du premier enfant. Ceci va dans le sens de l'échelle utilisée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour ses études statistiques sur les conditions de vie des allocataires (Debras, 2009). Celle-ci attribue en effet 0,2 unité de consommation (UC) supplémentaire pour les familles monoparentales. De plus, **il serait pertinent de tenir compte du temps passé par les enfants dans le ménage** en distinguant quand c'est possible les cas de résidence principale, résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement.

## Graphique B • Estimation du coût relatif d'un enfant selon son âge ou le temps passé au domicile



**Lecture** > Le coût relatif d'un enfant en résidence alternée par rapport à un enfant en résidence principale, pris comme référence, est de l'ordre de 57 %.

**Champ** > Familles avec au moins un enfant, hors ménages ayant des enfants ne vivant pas en résidence principale pour les comparaisons selon l'âge, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

### Les échelles fondées sur le sentiment d'aisance financière conduisent à un taux de pauvreté des familles monoparentales beaucoup plus élevé que celui obtenu avec l'échelle de l'OCDE modifiée

Plusieurs échelles d'équivalence sont ainsi estimées.

D'une part, on teste trois hypothèses de seuil d'âge pour différencier le coût des individus : un seuil à 14 ans, comme dans l'échelle actuelle, pas de seuil, ou un seuil à 18 ans. Dans les trois cas, on teste en outre l'introduction d'une variable qui rend compte de la spécificité de la situation des familles monoparentales.

D'autre part, on estime plusieurs modèles où l'on différencie les enfants non pas selon leur âge mais selon leur modalité de résidence.

**Tous les modèles testés mettent en avant un surcoût important lié à la monoparentalité, porté principalement par le premier enfant. Les résultats convergent vers un surcoût d'UC de l'ordre de 0,5 pour les familles monoparentales.** C'est un surplus plus important que celui retenu dans l'échelle de la CNAF (+0,2 UC) et assez proche de celui des barèmes sociaux. De plus, toutes les estimations, qu'elles tiennent compte d'une rupture du coût de l'enfant – à 14 ans ou à 18 ans – ou non, montrent qu'un surplus de +0,2 UC en cas de monoparentalité constitue un minorant, puisque les intervalles de confiances associées au surplus de 0,5 UC s'établissent à [0,2 ; 1,0]. Pour les modèles tenant compte du temps passé par l'enfant dans le logement, les intervalles de confiances associées au surplus de 0,5 UC pour une famille monoparentale sont de [0,1 ; 0,9].

**Un tel surcoût d'UC pour les familles monoparentales conduirait à revoir fortement à la hausse l'estimation de leur taux de pauvreté ; celui des parents non hébergeant est également affecté négativement.**

Bien que la valeur des échelles obtenues dépende des spécifications du modèle, les modèles testés convergent vers des taux de pauvreté des familles monoparentales égaux à supérieur à 50 %, soit environ 20 points de plus par rapport à celui mesuré avec l'échelle de l'OCDE modifiée.

**Ces travaux mériteraient encore d'être consolidés, en particulier via d'autres types d'estimations, reposant sur d'autres hypothèses que l'aisance financière ressentie.** Choisir comme proxy du niveau de vie le sentiment d'aisance financière pour l'ensemble des modèles n'est en effet pas neutre. Les estimations aboutissent à un nombre d'UC du même

ordre, à nombre d'enfants donné, pour les familles monoparentales que pour les couples. Ce résultat – qui peut paraître paradoxal – peut certes s'expliquer par le fait que les économies d'échelle réalisées par le couple se trouvent *renforcées* en présence d'un enfant : au-delà de la question des chambres, une personne avec un conjoint peut partager avec lui certaines tâches alors qu'une personne sans conjoint ne peut réduire ces tâches qu'en payant la dépense de service équivalente (garde d'enfant, en particulier). Mais il peut aussi refléter, pour partie, le fait que le sentiment de vulnérabilité financière des familles monoparentales se trouve renforcé par la dépendance de leur foyer à un seul apporteur de ressources. D'un point de vue opérationnel, au vu de cette étude, il paraît néanmoins légitime de poser la question de la prise en compte d'un surcoût spécifique pour les familles monoparentales dans le calcul des échelles d'équivalence. En effet, la monoparentalité est également répandue dans d'autres pays européens, notamment du Nord et de l'Ouest, et elle tend à progresser dans la plupart des pays. Les monoparents européens partagent des conditions de vie en moyenne plus défavorables que l'ensemble des familles (Le Pape, Lhommeau, Raynaud, 2015).

Pour finir, ces travaux gagneraient par ailleurs à être prolongés, en analysant l'impact des individus écartés ou non étudiés en tant que tels dans le dossier (enfants de 25 ans ou plus, autres adultes avec ou sans lien familial, personnes de 65 ans ou plus, personnes handicapées) sur le sentiment d'aisance financière ressentie.



# SOMMAIRE

---

■ INTRODUCTION .....	3
■ QUEL EST L'IMPACT DES ENFANTS SUR LA CONSOMMATION DES MÉNAGES ?	5
<b>Quel est l'impact d'une personne supplémentaire (conjoint ou enfant) sur le poids des différents postes de dépenses ?</b> .....	5
Comment un enfant supplémentaire déforme-t-il la structure de consommation d'un ménage ? .....	5
La présence d'un enfant déforme-t-elle la structure de consommation d'un ménage de la même façon qu'un conjoint ? .....	18
La présence d'un enfant déforme-t-elle la structure de consommation d'une famille de la même façon selon qu'il y ait un ou deux adultes ? .....	21
<b>La structure de consommation se déforme-t-elle lorsque les enfants grandissent ?</b> .....	22
<b>Les dépenses pour un enfant sont-elles les mêmes selon son sexe et la taille et la composition de sa fratrie ?</b> .....	28
<b>Les dépenses pour un enfant sont-elles les mêmes selon le temps passé dans le logement ?</b> .....	30
■ QUEL EST L'IMPACT DES ENFANTS SUR LE NIVEAU DE VIE « SUBJECTIF » DU MÉNAGE ? .....	32
<b>De fortes différences du niveau de vie « subjectif » selon la configuration familiale</b> .....	32
Ce sont les familles monoparentales qui se sentent le moins à l'aise financièrement .....	32
Si leurs ressources augmentaient, les familles monoparentales sont les plus nombreuses à déclarer qu'elles dépenseraient en priorité pour l'alimentation, l'habillement ou l'éducation des enfants .....	34
<b>« Toutes choses égales par ailleurs », peut-on identifier un âge où la présence d'un enfant aurait plus d'impact sur le niveau de vie ressenti du ménage ?</b> .....	35
La présence d'un enfant est associée à un sentiment d'aisance financière plus faible, mais cet impact ne subit pas de variation marquée à un âge spécifique .....	36
L'hypothèse d'un seuil à 18 ans à partir duquel un enfant coûte plus cher semble également adaptée .....	38
La situation des familles monoparentales se distingue de façon significative .....	39
<b>« Toutes choses égales par ailleurs », peut-on mesurer l'impact du temps passé par l'enfant dans le logement sur le niveau de vie ressenti du ménage ?</b> .....	40
Aucun surcoût n'apparaît au premier enfant pour les parents non hébergeant .....	40
À partir du deuxième enfant, un surcoût apparaît quelle que soit sa modalité de résidence, mais diminue en fonction du temps passé dans le logement .....	40
<b>Plusieurs hypothèses envisageables sur le coût relatif d'un enfant selon son âge et le temps passé dans le logement</b> .....	41
■ ÉCHELLE D'ÉQUIVALENCE, NIVEAU DE VIE, PAUVRETÉ : COMMENT LES DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES SUR LE COÛT DE L'ENFANT MODIFIENT-ELLES LES ESTIMATIONS ? .....	43
<b>Les échelles d'équivalence permettent de comparer des ménages de taille et de composition différentes sous diverses hypothèses</b> .....	43
<b>Comparaison des échelles d'équivalence estimées selon différentes hypothèses</b> .....	44
Pas d'hypothèse de coût différent des individus du ménage .....	44
Hypothèse de coût différencié selon l'âge des individus : seuil à 14 ans .....	46
Hypothèse de coût différencié selon l'âge des individus : seuil à 18 ans .....	47
Hypothèse de coût différencié selon la modalité de résidence des enfants .....	49
Quelles conclusions tirer de ces analyses quant à la pertinence de l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée ? .....	51

<b>Impact sur l'étude des niveaux de vie et de la pauvreté .....</b>	<b>54</b>
En prenant en compte la monoparentalité dans l'estimation des échelles d'équivalence, le taux de pauvreté des familles monoparentales est beaucoup plus élevé qu'avec l'échelle de l'OCDE modifiée, quelle que soit l'hypothèse retenue .....	54
Un taux de pauvreté sans doute largement sous-estimé pour les enfants de familles monoparentales, en particulier les mineurs.....	58
<b>■ CONCLUSION .....</b>	<b>59</b>
<b>■ POUR EN SAVOIR PLUS.....</b>	<b>60</b>
<b>■ SOURCE ET MÉTHODES .....</b>	<b>61</b>
Source .....	61
Champ.....	61
Définitions.....	61
Méthodes utilisées.....	62
Annexe 1.    Variables de contrôle .....	66
Annexe 2.    Indicateurs de précision pour l'estimation des échelles d'équivalence .....	68
Annexe 3.    Résultats obtenus avec la variable de niveau de vie ressenti NIVEAU .....	73
Annexe 4.    Échelle d'équivalence sous-jacente aux barèmes sociaux pour les personnes sans ressources .....	75

## ■ INTRODUCTION

Le niveau de vie est une construction statistique qui vise à appréhender la capacité d'un ménage à satisfaire plus ou moins ses besoins avec son revenu. Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage, non pas au nombre des individus qui le composent, mais au nombre de ses unités de consommation (UC). L'idée est que la vie à plusieurs génère des économies d'échelle et que, avec le même revenu global, plusieurs personnes peuvent atteindre un plus grand bien-être matériel si elles vivent ensemble et mutualisent ainsi certaines dépenses.

Si cette idée de mutualisation est facile à concevoir, l'établissement d'une échelle d'équivalence permettant d'affecter à chaque ménage un nombre d'unités de consommation est un exercice complexe. Or, les échelles d'équivalence sont stratégiques. C'est sur cette base que sont étudiées les inégalités de niveau de vie et la pauvreté monétaire. Elles peuvent être aussi un point de référence pour le législateur qui doit fixer les barèmes des prestations sociales en tenant compte équitablement de la charge des foyers.

Historiquement, c'est la question du coût de l'enfant qui conduit à mener les premiers travaux économétriques pour comparer les niveaux de vie des ménages, alors que les configurations les plus répandues sont les couples avec et sans enfant. À partir des années 1950, l'échelle dite d'Oxford s'impose, elle est notamment reprise par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 1982. Elle attribue une UC au premier adulte du ménage, 0,7 UC pour chaque adulte supplémentaire ou enfant de 14 ans ou plus et 0,5 UC pour chaque enfant de moins de 14 ans. L'échelle d'Oxford est toutefois finalement considérée comme sous-estimant les économies d'échelle réalisées au sein du ménage. En 1994, l'OCDE adopte une autre échelle de référence, dite « de l'OCDE modifiée », encore utilisée aujourd'hui comme référence par Eurostat et l'Insee. Elle attribue une UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC pour chaque adulte supplémentaire ou enfant de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour chaque enfant de moins de 14 ans.

En France, le législateur a retenu pour le barème du revenu de solidarité active une échelle proche de celle de l'OCDE modifiée, notamment pour les couples avec ou sans enfant. Elle ne fait toutefois pas de distinction entre les enfants selon leur âge et elle est un peu plus favorable pour les familles monoparentales. En revanche, l'échelle retenue pour le quotient familial du barème de l'impôt sur le revenu est très différente : à partir du troisième enfant, le législateur accorde un poids plus important à ce dernier.

Actuellement, l'OCDE n'applique plus l'échelle de l'OCDE modifiée, mais utilise l'échelle « racine carrée » : le nombre d'UC est calculé comme la racine carrée du nombre d'habitants, pour traduire l'idée que les économies d'échelles s'accroissent à mesure que le nombre d'individus dans le ménage augmente. Aucune hypothèse sur l'âge ou encore la composition familiale n'est faite. Les UC par individu diminuent simplement avec le rang.

Plusieurs échelles d'équivalence ont été mises au point par les statisticiens, qui reposent en partie sur des données et en partie sur des hypothèses, voire des conventions. On distingue deux approches principales, l'une dite « objective », qui s'appuie sur l'observation des dépenses de consommation des ménages, et l'autre dite « subjective », qui s'appuie sur l'appréciation qu'ont les ménages de leur niveau de vie (Hourriez, Olier, 2011).

La première approche dite « objective » consiste à modéliser la demande des ménages pour différents biens comme une fonction à la fois du revenu mais aussi de la composition du ménage. Cette approche fait l'objet de critiques : les résultats sont très sensibles aux données et aux hypothèses. Notamment, le statisticien doit définir sur la base de quel critère relatif aux dépenses de consommation il considère que des ménages ont le même niveau de vie, mais aucune donnée d'enquête ne permet de dire que le critère choisi est pertinent et il peut même être discutable de considérer que l'on peut fonder un critère sur la manière dont les personnes dépensent, puisque cela dépend aussi de préférences personnelles. La deuxième approche dite « subjective » ne s'appuie pas sur les dépenses observées mais sur le ressenti des ménages, par exemple au sujet de leur aisance financière. Ce type d'estimation permet de limiter les hypothèses sur la mesure et la définition du bien-être matériel. La limite en est cependant celle de la subjectivité, de nombreux facteurs pouvant jouer sur le ressenti, au-delà de la situation objective du moment (vécu, comparaison à l'entourage, préférences...). Les méthodes « subjectives » sont dans, une moindre mesure, soumises au même type de critiques que les méthodes objectives, puisque le statisticien doit là encore faire un choix : celui de la manière de poser la question d'opinion qui permettra d'appréhender le niveau de vie ressenti. Plus simples à mettre en œuvre, cependant, elles sont largement employées pour estimer les échelles d'équivalence. C'est l'approche privilégiée dans ce dossier.

Des travaux statistiques questionnent les différentes échelles couramment utilisées et les hypothèses sur lesquelles elles reposent, en particulier s'agissant de l'échelle de l'OCDE modifiée. Certains travaux critiquent les hypothèses générales de ces échelles d'équivalence quant à la mise en commun totale des ressources dans le ménage et au partage égalitaire de ces ressources (Thomas, 1990 ; Ponthieux, 2012). Martin et Périvier (2018) questionnent aussi l'hypothèse selon laquelle les rendements d'échelle réalisés au sein du ménage ne dépendent pas du revenu, avec pour conséquence que le « coût » d'un enfant à charge augmente avec le niveau de vie du ménage. Leurs travaux montrent au contraire qu'à partir d'un certain niveau de revenu, la perte de niveau de vie ressenti due à la présence d'enfants est stable. Les auteurs questionnent aussi la pertinence de certaines hypothèses plus spécifiques relatives à la composition des ménages, en particulier le fait que certaines

configurations comme la présence de personnes handicapées, d'enfants non scolarisés, les familles monoparentales ou les familles recomposées ne sont pas ou peu prises en compte dans le calcul des échelles d'équivalence.

En France, à partir des données de l'enquête Budget de famille de l'Insee de 1995, Hourriez et Olier (1997) mobilisent à la fois les méthodes objectives et subjectives ; les résultats issus de ces deux méthodes concordent et confortent alors l'Insee dans son choix de retenir l'échelle de l'OCDE modifiée. Toutefois, les configurations familiales ont fortement évolué ces dernières années, en particulier avec l'augmentation du nombre de séparations et donc de familles monoparentales et de parents non hébergeant (Algava, Bloch, Vallès, 2020). Ainsi, Martin et Périvier (2018) mettent en avant, à partir des enquêtes Budget de famille 2006 et 2011, le fait que l'échelle de l'OCDE modifiée ne permet pas de saisir les problématiques spécifiques de ces configurations familiales, aujourd'hui plus fréquentes. Ils montrent en particulier que la présence d'un enfant a un impact négatif plus important sur le niveau de vie ressenti des familles monoparentales que sur celui des couples avec enfant(s), à autres caractéristiques identiques. Les auteurs questionnent aussi le coût de l'enfant et notamment l'impact de l'hypothèse sur l'âge à partir duquel un enfant supplémentaire coûte autant qu'un adulte (14 ans), alors que cet âge peut avoir évolué.

Face à la nécessité de creuser plus avant cette question de l'évolution des configurations familiales et de son influence sur les contraintes financières ressenties par certains ménages, la DREES a financé un suréchantillon de familles monoparentales dans la dernière édition de l'enquête Budget de famille (2017) [*Source et méthodes*]. Dans la lignée des travaux de Martin et Périvier (2018), l'objectif de ce dossier est d'étudier, en tirant profit de ce suréchantillonnage, comment mieux prendre en compte la diversité des types de famille dans les échelles d'équivalence.

Dans un premier temps, nous analysons les différences de structure de consommation selon la configuration familiale afin d'appréhender de façon descriptive l'impact d'un enfant sur la consommation d'un ménage. Ces analyses sont réalisées à revenu donné et approfondies selon certaines caractéristiques comme le nombre d'adultes dans le ménage, l'âge de l'enfant et le temps qu'il passe dans le logement, selon sa modalité de résidence (à titre principal, en résidence alternée, en droit de visite et d'hébergement).

Dans un second temps, nous analysons les différences de niveau de vie subjectif selon la configuration familiale, globalement et en isolant les effets de structure liés au revenu et à un ensemble de caractéristiques sociodémographiques ou à d'autres facteurs pouvant influencer par ailleurs le ressenti. Nous nous attachons à cerner là encore les effets liés à la situation de monoparentalité, à l'âge de l'enfant et à la modalité de résidence des enfants.

Dans un troisième temps, les enseignements issus de ces analyses sont utilisés pour tester de nouvelles hypothèses dans les modèles d'estimation des échelles d'équivalence et questionner sur cette base l'usage de l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée. Pour finir, nous analysons les conséquences de ces nouvelles hypothèses sur l'estimation des niveaux de vie et de la pauvreté.

## ■ QUEL EST L'IMPACT DES ENFANTS SUR LA CONSOMMATION DES MÉNAGES ?

Cette partie vise à décrire tout d'abord l'impact d'une personne supplémentaire, adulte ou enfant, sur la structure de consommation des ménages, à niveau de revenu et à configuration familiale donnés. Nous analysons ensuite plus précisément l'impact d'un enfant supplémentaire selon son âge, son sexe, la taille et la composition de sa fratrie, ainsi que le temps qu'il passe dans le logement (résidence principale, résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement). Ici comme dans l'ensemble du dossier, nous considérons des ménages dont la personne de référence est âgée de 25 à 64 ans, est seule ou en couple, sans enfant ou uniquement avec des enfants de moins de 25 ans. Nous désignons ainsi comme « adultes » les personnes de référence et les conjoints et comme « enfants » les enfants de moins de 25 ans qui vivent avec eux, principalement ou occasionnellement, qu'ils soient mineurs ou majeurs. La partie *Source et méthodes* explicite le champ et les notions de ménage, enfant, consommation et revenu utilisées dans l'étude. L'*encadré 1* explicite par ailleurs la typologie qui a été construite pour distinguer, au sein des configurations familiales présentées usuellement dans les statistiques, les cas des parents non hébergeant : parents dont les enfants vivent occasionnellement dans leur logement et principalement dans le logement de l'autre parent. Le *tableau 1* décrit les grandes caractéristiques des ménages par configuration familiale, selon cette typologie.

### Quel est l'impact d'une personne supplémentaire (conjoint ou enfant) sur le poids des différents postes de dépenses ?

La répartition des dépenses dans le budget, *i.e.* l'ensemble des dépenses de consommation, dépend de nombreux facteurs, en premier lieu la composition du ménage et le revenu, mais aussi d'autres caractéristiques du ménage comme son lieu de vie ou son milieu social. Nous cherchons ici à appréhender l'impact d'une personne supplémentaire dans le ménage, que ce soit un enfant ou un conjoint, sur la structure des dépenses. Le niveau de consommation dépend étroitement du revenu, c'est pourquoi nous contrôlons l'effet de cette caractéristique dans nos analyses. La présence d'un enfant ou d'un adulte supplémentaire ne conduit pas automatiquement à une hausse de la consommation, celle-ci étant limitée par le revenu, mais davantage à une modification des arbitrages entre les différents postes pour absorber certaines dépenses contraintes, par exemple l'alimentation qui augmente avec une personne supplémentaire dans le ménage.

### Comment un enfant supplémentaire déforme-t-il la structure de consommation d'un ménage ?

L'analyse porte dans un premier temps sur la comparaison des budgets des ménages avec un seul adulte selon le nombre d'enfants, puis sur les budgets des couples selon le nombre d'enfants. À ce stade de l'analyse, on exclut les ménages ayant des enfants en droit de visite et d'hébergement ou en résidence alternée : soit aucun enfant ne vit dans le logement, soit tous les enfants y vivent toute l'année ou presque. Afin de disposer d'effectifs suffisants pour contrôler les effets du revenu, les dixièmes de la distribution des ménages selon les revenus<sup>1</sup> (*Source et méthodes*), sont regroupés deux à deux. Par exemple, le 1<sup>er</sup> dixième, soit les 10 % de ménages ayant les revenus les plus faibles, est regroupé avec le 2<sup>e</sup> dixième (D1 avec D2, D2 avec D3, etc.)<sup>2</sup>.

À revenu donné, le poids des dépenses de logement – loyers (y compris ceux imputés aux propriétaires occupants) et charges – est plus élevé pour les personnes seules que pour les familles monoparentales et tend à diminuer avec le nombre d'enfants (*graphique 1*). C'est en effet le poste budgétaire le plus propice aux économies d'échelle (loyer, chauffage, etc.). L'écart entre personnes seules et familles monoparentales reflète aussi en partie le fait que les familles monoparentales sont plus souvent locataires du parc social : sur le champ complet, c'est le cas de 39 % d'entre elles contre 22 % des personnes seules (*tableau 1*). Pour les familles monoparentales les plus modestes (D1-D2 et D2-D3), le poids du loyer est moins élevé que pour les familles des dixièmes supérieurs, mais, en contrepartie, l'eau, l'électricité et les autres charges de logement pèsent davantage dans leur budget. Pour les couples les moins aisés, le poids des dépenses de logement diminue également avec le nombre d'enfants, mais cette tendance n'est plus perceptible pour les couples les plus aisés.

D'autres dépenses contraintes pèsent au contraire davantage dans le budget des familles monoparentales que dans celui des personnes seules, et ce poids augmente avec le nombre d'enfants. C'est le cas en particulier de l'alimentation (notamment les

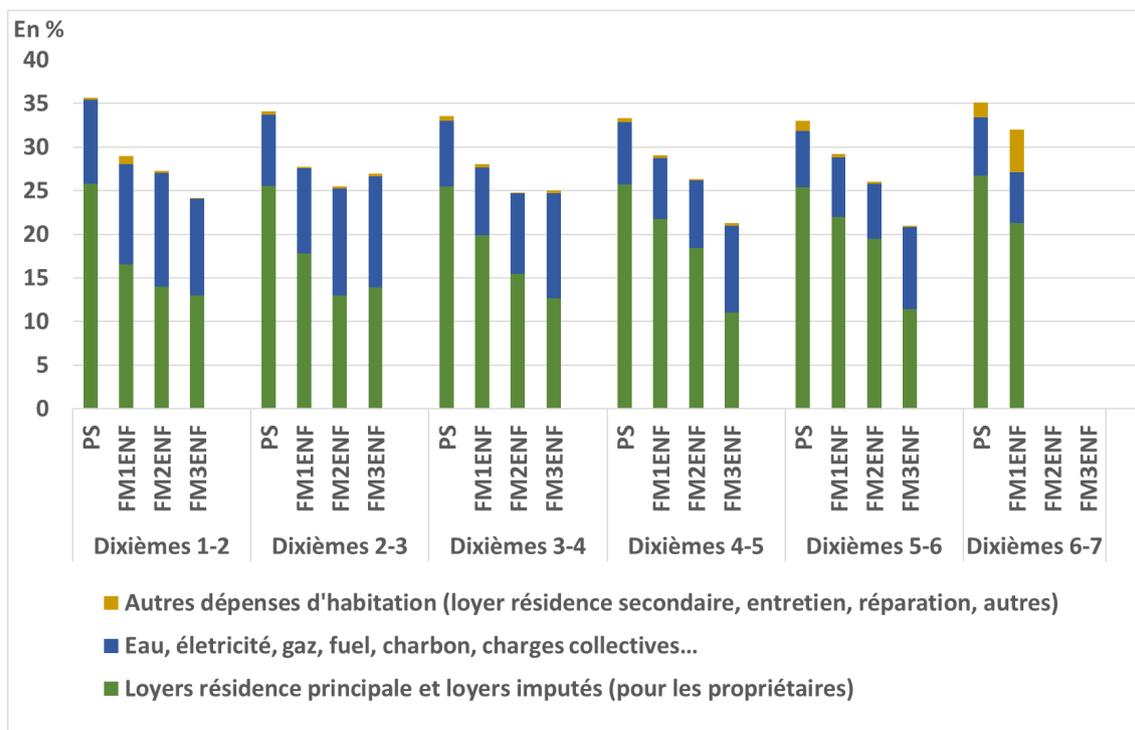
<sup>1</sup> Le revenu correspond ici au revenu disponible après paiement des impôts et y compris perception des prestations. Il inclut les loyers imputés, qui relèvent du niveau du revenu des ménages propriétaires occupants au titre de leur production de service de logement – qu'ils autoconsomment –, ainsi que les transferts entre ménages. Les pensions alimentaires versées en sont retranchées tandis que les pensions alimentaires reçues y sont incluses.

<sup>2</sup> Les familles monoparentales se situent principalement dans les premiers dixièmes de revenu. De ce fait, les effectifs sont trop faibles pour analyser le budget de ces familles appartenant aux dixièmes au-delà du regroupement D5-D6. Les personnes seules sont à 53 % des femmes tandis que les parents à la tête d'une famille monoparentale avec un enfant unique sont à 89 % des femmes, mais cette différence ne se traduit pas par des écarts de revenu importants au sein des dixièmes regroupés.

céréales et le pain, mais aussi les viandes, poissons, produits laitiers et œufs). C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, de l'habillement, des communications et de l'enseignement. Pour les familles les plus modestes, la hausse du poids de l'habillement dans les dépenses selon le nombre d'enfants est liée à l'habillement des 0-13 ans, tandis que le poids des dépenses d'habillement pour adultes est stable voire diminue selon le nombre d'enfants. Les variations du poids des dépenses de transports ne dessinent pas de tendance nette, ces dernières étant entre autres liées, aussi, au lieu de résidence. Concernant les loisirs, la part des dépenses de voyage est plus forte pour les personnes seules, tandis que les dépenses en équipements de sport et plein air, jeux et jouets, etc. occupent une place plus importante dans le budget des familles monoparentales. La cantine scolaire est un autre poste de dépenses contraintes pour les familles, comparées aux personnes seules. Ce poste représente une part plus importante des dépenses de restauration et hôtels pour les familles modestes, tandis que les familles plus aisées consacrent une part plus importante à d'autres dépenses de restauration et d'hébergement. Les personnes seules sont toutefois celles pour qui la part de ces autres dépenses est la plus élevée. Enfin, c'est pour les familles de deux enfants des dixièmes médians que le poids des dépenses en services de protection sociale (assistante maternelle, crèche) est le plus élevé.

**Graphique 1** • Poids pour certains postes de la consommation dans le budget des familles monoparentales (détaillé par nombre d'enfants) comparé à celui des personnes seules, selon les dixièmes de revenu du ménage regroupés deux à deux

**1a - Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles**



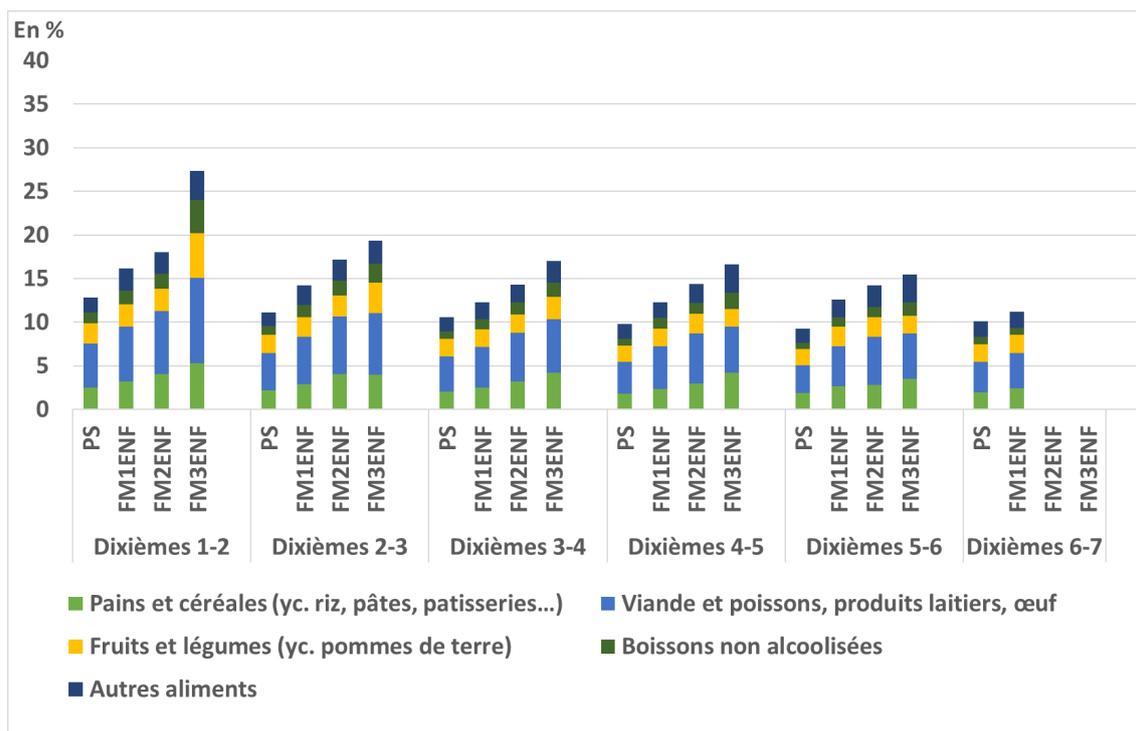
PS : personnes seules ; FM1ENF : familles monoparentales avec un enfant ; FM2ENF : Familles monoparentales avec deux enfants ; FM3ENF : familles monoparentales avec trois enfants ou plus.

**Lecture** > Les personnes seules dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 36 % de leur budget aux dépenses de logement. Par comparaison, les dépenses de logement représentent 29 % du budget des familles monoparentales avec 1 enfant en résidence principale dans les deux premiers dixièmes de revenus.

**Champ** > Personnes seules et familles monoparentales (sans enfant en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement) appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7, France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

## 1b - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées



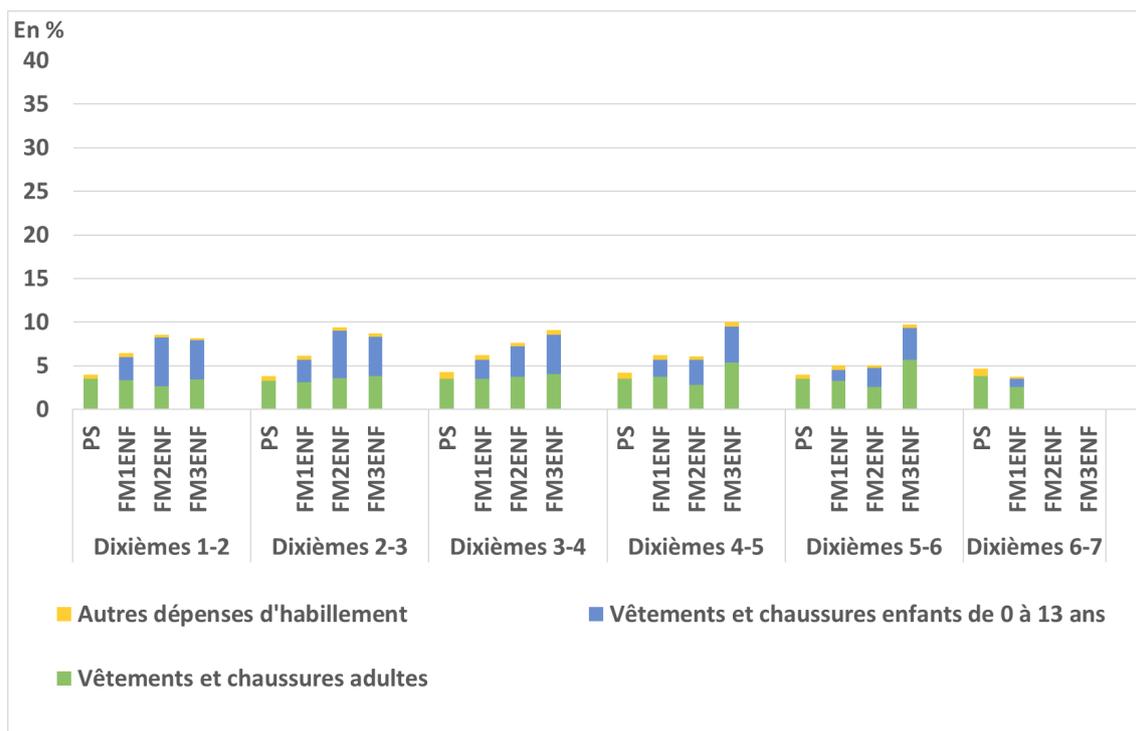
PS : personnes seules ; FM1ENF : familles monoparentales avec un enfant ; FM2ENF : familles monoparentales avec deux enfants ; FM3ENF : familles monoparentales avec trois enfants ou plus.

**Lecture** > Les personnes seules dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 13 % de leur budget aux dépenses alimentaires et aux boissons non alcoolisées. Par comparaison, ces dépenses représentent 16 % du budget des familles monoparentales avec 1 enfant en résidence principale dans les deux premiers dixièmes de revenus.

**Champ** > Personnes seules et familles monoparentales (sans enfant en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement) appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7, France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

### 1c - Articles d'habillement et chaussures



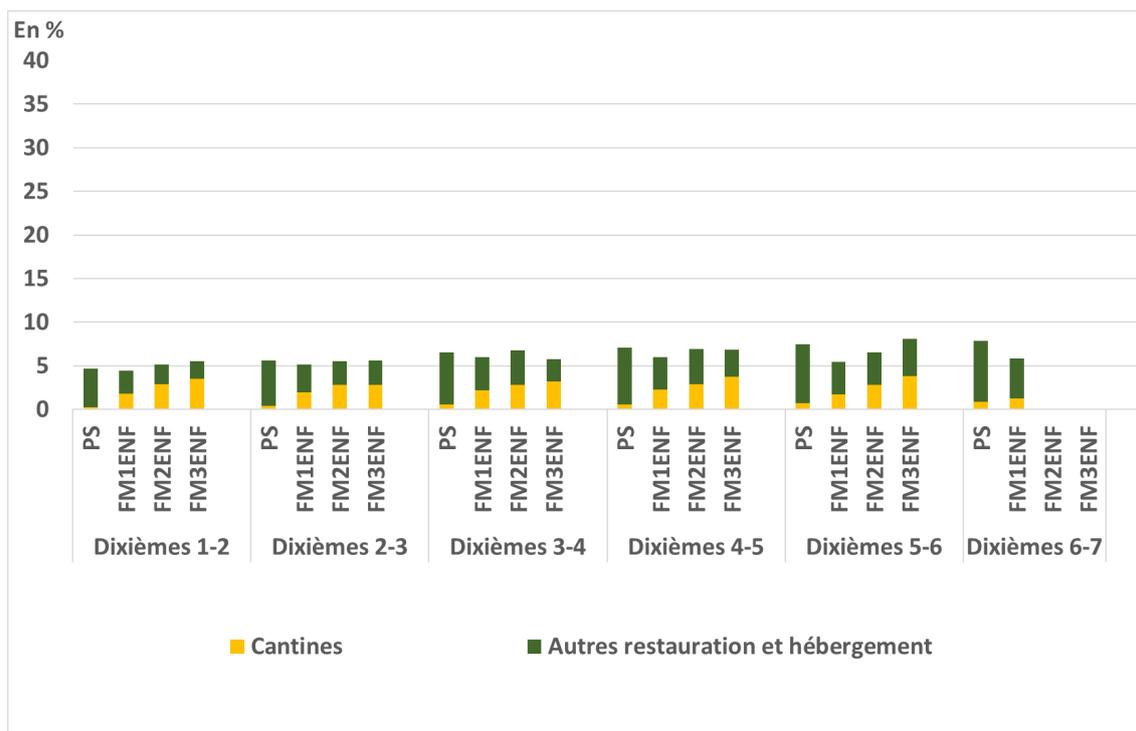
PS : personnes seules ; FM1ENF : familles monoparentales avec un enfant ; FM2ENF : familles monoparentales avec deux enfants ; FM3ENF : familles monoparentales avec trois enfants ou plus.

**Lecture** > Les personnes seules dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 4 % de leur budget aux dépenses d'habillement. Par comparaison, ces dépenses représentent 6,5 % du budget des familles monoparentales avec 1 enfant en résidence principale dans les deux premiers dixièmes de revenus.

**Champ** > Personnes seules et familles monoparentales (sans enfant en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement) appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7, France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

## 1d - Restauration et hôtels



PS : personnes seules ; FM1ENF : familles monoparentales avec un enfant ; FM2ENF : familles monoparentales avec deux enfants ; FM3ENF : familles monoparentales avec trois enfants ou plus.

**Lecture** > Les personnes seules dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 4,7 % de leur budget aux dépenses de restauration et hébergement. Par comparaison, ces dépenses représentent 4,4 % du budget des familles monoparentales avec 1 enfant en résidence principale dans les deux premiers dixièmes de revenus, dont 1,8 % aux dépenses de cantine.

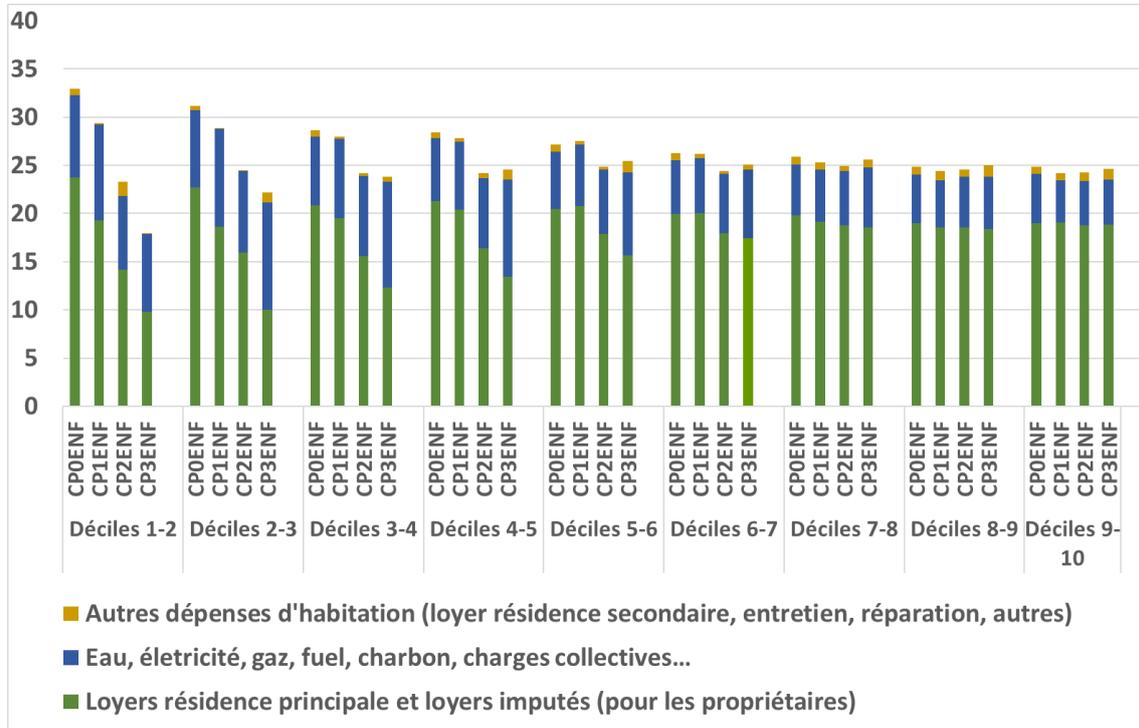
**Champ** > Personnes seules et familles monoparentales (sans enfant en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement) appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7, France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Pour les couples, le poids de l'alimentation tend à augmenter avec le nombre d'enfants, en particulier pour les céréales et le pain (graphique 2). Le poids des dépenses d'habillement augmente de même avec le nombre d'enfants, mais uniquement pour les couples de la première moitié de la distribution des revenus. Le poids des dépenses de restauration et hôtels est stable, cependant la part des cantines augmente alors que celle des autres dépenses du poste diminue.

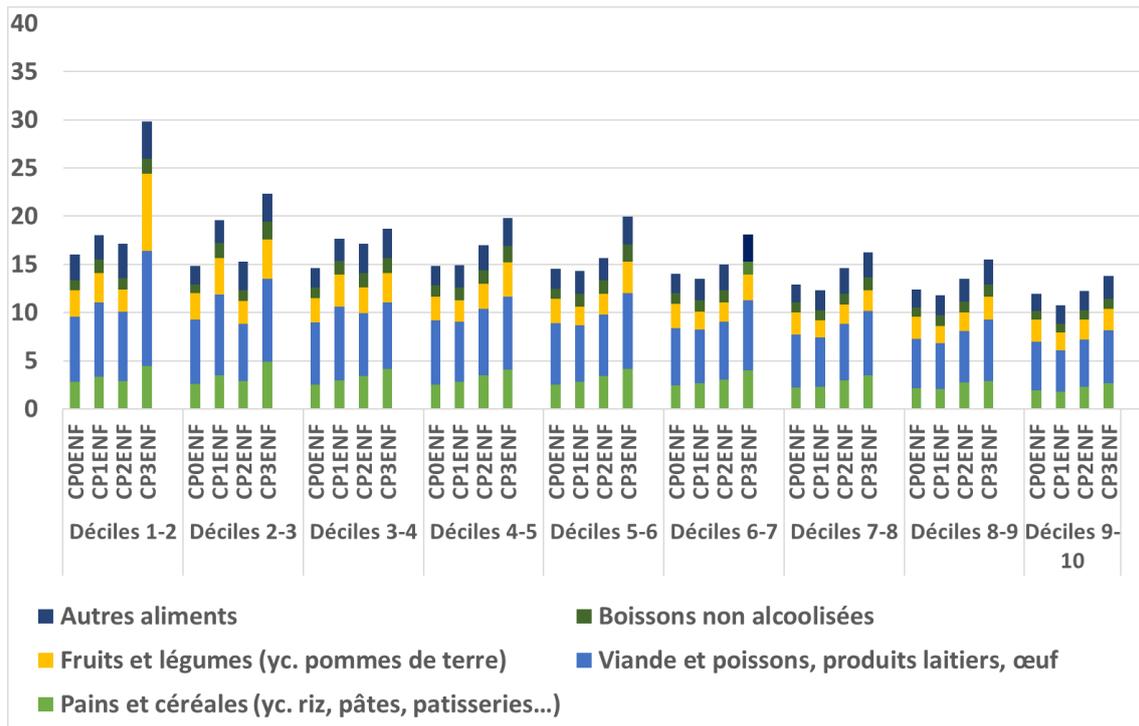
**Graphique 2** • Poids pour certains postes de la consommation dans le budget des couples avec enfant(s) comparé à celui des couples sans enfant, selon les dixièmes de revenu du ménage regroupés deux à deux

**2a - Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles**



CP0ENF : couples sans enfant ; CP1ENF : couples avec un enfant ; CP2ENF : couples avec deux enfants ; CP3ENF : couples avec trois enfants ou plus.  
**Lecture** > Les couples sans enfant dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 33 % de leur budget aux dépenses de logement. Par comparaison, ces dépenses représentent 29 % du budget des couples avec 1 enfant en résidence principale dans les deux premiers dixièmes de revenus.  
**Champ** > Couples sans et avec enfant(s) (sans enfant en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement) appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7 ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.  
**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

## 2b - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées



CP0ENF : couples sans enfant ; CP1ENF : couples avec un enfant ; CP2ENF : couples avec deux enfants ; CP3ENF : couples avec trois enfants ou plus.

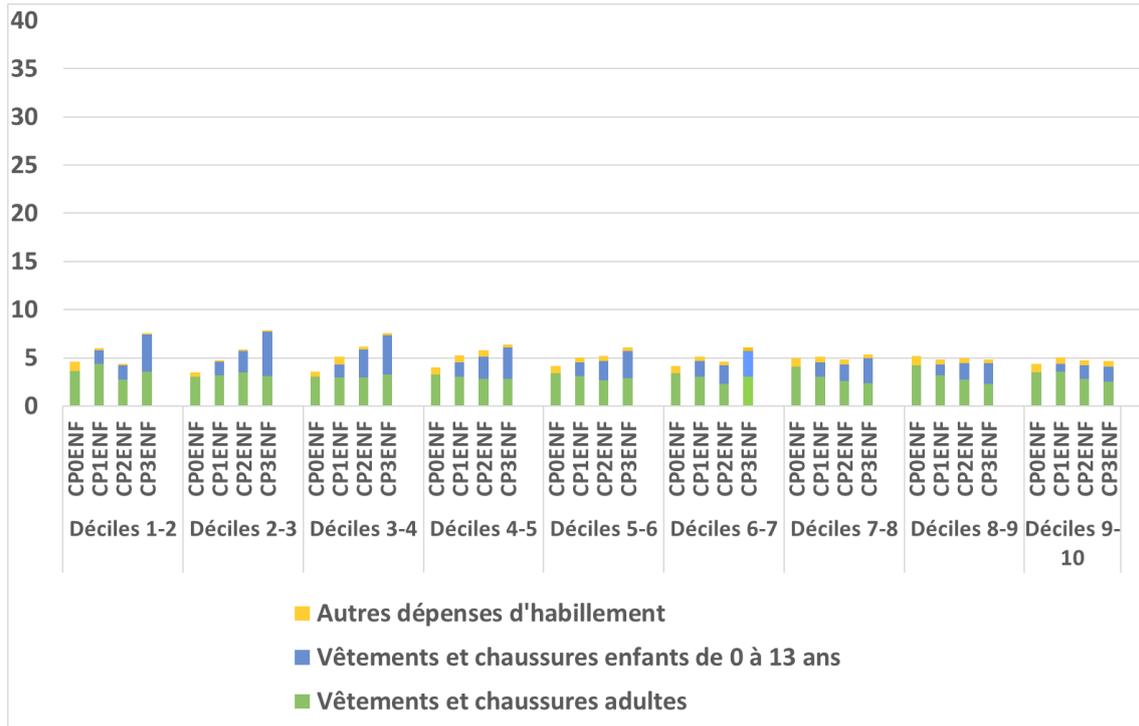
**Note** > La part des dépenses d'alimentation est particulièrement élevée pour les couples ayant 3 enfants ou plus et s'explique en partie par les ménages résidant à Mayotte (achat en grosse quantité de certains produits alimentaires pendant la semaine de référence de l'enquête).

**Lecture** > Les couples sans enfant dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 16 % de leur budget aux dépenses alimentaires. Par comparaison, ces dépenses représentent 18 % du budget des couples avec 1 enfant en résidence principale dans les deux premiers dixièmes de revenus.

**Champ** > Couples sans et avec enfant(s) (sans enfant en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement) appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7 ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

## 2c - Articles d'habillement et chaussures



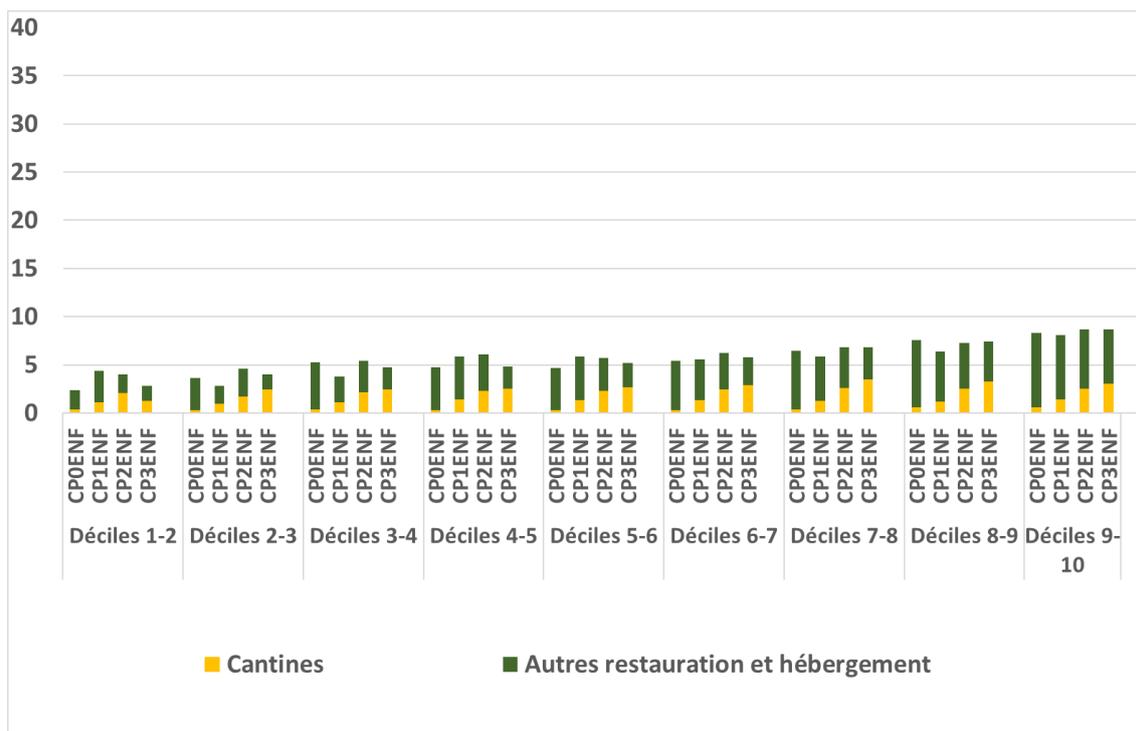
CP0ENF : couples sans enfant ; CP1ENF : couples avec un enfant ; CP2ENF : couples avec deux enfants ; CP3ENF : couples avec trois enfants ou plus.

**Lecture** > Les couples sans enfant dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 4,6 % de leur budget aux dépenses d'habillement. Par comparaison, ces dépenses représentent 6,0 % du budget des couples avec 1 enfant en résidence principale dans les deux premiers dixièmes de revenus.

**Champ** > Couples sans et avec enfant(s) (sans enfant en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement) appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7 ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

## 2d - Restauration et hébergement



CP0ENF : couples sans enfant ; CP1ENF : couples avec un enfant ; CP2ENF : couples avec deux enfants ; CP3ENF : couples avec trois enfants ou plus.  
**Lecture** > Les couples sans enfant dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 2,3 % de leur budget aux dépenses de restauration et hébergement. Par comparaison, ces dépenses représentent 4,3 % du budget des couples avec 1 enfant en résidence principale dans les deux premiers dixièmes de revenus, dont 3,2 % aux cantines.

**Champ** > Couples sans et avec enfant(s) (sans enfant en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement) appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7 ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

### **Encadré 1 • Création d'une typologie des familles selon les modalités de résidence des enfants**

Pour analyser l'impact des nouvelles configurations familiales sur la structure de consommation et sur le niveau de vie ressenti des ménages, nous avons construit une typologie des ménages qui tient compte le plus finement possible des modalités de résidence des enfants, sachant que ce repérage n'est pas immédiat dans les enquêtes auprès des ménages.

Il a fallu tout d'abord définir le champ des enfants. L'enquête BDF distingue les enfants vivant au moins un mois dans le logement du répondant (table principale) et les enfants vivant hors du domicile du répondant (table des enfants hors domicile) mais occasionnant des charges ou apportant des ressources (ayant donc un impact sur son niveau de vie). Dans la présente étude, nous avons limité le champ des enfants de la table principale à ceux âgés de moins de 25 ans étant l'enfant ou le bel-enfant du répondant et nous avons limité le champ de la table hors domicile aux enfants de moins de 25 ans occasionnant des dépenses régulières au ménage (HODCHARG = « 1 »). Par conséquent, dans cette étude, un ménage avec un enfant à charge de 25 ans ou plus est considéré comme un ménage complexe.

Pour reconstruire les modalités de résidence des enfants, nous nous sommes appuyés sur les variables du temps passé dans le logement (TYPOLOG) et, si l'enfant vit dans un autre logement privé (logement de l'autre parent, logement pour études... (LOGIND)), soit du type d'occupation de ce logement (TYPOLOGD1 à TYPOLOGD5) pour les enfants de la table principale, soit sur le lieu où vit l'enfant (HODCO, chez son père ou sa mère ou ailleurs) pour les enfants de la table hors domicile. En définitive, en réalisant le croisement du temps passé dans le logement et dans d'autres logements éventuels, nous aboutissons à une définition des différentes situations résidentielles des enfants de notre champ (tableau A).

Enfin, nous retenons dans le champ de l'étude uniquement les ménages qui n'ont aucun enfant vivant ailleurs que chez son autre parent. Ainsi, au total, le champ de l'étude se compose des familles avec enfants, des personnes seules et des couples sans enfant.

- Les familles monoparentales et les couples avec enfants ont seulement des enfants de moins de 25 ans, vivant soit à titre principal chez leur(s) parent(s), soit en résidence alternée. Certains d'entre eux peuvent avoir en plus des enfants vivant la plupart du temps chez leur autre parent (nous considérons ces enfants comme étant en droit de visite et d'hébergement).
- Les parents non hébergeant peuvent vivre seuls ou en couple (dans le cas d'une recombinaison familiale mais sans enfant au sein de la nouvelle union) et n'ont que des enfants de moins de 25 ans vivant occasionnellement dans leur logement et principalement chez leur autre parent.
- Les personnes seules et les couples sans enfant n'ont aucun enfant dans leur logement (même occasionnellement).

Enfin, si nos travaux s'insèrent dans la continuité des travaux de Martin et Périvier (2015, 2018), il y a quelques différences de champ entre nos travaux et les leurs. Ainsi, dans notre étude, les parents non hébergeant ne correspondent pas à la définition donnée dans les travaux de Martin et Périvier. Dans leur cas, les enfants des parents non hébergeant sont uniquement issus de la table des enfants hors domicile, en étude et vivant chez leur autre parent. Dans notre cas, nous incluons les enfants de la table principale (ménages) et les enfants de la table hors domicile dès lors qu'ils passent moins de la moitié du temps au domicile du parent répondant et qu'ils passent la majorité du temps chez leur autre parent. Les enfants qui vivent principalement dans un autre logement sont exclus. Les enfants n'étant plus en études font partie de notre champ puisqu'ils sont pris en compte dans la table principale (ménages). De plus, Martin et Périvier incluaient uniquement les parents seuls hébergeant, tandis que nous incluons dans certaines exploitations les parents non hébergeant vivant en couple. Cependant, leur effectif réduit ne nous permet pas de conclure sur ce profil.

Sur le champ des ménages étudié, ce travail permet d'estimer à 3 % la part de ceux qui abritent un parent non hébergeant, que ce dernier vive seul ou en couple (avec un conjoint qui n'est alors pas l'autre parent). Cette proportion peut paraître faible relativement à celle des ménages du champ correspondant à des familles monoparentales (11 %). Cependant, de nombreuses raisons peuvent expliquer l'écart. Ainsi, un enfant résidant principalement chez un parent peut avoir un contact régulier avec son deuxième parent sans que ce dernier l'héberge ou dépense régulièrement pour lui. Il peut aussi n'avoir aucun contact avec son deuxième parent si celui-ci est décédé ou inconnu ou que le lien est rompu. Dans le cas où l'enfant est en résidence alternée, par ailleurs, aucun des deux parents n'est parent non hébergeant et ils peuvent même être tous deux en situation de famille monoparentale.

**Tableau A** • Typologie des situations résidentielles de l'enfant selon le temps passé dans le logement des parents

		Résidence chez l'autre parent					Absence de résidence dans un autre logement
		Toute l'année ou presque	Quelques mois dans l'année	Plutôt en semaine	Le week-end ou les vacances	Plus rarement	
Résidence chez le répondant	Toute l'année ou presque	Résidence alternée*. Cas de parents séparés.	Résidence principale chez le répondant. Les cas de parents séparés où le répondant a la garde principale sont inclus ici.			Résidence principale chez le répondant (Cas 1). Les enfants vivant chez leurs deux parents sont inclus ici. Le cas des familles monoparentales sans hébergement chez l'autre parent aussi.	
	Quelques mois dans l'année		Résidence alternée*. Cas de parents séparés.	Résidence principale chez le répondant. Les cas de parents séparés où le répondant a la garde principale sont inclus ici.			
	Plutôt en semaine	Droit de visite et d'hébergement chez le répondant. Le répondant est un parent non hébergeant	Résidence alternée*. Cas de parents séparés.				
	Le week-end ou les vacances Plus rarement	Droit de visite et d'hébergement chez le répondant. Le répondant est un parent non hébergeant					

\* Dans le questionnaire, la consigne donnée aux enquêteurs est qu'un parent dont l'enfant est en résidence alternée peut déclarer ce dernier comme vivant « quelques mois dans l'année » dans son logement.

**Note** > Les différents croisements ne sont pas strictement identiques. Les situations résidentielles ne sont donc pas symétriques par rapport à la diagonale.

**Source** > Calculs DREES et Insee d'après Insee, enquête Budget de famille 2017.

**Tableau 1 • Descriptif des ménages du champ selon leur configuration familiale**

	Parent non hébergeant (seul ou en couple) <sup>1</sup>	Personne seule	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Ensemble
<b>Répartition des ménages (en %)</b>	2,9	28,1	10,9	19,9	38,2	100,0
<b>Sexe de la personne de référence<sup>2</sup> du ménage</b>						
Homme	90,1	52,2	17,0	70,9	74,8	61,8
Femme	9,9	47,9	83,0	29,1	25,2	38,2
<b>Activité de la personne de référence du ménage</b>						
Occupe un emploi	82,6	66,5	68,9	70,2	91,2	77,4
Chômeur (inscrit(e) ou non au Pôle emploi)	13,5	11,4	20,2	4,8	5,4	8,8
Inactif	3,9	22,1	11,0	25,0	3,4	13,8
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage</b>						
Agriculteurs ou anciens	1,3	1,2	0,3	2,2	1,3	1,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise ou anciens	9,2	5,1	3,5	6,1	7,2	6,0
Cadres et professions libérales ou anciens	15,4	16,6	12,8	24,8	24,2	20,7
Professions intermédiaires ou anciens	20,2	23,5	20,7	25,4	24,3	23,8
Employés ou anciens	12,6	24,4	35,1	19,0	14,5	20,4
Ouvriers ou anciens	37,9	22,8	15,2	21,5	26,0	23,4
Personnes n'ayant jamais travaillé	3,5	6,5	12,4	1,1	2,6	4,5
<b>Statut d'occupation du logement</b>						
Accédant à la propriété	22,5	15,2	17,8	20,5	46,9	28,9
Propriétaire ou copropriétaire	15,1	22,2	11,3	46,8	19,9	24,8
Locataire HLM	22,0	19,7	38,9	7,3	14,9	17,6
Locataire autre	36,1	39,2	28,9	22,8	16,6	26,1
Autre cas	4,3	3,8	3,2	2,6	1,7	2,7
<b>Taille de l'unité urbaine</b>						
Rural et unités urbaines de moins de 10 000 habitants	22,9	24,5	19,1	39,8	39,1	32,5
Unités urbaines de 10 000 à 99 999 habitants	23,8	19,0	23,0	18,5	17,7	19,0
Unités urbaines de 100 000 à 1 999 999 habitants	35,3	36,1	39,6	27,6	27,6	31,5

Agglomération de Paris	18,0	20,4	18,3	14,1	15,7	17,0
------------------------	------	------	------	------	------	------

1. Voir l'*encadré 1* et la partie *Source et méthodes*.

2. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Lecture** > 90 % des parents non hébergeant sont des hommes, contre seulement 17 % des parents dans les familles monoparentales.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

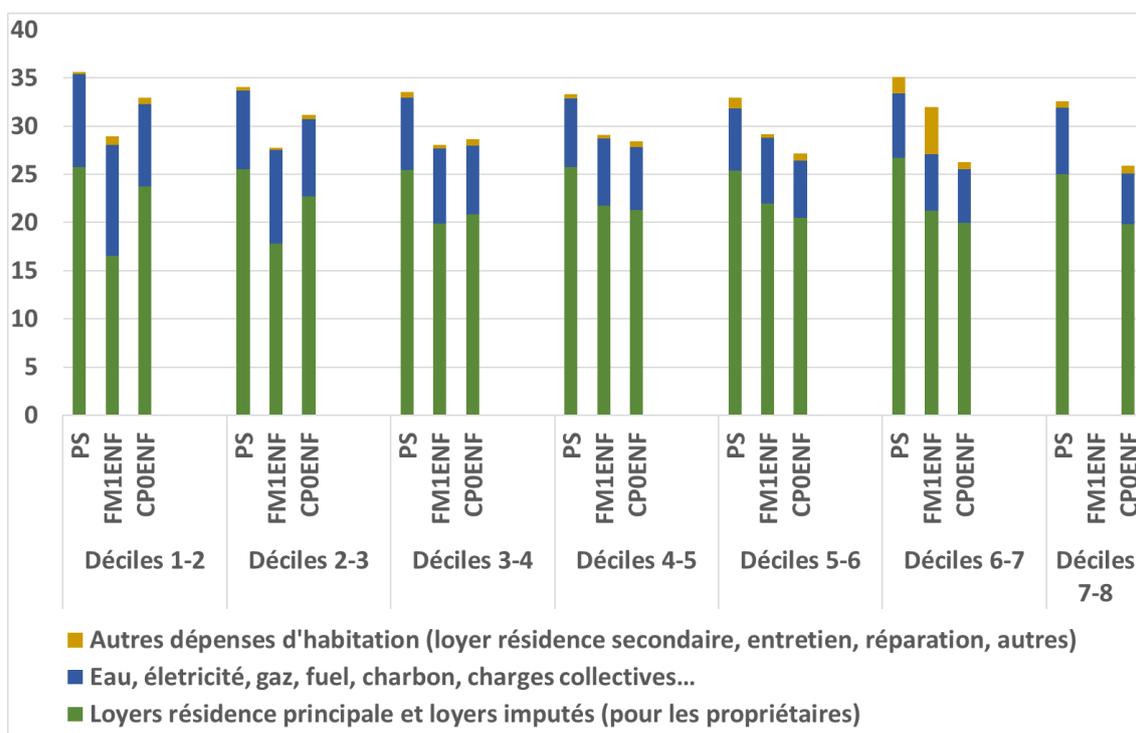
## La présence d'un enfant déforme-t-elle la structure de consommation d'un ménage de la même façon qu'un conjoint ?

Le fait de passer d'une à deux personnes joue sur la structure de la consommation, mais pas forcément de la même manière si cette deuxième personne est un adulte ou un enfant (*graphique 3*). De manière générale, par rapport aux personnes seules, les ménages de deux personnes consacrent une part moins importante de leur budget aux dépenses de logement, grâce notamment à la possibilité de faire des économies d'échelle, et une part plus importante à l'alimentation, poste qui, à l'inverse, permet peu d'économies d'échelle.

Les familles monoparentales consacrent une part plus importante que les personnes seules et les couples à l'habillement, qui doit être renouvelé plus souvent puisque les enfants grandissent. Les couples sans enfant consacrent quant à eux la plus forte part à l'alimentation, avec deux adultes à nourrir, mais aussi aux transports : si les deux personnes travaillent, par exemple, les trajets domicile-travail peuvent nécessiter l'utilisation de deux voitures ou de deux titres de transport. Au sein des ménages les moins aisés, les couples sans enfant semblent arbitrer au détriment des loisirs et de la culture, alors que les familles monoparentales se démarquent par la plus faible part de budget logement. C'est le cas en particulier pour les familles monoparentales les plus modestes, qui vivent plus souvent en logement social. Les familles monoparentales dépensent davantage pour la restauration (y compris les cantines) et l'enseignement, quel que soit le niveau de revenu.

**Graphique 3** • Poids pour certains postes de la consommation dans le budget des personnes seules comparé aux couples sans enfant et aux familles monoparentales avec un enfant unique, selon les dixièmes de revenu du ménage regroupés deux à deux

### 3a - Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles



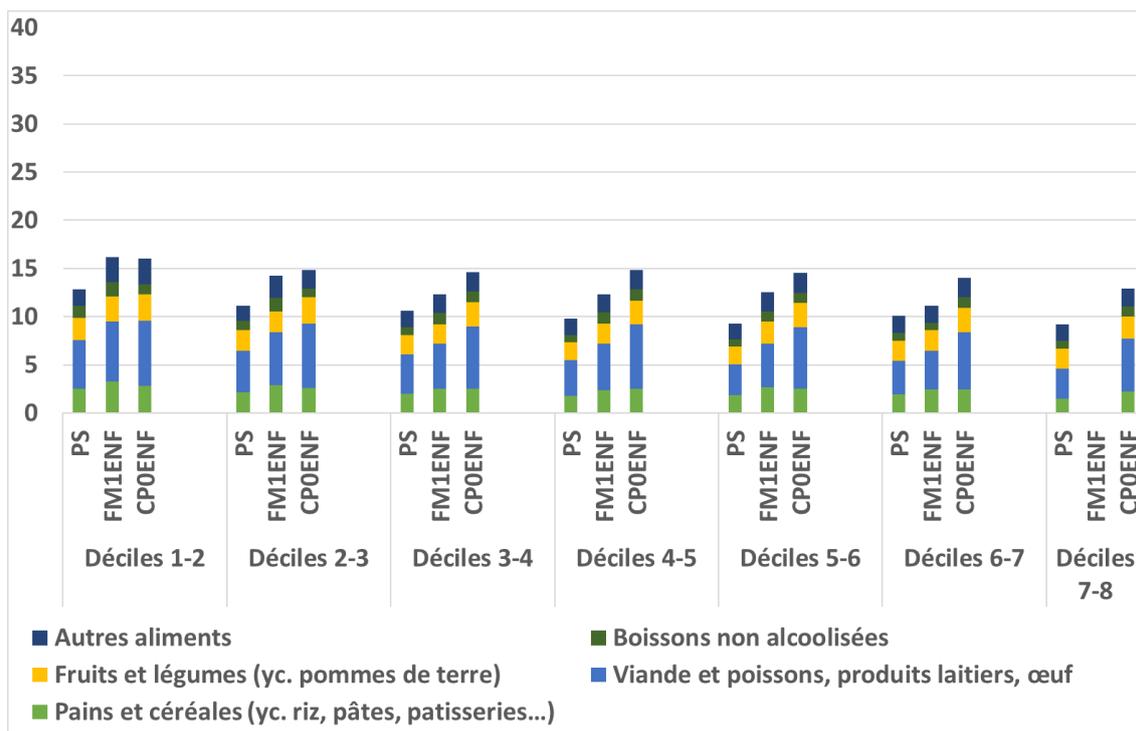
PS : personnes seules ; FM1ENF : familles monoparentales avec un enfant ; CPOENF : couples sans enfant.

**Lecture** > Les personnes seules dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 36 % de leur budget aux dépenses de logement. Par comparaison, ces dépenses représentent 29 % du budget des familles monoparentales et 33 % du budget des couples sans enfant dans les deux premiers dixièmes de revenus.

**Champ** > Personnes seules, couples sans enfant et familles monoparentales ayant un enfant en résidence principale, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7 ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

### 3b - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées



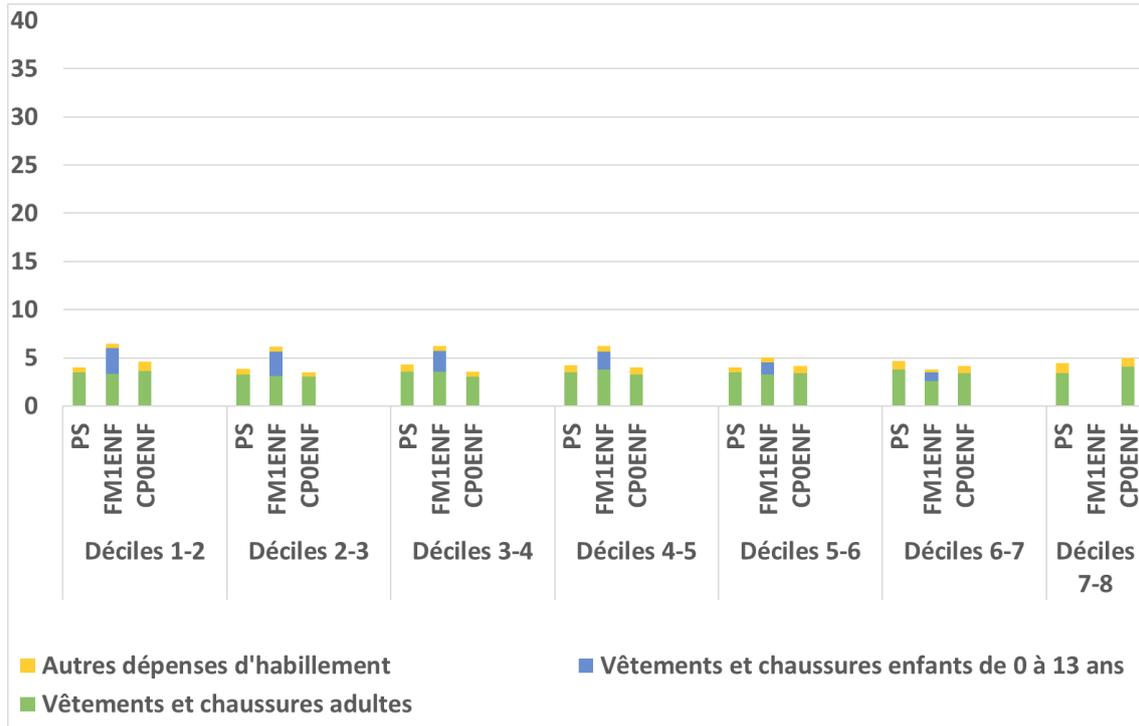
PS : personnes seules ; FM1ENF : familles monoparentales avec un enfant ; CPOENF : couples sans enfant.

**Lecture** > Les personnes seules dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 13 % de leur budget aux dépenses alimentaires. Par comparaison, ces dépenses représentent 16 % du budget des familles monoparentales et 16 % du budget des couples sans enfant dans les deux premiers dixièmes de revenus.

**Champ** > Personnes seules, couples sans enfant et familles monoparentales ayant un enfant en résidence principale, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7 ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

### 3c - Articles d'habillement et chaussures



PS : personnes seules ; FM1ENF : familles monoparentales avec un enfant ; CPOENF : couples sans enfant.

**Lecture** > Les personnes seules dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 4 % de leur budget aux dépenses d'habillement. Par comparaison, ces dépenses représentent 6 % du budget des familles monoparentales et 4 % du budget des couples sans enfant dans les deux premiers dixièmes de revenus.

**Champ** > Personnes seules, couples sans enfant et familles monoparentales ayant un enfant en résidence principale, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7 ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

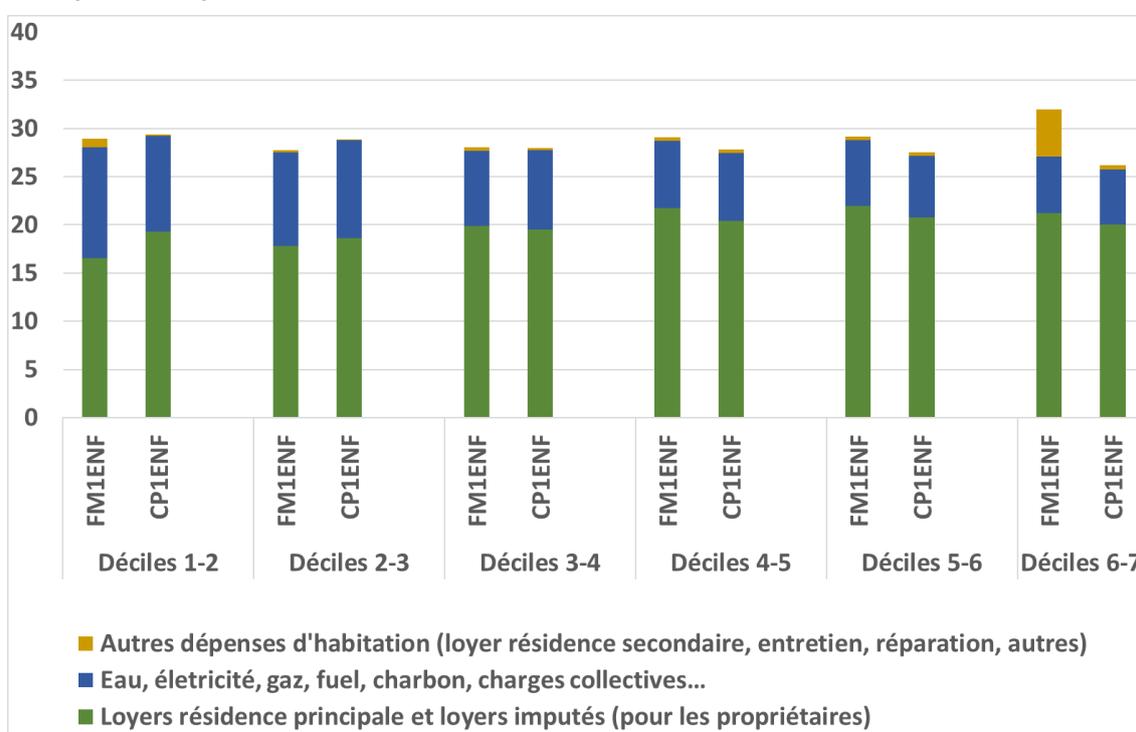
**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

## La présence d'un enfant déforme-t-elle la structure de consommation d'une famille de la même façon selon qu'il y ait un ou deux adultes ?

Si l'on compare à présent les familles avec un enfant, selon qu'il y ait un ou deux adultes, on observe peu de différences, à niveau de revenu équivalent, quant au poids des dépenses de logement, alors même que les familles monoparentales comptent un adulte en moins (*graphique 4*). Dans les deux cas, il y a nécessité d'une chambre ou *a minima* d'un espace supplémentaire lorsqu'un enfant est présent. C'est en particulier cette moindre économie d'échelle sur le logement, l'un des principaux postes de consommation, qui conduit à penser qu'il est nécessaire de prendre en compte la monoparentalité dans les échelles d'équivalence servant au calcul des niveaux de vie, comme on s'attachera à le faire dans la dernière partie du dossier. Les couples avec un enfant se distinguent en revanche des familles monoparentales par un poids plus élevé de l'alimentation dans leur budget, à niveau de revenu équivalent, puisqu'il y a un adulte supplémentaire à nourrir. En contrepartie, pour les ménages les plus modestes, la part des dépenses en habillement et en loisirs et culture tend à être plus faible.

**Graphique 4** • Poids pour certains postes de la consommation dans le budget des familles monoparentales ayant un seul enfant comparé aux couples avec un seul enfant, selon les dixièmes de revenu du ménage regroupés deux à deux

### 4a - Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles



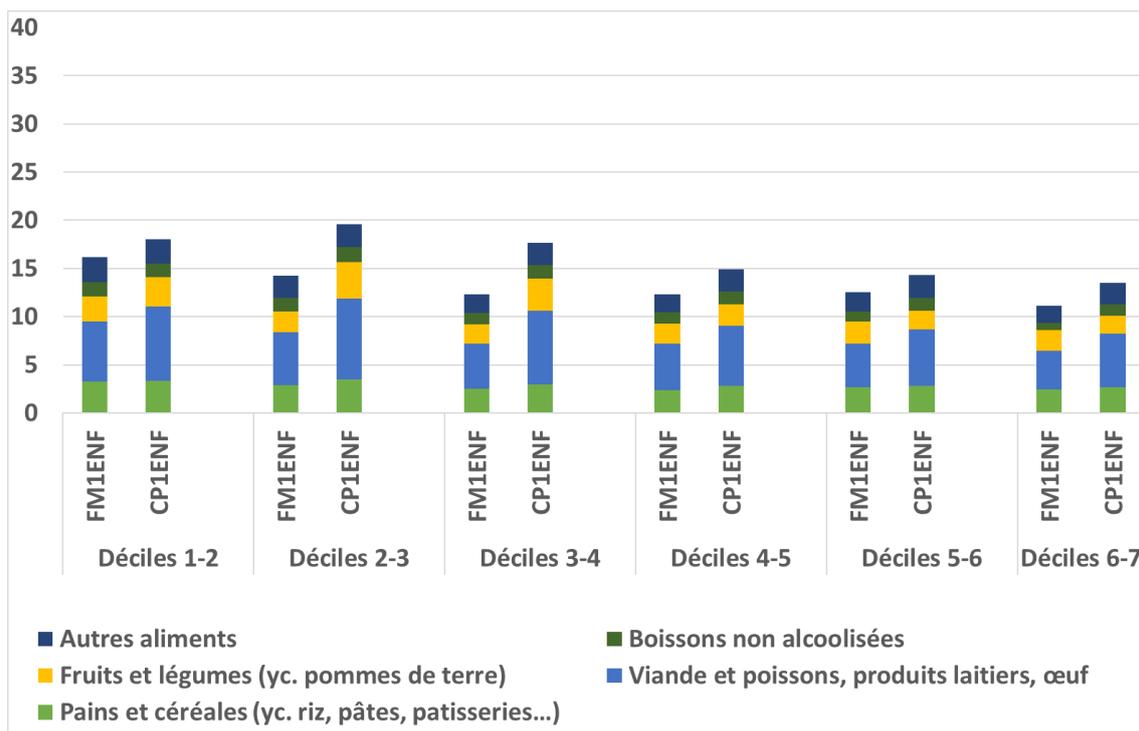
FM1ENF : familles monoparentales avec un enfant ; CP1ENF : couples avec un enfant.

**Lecture** > Les familles monoparentales ayant un enfant en résidence principale, et dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 29 % de leur budget aux dépenses de logement, comme les couples avec un enfant en résidence principale.

**Champ** > Familles monoparentales et couples ayant un enfant en résidence principale, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7 ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

#### 4b - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées



FM1ENF : familles monoparentales avec un enfant ; CP1ENF : couples avec un enfant.

**Lecture** > Les familles monoparentales ayant un enfant en résidence principale, et dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 16 % de leur budget aux dépenses alimentaires. Par comparaison, les couples avec un enfant en résidence principale consacrent 18 % de leur budget à ces dépenses.

**Champ** > Familles monoparentales et couples ayant un enfant en résidence principale, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, des dixièmes 1 à 7 ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

### La structure de consommation se déforme-t-elle lorsque les enfants grandissent ?

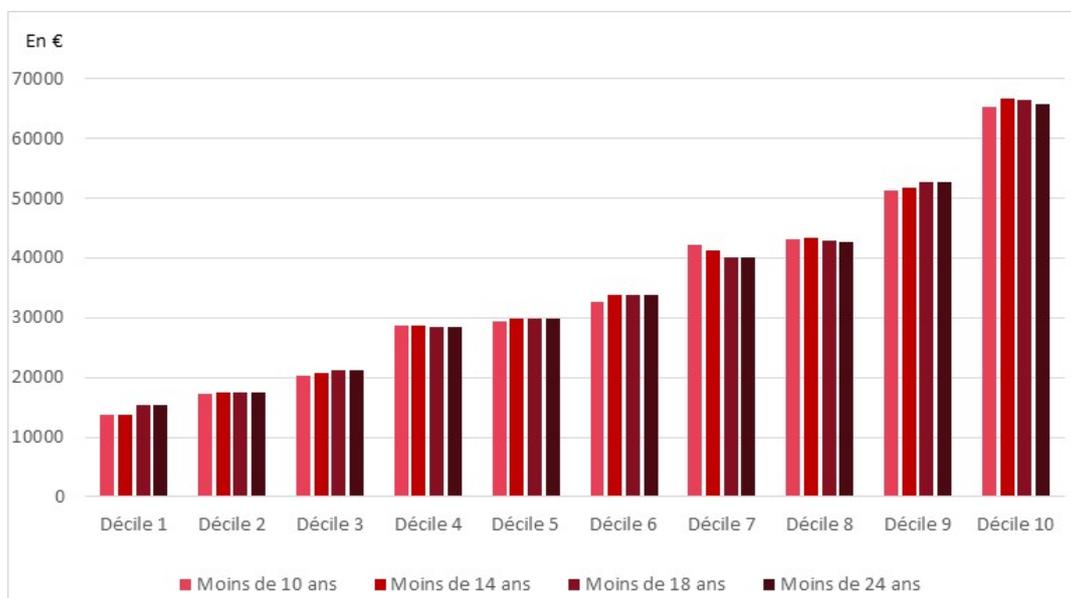
En première approche, le coût de l'enfant peut être défini comme la part de revenu supplémentaire nécessaire à un ménage pour maintenir un niveau de bien-être identique après l'arrivée d'un enfant. Une deuxième approche peut être de s'intéresser aux dépenses individualisables, mais elle reste limitée puisque, au fur et à mesure que l'enfant grandit, sa consommation se rapproche de celle de ses parents (*encadré 2*). Plusieurs échelles d'équivalence attribuent un coût différent aux enfants par rapport aux adultes. En effet, les échelles d'équivalence postulent l'existence d'un coût relatif des individus au sein d'un ménage et, pour la plupart, font l'hypothèse qu'un individu ne coûte pas la même chose selon son âge.

L'échelle de l'OCDE modifiée considère ainsi qu'un enfant « coûte » autant qu'un adulte à partir de 14 ans. Ce seuil date des premières échelles d'équivalence construites après la Seconde Guerre mondiale. Il avait été alors fixé de manière conventionnelle sur la base de l'observation des dépenses de consommation alimentaire, à une époque où ces dépenses constituaient le premier poste dans le budget des ménages.

Il paraît intéressant de questionner cette hypothèse, qui n'est d'ailleurs pas retenue dans l'échelle pratiquée aujourd'hui par l'OCDE, alors que la structure des dépenses des ménages a sensiblement évolué. Ainsi, en 2017, l'alimentation ne représente plus que le troisième poste de dépenses, derrière les transports et le logement (Demoly, Schweitzer, 2020). Martin et Périvier (2015, 2018) remettent aussi en question cette hypothèse dans leurs travaux, notamment du fait des évolutions sociales connues depuis, par exemple l'allongement des études, pouvant éventuellement déplacer le seuil de rupture du coût de l'enfant à 18 ans. D'autres éléments peuvent amener à remettre en question le fait que le coût de l'enfant connaisse un saut important à 14 ans, ou, plus largement, que le coût de l'enfant soit linéaire avec son âge. Les dépenses nécessaires à l'arrivée d'un nouveau-né et aux frais éventuels de modes d'accueil pourraient par exemple conduire à un surcoût relativement important dans les trois premières années de l'enfant.

Pour isoler l'effet éventuel de l'âge des enfants, nous nous centrons dans un premier temps sur les familles avec un seul enfant<sup>3</sup>. Dans ces familles, à niveau de revenu donné, le montant total des dépenses de consommation n'augmente pas selon l'âge de l'enfant (*graphique 5*). Cela traduit le fait qu'au niveau global, le montant de dépenses est avant tout contraint par le revenu.

**Graphique 5 • Dépenses de consommation annuelle totale des familles avec un enfant selon le dixième de revenu du ménage et l'âge de l'enfant**



**Note** > Les tranches d'âge sont emboîtées les unes dans les autres, de la plus petite « moins de 10 ans » à la plus grande « moins de 24 ans ». Cette représentation a été retenue pour apprécier visuellement l'éventuelle déformation des dépenses selon l'âge des enfants avec la contrainte que les effectifs de familles avec un enfant, lorsqu'ils sont ventilés à la fois par décile de revenu et par âge de l'enfant, peuvent être faibles.

**Lecture** > Dans le premier dixième, soit les familles dont les revenus se situent parmi les 10 % les plus faibles, le niveau de dépenses de consommation totale d'une famille avec un enfant de moins de 24 ans est d'environ 15 400 euros par an, contre 65 800 euros dans le dernier décile.

**Champ** > Familles avec un enfant en résidence principale appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Le constat est différent si l'on considère uniquement les dépenses d'alimentation, sur lesquelles est basée l'hypothèse d'un coût de l'enfant supérieur à partir de 14 ans. Quel que soit le revenu<sup>4</sup>, la présence d'un conjoint conduit à presque doubler les dépenses alimentaires (*graphique 6*). En revanche, la présence d'un enfant unique, quels que soient son âge et la configuration familiale à laquelle il appartient (couple ou famille monoparentale), n'augmente pas autant les dépenses alimentaires que pour le premier ou le second adulte. Mais, là encore, aucun seuil d'âge pour l'enfant ne ressort clairement.

Pour les familles les plus modestes (appartenant aux cinq premiers dixièmes de revenu), on observe un seuil à 18 ans pour les familles monoparentales : à partir de cet âge, la présence de l'enfant coïncide avec des dépenses alimentaires nettement plus élevées par rapport à une personne seule (+46 %), alors que l'impact sur les dépenses alimentaires est similaire si l'enfant a moins de 14 ans ou a entre 14 et moins de 18 ans. Cela peut s'expliquer par une diminution des dépenses de cantine scolaire pour les enfants de 18 ans ou plus qui prendraient alors davantage de repas au domicile. Pour les couples, l'impact augmente plutôt linéairement, l'enfant de moins de 14 ans n'occasionnant aucune hausse des dépenses alimentaires, en moyenne, par rapport à un couple sans enfant.

En revanche, pour les familles moins modestes (dixièmes de revenu 5 à 10), il est plus difficile d'identifier un seuil. Pour ces dernières, les dépenses d'alimentation sont moins contraintes et dépendent peut-être davantage des goûts et des gammes de produits achetés, en particulier pour les adultes. Pour les familles monoparentales, ce sont les enfants de moins de 14 ans qui occasionnent un peu plus de dépenses alimentaires. Les couples avec un enfant de moins de 14 ans dépensent en moyenne moins que les couples sans enfant, alors même que le ménage compte un membre supplémentaire, ce qui pourrait s'expliquer par une évolution de la consommation alimentaire des couples à l'arrivée d'un enfant et d'un éventuel transfert vers

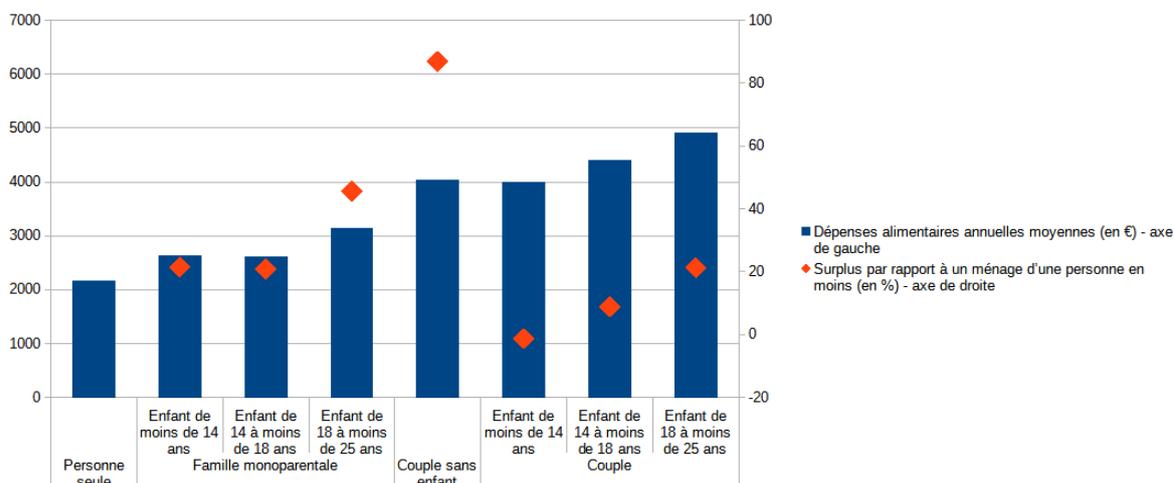
<sup>3</sup> La part des familles monoparentales avec un seul enfant de moins de 10 ans est plus faible (22 % de l'ensemble des familles monoparentales avec un seul enfant) que celle des couples (27 % de l'ensemble des couples avec un seul enfant), les enfants plus jeunes étant moins nombreux à vivre dans une famille monoparentale.

<sup>4</sup> Afin d'avoir des effectifs suffisants pour chaque classe d'âge des enfants, les dixièmes de revenus ont été regroupés.

de nouvelles dépenses, par exemple liées à la garde de l'enfant. Les dépenses augmentent de 9 % avec un enfant âgé de 14 ans à moins de 18 ans et de 20 % lorsque l'enfant a 18 ans ou plus.

**Graphique 6 • Dépenses alimentaires des familles sans enfant ou avec un enfant unique selon le niveau de vie et l'âge de l'enfant**

**6a - Dixièmes de revenu de 1 à 5**

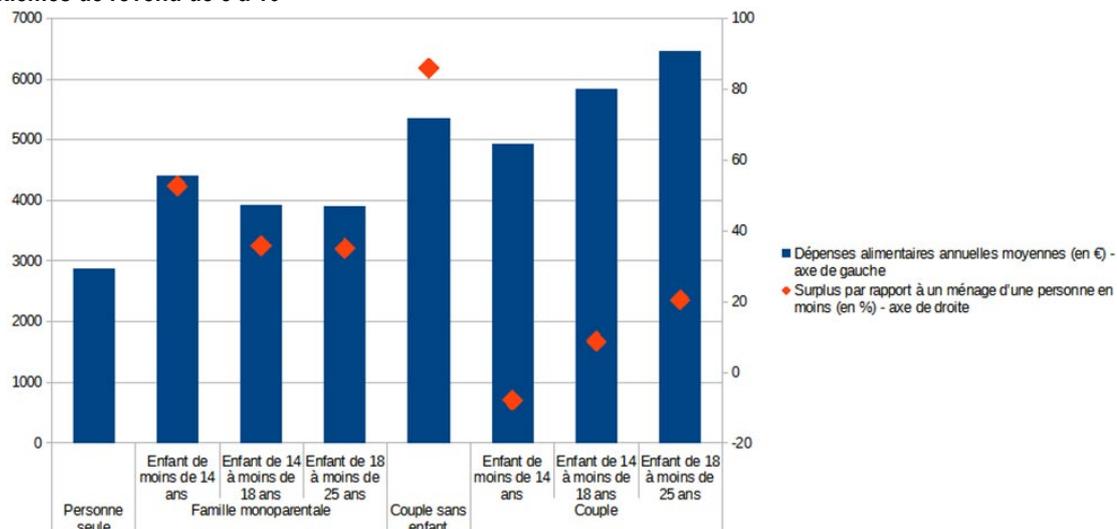


**Lecture** > Une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans des dixièmes 1 à 5 dépenses en moyenne 2 630 euros en alimentation, soit 22 % de plus qu'une personne seule.

**Champ** > Ménages sans enfant ou avec un enfant, en résidence principale, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Lecture** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

**6b - Dixièmes de revenu de 5 à 10**



**Lecture** > Une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans des dixièmes 5 à 10 dépenses en moyenne 4 400 euros en alimentation, soit 53 % de plus qu'une personne seule.

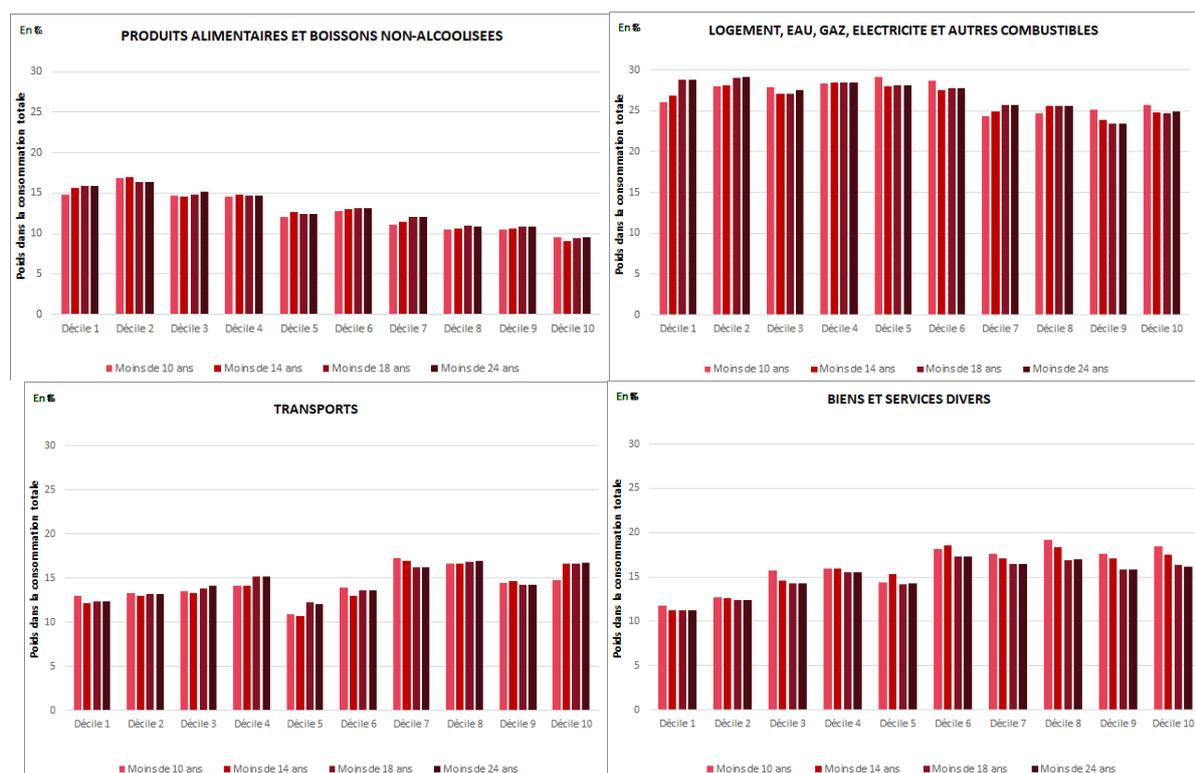
**Champ** > Ménages sans enfant ou avec un enfant, en résidence principale, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

La part des dépenses alimentaires n'augmente pas non plus avec l'âge de l'enfant (*graphique 7*). Si, dans quelques dixièmes, la part de l'alimentation est plus faible pour les familles avec un enfant de moins de 10 ans qu'avec un enfant de moins de 14 ans, elle-même plus faible qu'avec un enfant de moins de 18 ans, dans la plupart des cas, la différence entre les coefficients budgétaires des familles selon l'âge de l'enfant est relativement faible. Ainsi, l'hypothèse principale mise en avant pour différencier le coût d'un enfant selon son âge n'apparaît plus vraiment vérifiée en 2017.

S'agissant du logement, qui représente le poste de dépense le plus important des familles avec un enfant, il n'y a pas non plus de linéarité commune à l'ensemble des dixièmes. Par exemple, le poids du logement croît avec l'âge de l'enfant dans le premier dixième, ne présente pas de linéarité selon l'âge dans le deuxième dixième et est relativement stable dans le troisième dixième. Dans le neuvième dixième, le poids des dépenses de logement est même plus élevé pour les familles avec un enfant de moins de 10 ans que pour celles avec un enfant de moins de 14 ans. D'autres caractéristiques des familles peuvent avoir un effet plus important sur les dépenses de logement que l'âge de l'enfant : la localisation, le statut d'occupation, l'accès ou non à un logement social, etc.

**Graphique 7 • Poids pour certains postes de la consommation des familles avec un enfant selon le dixième de revenu du ménage et l'âge de l'enfant**



**Lecture >** Dans le premier dixième, le poids du logement, de l'eau, du gaz, de l'électricité et des autres combustibles dans la consommation totale d'une famille avec un enfant croît avec l'âge de l'enfant, passant de 26 % pour les familles avec un enfant de moins de 10 ans à 29 % pour les moins de 24 ans.

**Champ >** Familles avec un enfant en résidence principale appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source >** Insee, enquête Budget de famille 2017.

Pour d'autres postes, cependant, la part dans la consommation tend à évoluer de façon linéaire avec l'âge de l'enfant, augmentant ou diminuant, suggérant ainsi une évolution des « besoins » de la famille à l'égard de l'enfant. Par exemple, un enfant en bas âge entraîne des coûts spécifiques (équipements pour l'arrivée d'un nouveau-né, dépenses relatives à l'agrandissement de la famille – voiture, logement plus grand... –, frais de garde éventuels...). Un jeune majeur peut également nécessiter des coûts importants s'il s'engage dans des études supérieures supportées au moins en partie par ses parents, etc. Ainsi, la part des dépenses en biens et services divers, qui intègre les frais de modes d'accueil, a tendance à décroître selon l'âge de l'enfant, l'effet s'accroissant pour les dixièmes plus élevés. Les dépenses relatives au transport tendent au contraire à augmenter avec l'âge de l'enfant pour les familles situées dans les premiers dixièmes, le constat étant moins vrai dans les dixièmes plus élevés.

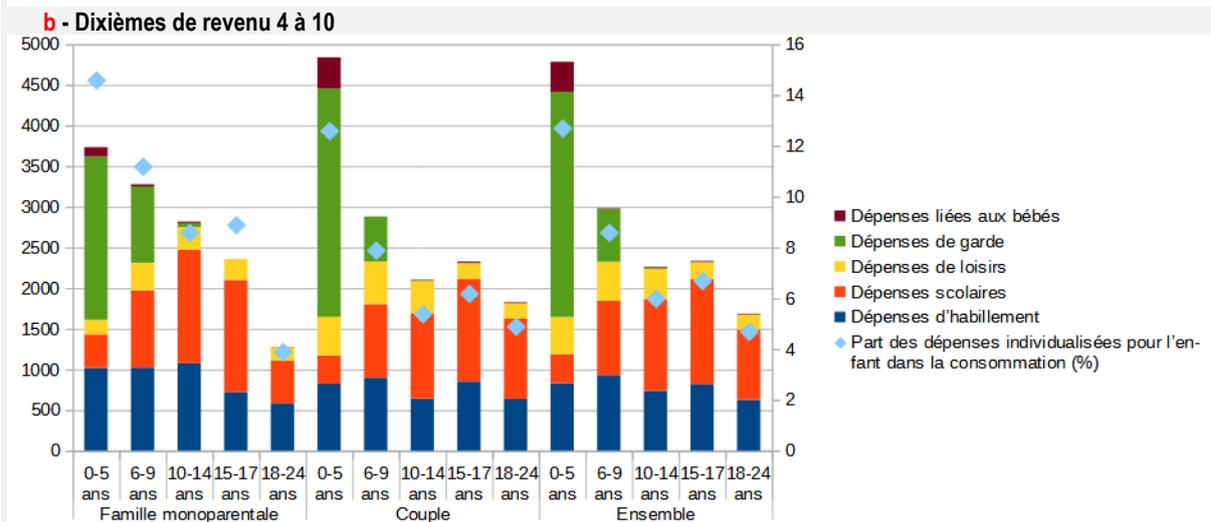
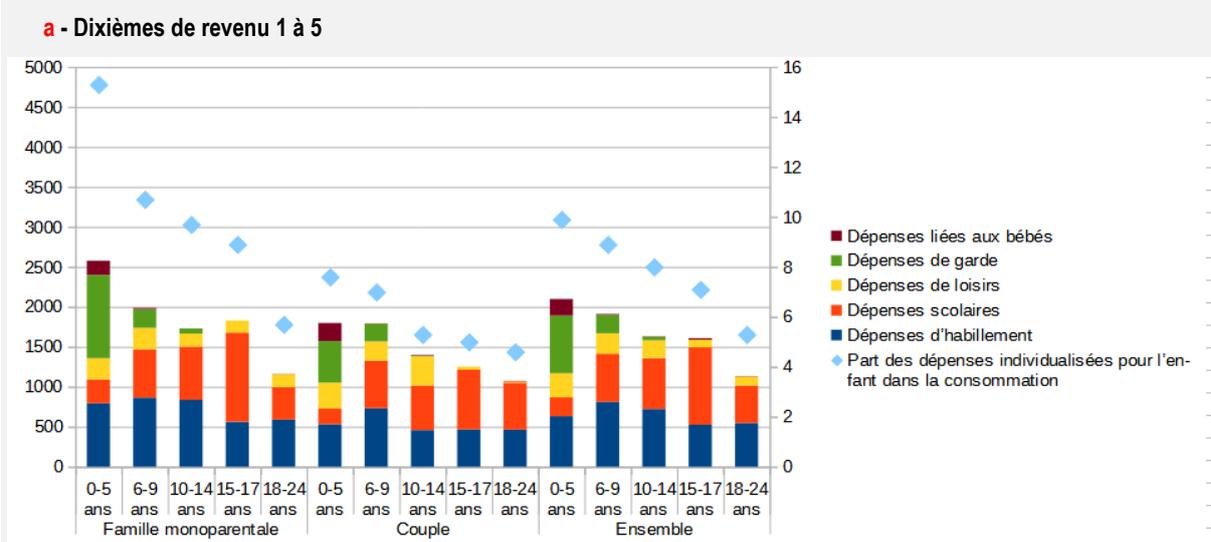
Ces changements semblent ainsi traduire une transformation dans la nature des besoins, plutôt que dans leur importance. Au-delà de ces changements, la structure des autres dépenses diffère assez peu selon l'âge de l'enfant.

**Encadré 2 • Une autre approche du coût de l'enfant : peut-on isoler les postes de dépenses spécifiques aux enfants ?**

Les dépenses individualisables spécifiques aux enfants facilement identifiables dans l'enquête Budget de famille sont les suivantes : frais de garde, éducation, cantine scolaire, ramassage scolaire, vêtements pour enfants, équipement spécifique aux bébés, aliments pour bébés, loisirs et jouets. Les dépenses sont assez facilement individualisables pour les plus jeunes mais plus difficiles à isoler quand l'enfant grandit (Hotte, 2015). En revanche, de nombreuses dépenses ne sont pas individualisables (loyer, énergie, alimentation, etc.). Une approche par les dépenses spécifiques aux enfants est donc difficile et incomplète.

En se limitant aux familles avec un enfant unique, afin de ne pas observer un effet de fratrie, et en se limitant à certains postes de dépenses, on observe un coût plus important des enfants de moins de 5 ans porté par les dépenses de garde et d'accueil de l'enfant (**graphique A**). C'est notamment le cas pour les couples appartenant aux dixièmes de revenu 4 à 10<sup>5</sup>, qui dépensent en moyenne près de 2 800 euros sur une année pour faire garder leur enfant de moins de 5 ans. Les ménages plus modestes (dixièmes de revenu 1 à 5) ont moins de dépenses pour ce poste, les jeunes enfants étant d'une part plus souvent gardés par leurs mères, et d'autre part, les dépenses de garde pouvant être subventionnées. Le poids des dépenses attribuables à un enfant de moins de 5 ans dans la consommation de ces familles reste néanmoins élevé, notamment pour les familles monoparentales.

**Graphique A • Dépenses relatives aux enfants (en euros) selon la tranche de l'enfant, la configuration familiale et le revenu**



**Note** > Les dépenses individualisées liées aux enfants regroupent les postes C03 (habillement) ; C10, C111212, C127118, C125514, C073215, C095411, C095412 et C095414 (scolarité y compris cantine, assurance et ramassage scolaire et papeterie) ; C093110, C093111, C093112, C093113, C093123 et C09511Z (loisirs imputables en grande partie aux enfants) ; C056211 et C124111 (garde des enfants) ; C011941, C051164, C123222 et C121225 (dépenses relatives aux bébés).

**Lecture** > Les familles monoparentales avec un enfant de moins de 5 ans appartenant aux dixièmes de revenu 1 à 5 dépensent 1 040 euros en moyenne par an en frais de garde pour leur enfant. En comptabilisant les autres dépenses présentées dans le graphique, ces familles consacrent 15 % de leur consommation à ces dépenses spécifiques pour leur enfant.

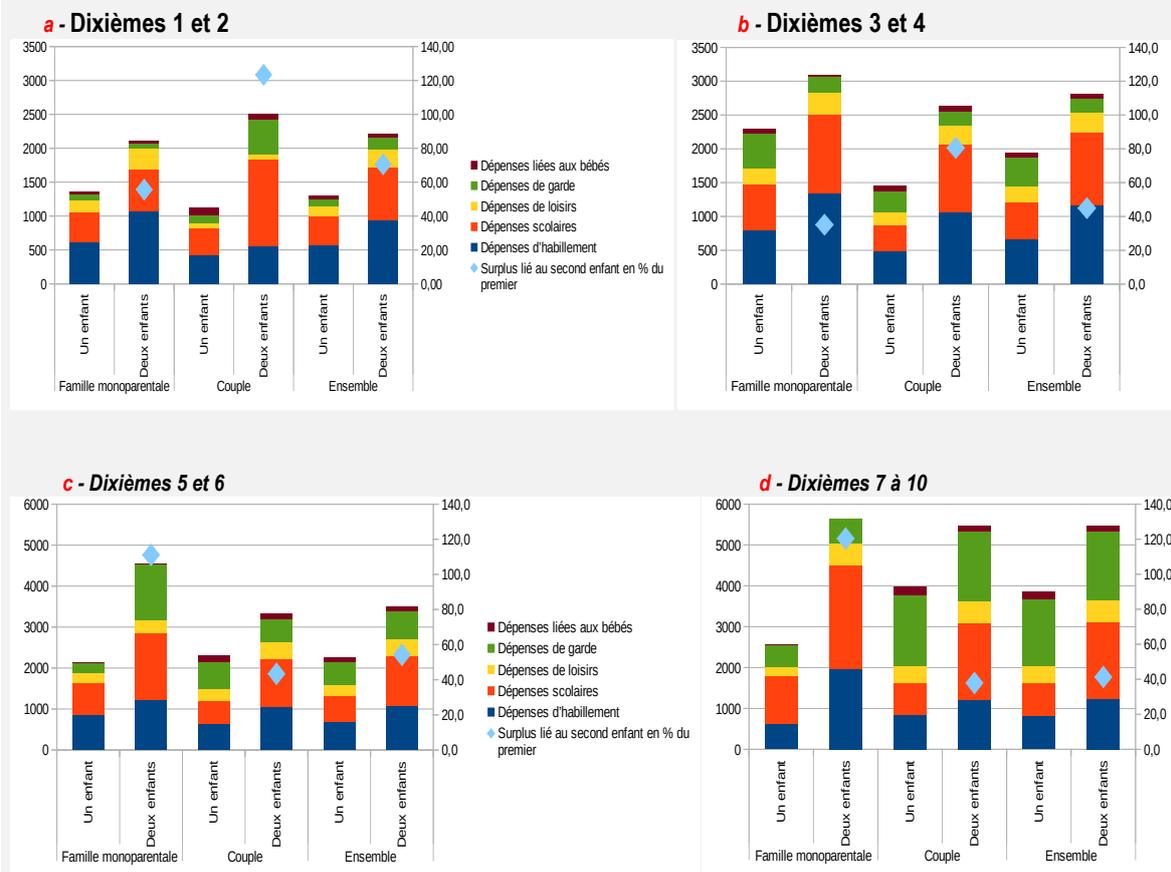
5 Les dixièmes de revenus ont été regroupés afin de détailler les tranches d'âge tout en ayant suffisamment de ménages concernés.

**Champ** > Familles monoparentales et couples avec un enfant unique appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Pour observer un éventuel effet des fratries, il est possible de comparer les familles avec un enfant et les familles avec deux enfants. Les familles ayant deux enfants n'ont pas toujours deux fois plus de dépenses individualisées concernant ces enfants que les familles avec un enfant unique (*graphique B*). Parmi les ménages les moins aisés, ce sont les couples qui dépensent davantage par enfant en moyenne lorsqu'ils ont deux enfants. Les familles monoparentales dépensent quant à elles moins par enfant lorsqu'il y en a deux. En revanche, pour les familles plus aisées (dixièmes de revenu 5 à 10), les familles monoparentales avec deux enfants ont deux fois plus de dépenses individualisées liées à ces enfants que celles avec un seul enfant, ce qui n'est pas le cas pour les couples. Les dépenses scolaires sont celles qui permettent le moins d'éventuelles économies d'échelle, les dépenses pour deux enfants étant presque systématiquement plus du double des dépenses pour un unique enfant, à l'exception des familles monoparentales des deux premiers dixièmes de revenu. Les dépenses de loisirs semblent en revanche permettre aux familles de faire des économies d'échelle (réutilisation et partage des jouets et jeux par exemple), sauf pour les ménages les plus modestes dont les dépenses sur ce poste sont particulièrement faibles, contraintes par un budget plus serré et consacré à des dépenses contraintes (logement, alimentation).

**Graphique B • Dépenses relatives aux enfants (en euros) selon la présence d'un ou deux enfants, la configuration familiale et le revenu**



**Lecture** > Les familles monoparentales appartenant aux 20 % des ménages les plus modestes (dixièmes de revenu 1 et 2) dépensent en moyenne 600 euros par an pour habiller leur enfant unique, contre 1 100 euros lorsque deux enfants sont présents. En comptabilisant les autres dépenses présentées dans le graphique, le surplus de dépenses lié au second enfant représente 56 % des dépenses lorsqu'il y a un enfant unique.

**Champ** > Familles monoparentales et couples avec un ou deux enfants appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

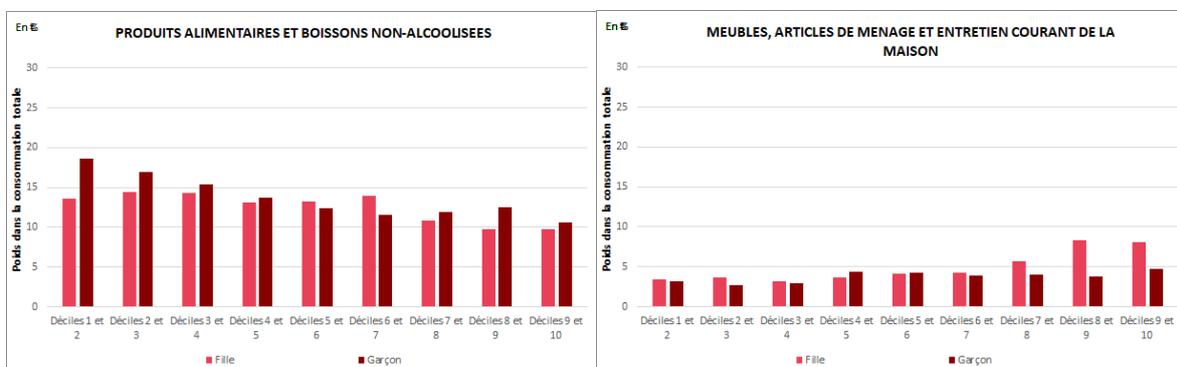
Le loyer, éventuellement plus élevé, par la nécessité d'une chambre supplémentaire pour accueillir un enfant, ou encore l'alimentation, sur laquelle il n'est pas possible de faire des économies d'échelle, seraient des postes pertinents à analyser afin d'évaluer le coût occasionné par un enfant. Ces dépenses n'étant pas individualisables, il faut trouver d'autres moyens d'estimer le coût des individus et notamment des enfants.

## Les dépenses pour un enfant sont-elles les mêmes selon son sexe et la taille et la composition de sa fratrie ?

L'impact éventuel du sexe de l'enfant peut être appréhendé en regardant les dépenses des familles avec un seul enfant selon le sexe de celui-ci, mais également dans les familles de plusieurs enfants pour appréhender de possibles « effets de fratrie ». En effet, dans une famille d'au moins deux enfants, notamment à âges rapprochés, certaines dépenses réalisées pour l'aîné peuvent ensuite être réutilisées pour le second. Ces économies d'échelle peuvent par ailleurs être différenciées selon le sexe de l'enfant et plus importantes dans les fratries où les enfants sont de même sexe.

Dans les familles d'un seul enfant, certaines différences de structure de consommation s'observent effectivement selon le sexe de ce dernier. Ainsi, dans les familles modestes, le poids des dépenses d'alimentation est plus fort lorsqu'elles ont un garçon (*graphique 8*). L'écart est ainsi de 5 points dans les deux premiers dixièmes. Dans les familles aisées, le poids des dépenses en meubles, ménage et entretien courant de la maison est plus fort quand elles ont une fille, une hypothèse envisageable étant que ces familles dépensent davantage dans la décoration des chambres de leurs enfants si ce sont des filles.

### Graphique 8 • Poids des dépenses alimentaires et en meubles, ménage et entretien courant de la maison dans la consommation des familles avec un enfant selon le dixième regroupé de revenu du ménage et le sexe de l'enfant



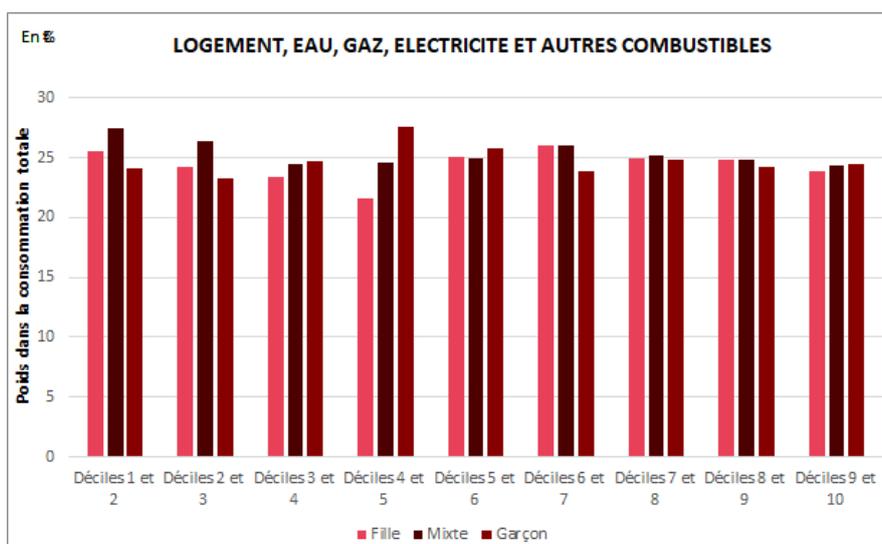
**Lecture** > Dans le premier et le deuxième dixième, le poids dans la consommation totale de l'alimentation d'une famille avec un garçon s'élève à plus de 19 % contre un peu plus de 13 % pour une famille avec une fille. Les dixièmes sont regroupés deux à deux.

**Champ** > Famille avec un enfant en résidence principale appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Dans les familles de deux enfants, pour celles dont les revenus sont les plus modestes et pour lesquelles le logement peut représenter une dépense plus contrainte, le poids du logement apparaît plus important dans les familles où la fratrie est mixte (*graphique 9*). Il peut de fait être plus difficile de réaliser des économies d'échelles, par exemple en permettant aux deux enfants de dormir dans la même pièce, lorsque ces derniers ne sont pas du même sexe.

**Graphique 9** • Poids des dépenses en logement dans la consommation des familles avec deux enfants selon le dixième de revenu du ménage et le sexe de l'enfant



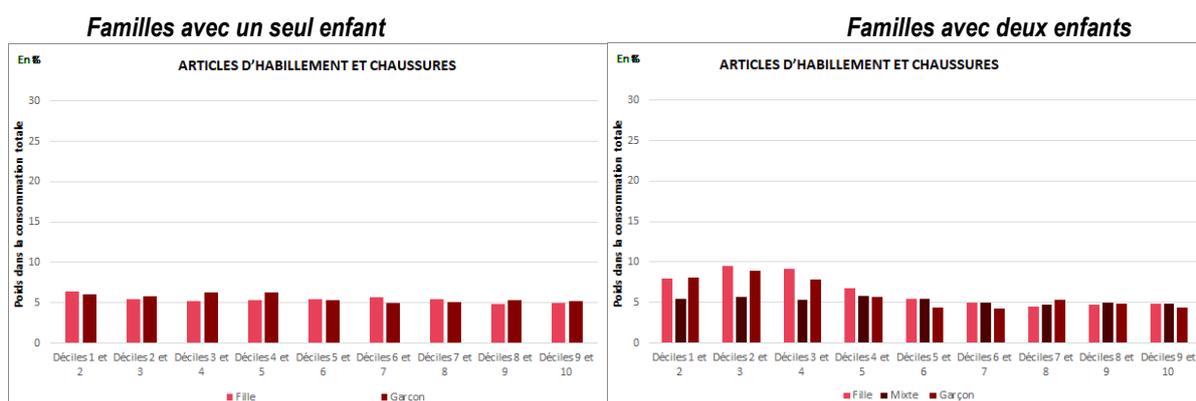
**Lecture** > Dans le premier et le deuxième dixième, le poids dans la consommation totale du logement d'une famille avec deux garçons (24 %) est plus faible que celui d'une famille avec un garçon et une fille (27 %).

**Champ** > Famille avec un enfant en résidence principale appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Dans ces familles, on pourrait supposer que des économies d'échelle peuvent être réalisées sur les dépenses en habillement, si les vêtements des aînés peuvent resservir aux plus jeunes, en particulier dans le cas de deux enfants de même sexe. Pourtant, dans les premiers dixièmes, le poids des dépenses en articles d'habillement et chaussures augmente avec le nombre d'enfants, notamment dans les fratries non mixtes (*graphique 10*). Le poids est étonnamment moins élevé pour les fratries mixtes, ce qui traduit peut-être un effet mécanique du fait que le poids du logement est plus élevé pour ces familles. Le constat ne s'observe pas pour les dixièmes supérieurs : le poids de la dépense est proche de celui des familles avec un seul enfant et diffère peu selon la composition de la fratrie. Pour les familles les plus aisées, d'autres dépenses non contraintes comme les loisirs pèsent davantage dans le budget que dans celui des familles les plus modestes.

**Graphique 10** • Poids des dépenses en articles d'habillement et chaussures dans la consommation des familles avec enfants selon le dixième de revenu du ménage et le sexe de l'enfant



**Lecture** > Dans le premier et le deuxième dixième, le poids dans la consommation totale des articles d'habillement et chaussures d'une famille avec deux enfants de même sexe (8 %) est plus élevé que celui d'une famille avec un garçon et une fille (5 %).

**Champ** > Famille avec un enfant en résidence principale appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

## Les dépenses pour un enfant sont-elles les mêmes selon le temps passé dans le logement ?

Jusqu'ici, nos analyses se sont concentrées sur les familles avec enfants vivant principalement chez le parent répondant. Dans cette partie, nous cherchons à appréhender comment se répartissent les différents postes de dépense dans une famille avec un enfant, selon que celui-ci y réside tout le temps ou presque (résidence principale), environ la moitié du temps (résidence alternée) ou moins souvent (droit de visite et d'hébergement). Pour approcher cette distinction du temps passé par l'enfant dans le logement à partir des informations disponibles dans l'enquête Budget de famille 2017, une typologie a été créée spécifiquement pour cette étude (*encadré 1*). L'analyse des budgets des familles selon le temps passé par l'enfant dans le logement porte par ailleurs uniquement sur les familles monoparentales et sur les parents seuls non hébergeant dont les enfants ont leur résidence principale chez leur autre parent, car les parents en couple ayant des enfants en résidence alternée ou en droit de visite et d'hébergement sont trop peu nombreux dans l'enquête. Par ailleurs, les enfants vivant principalement ailleurs que chez leurs parents (logement autonome, foyer, résidence étudiante) ne sont pas pris en compte ici.

Dans les familles monoparentales dont l'enfant est en résidence principale, les poids de l'alimentation et des biens et services divers, intégrant les frais de modes d'accueil, sont plus élevés que dans les familles dont l'enfant est en résidence alternée ou pour les parents seuls non hébergeant. Ces dépenses augmentent en effet logiquement avec le temps passé par l'enfant dans le logement (*tableau 2*). Le poids des dépenses de logement est au contraire le plus faible pour ces familles, ce qui peut être la contrepartie de la hausse des autres dépenses, plus contraintes.

**Tableau 2** • Poids des grands postes de la consommation dans le budget des familles monoparentales et des parents seuls non hébergeant ayant un seul enfant, selon le temps passé par l'enfant dans le logement

	Résidence principale	Résidence alternée	Non hébergeant
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	12	10	10
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	3	3	5
Articles d'habillement et chaussures	5	6	5
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	29	31	34
Meubles, articles de ménage et entretien de la maison	4	4	3
Santé	2	1	1
Transports	14	16	18
Communications	3	3	3
Loisirs et culture	7	9	7
Enseignement	1	0	1
Restauration et hôtels	7	8	6
Biens et services divers	13	11	10

**Lecture** > Les familles monoparentales ayant un enfant unique en résidence principale consacrent 12 % de leur budget aux dépenses alimentaires. Ce poste représente 10 % du budget lorsque l'enfant de la famille monoparentale est en résidence alternée et également 10 % du budget des parents non hébergeant ayant un seul enfant.

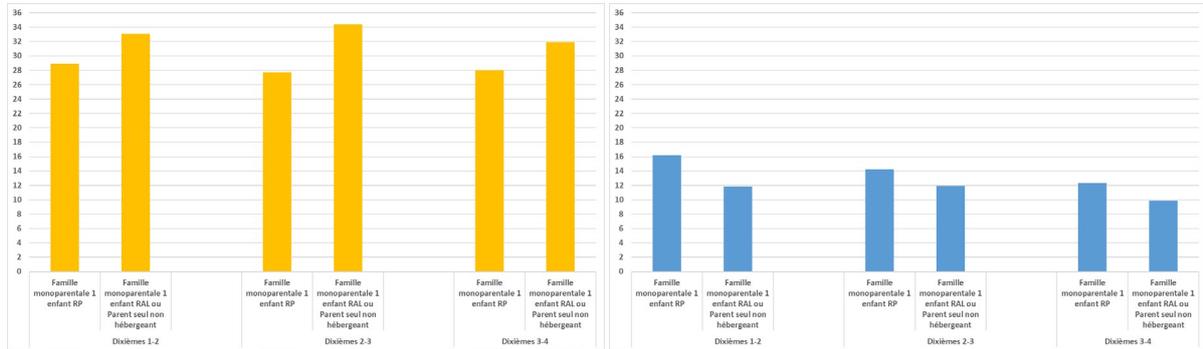
**Champ** > Familles monoparentales ayant un enfant unique et parents non hébergeant ayant un enfant unique, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

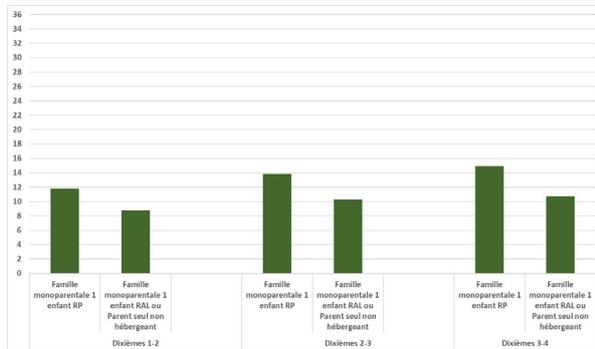
En raison des faibles effectifs dans l'enquête, pour une analyse à niveau de revenu donné, nous avons considéré les dixièmes regroupés des ménages les plus modestes (D1-D2, D2-D3 et D3-D4) et nous comparons les familles monoparentales ayant un enfant unique en résidence principale avec un autre groupe dont l'enfant passe la moitié du temps ou moins dans le logement, c'est-à-dire les familles monoparentales ayant un enfant unique en résidence alternée et les parents seuls non hébergeant. Si l'on restreint l'analyse aux premiers dixièmes, il n'apparaît pas de différence notable à niveau de revenu donné, par rapport aux constats précédents issus du *tableau 2* (*graphique 11*).

**Graphique 11** • Poids pour certains postes de la consommation dans le budget des familles monoparentales ayant un seul enfant en résidence principale comparé à des parents seuls dont l'enfant unique passe la moitié du temps ou moins dans le logement

**11a - Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles // Produits alimentaires et boissons non alcoolisées**



**11b - Biens et services divers**



**Lecture** > Les familles monoparentales ayant un enfant en résidence principale, et dont les revenus se situent parmi les 20 % les plus faibles (c'est-à-dire appartenant aux dixièmes 1 et 2) consacrent 29 % de leur budget aux dépenses de logement. Par comparaison, quand l'enfant unique est en résidence alternée ou en droit de visite et d'hébergement chez le parent non hébergeant, ces dépenses représentent 33 % du budget du ménage.

**Champ** > Familles monoparentales ayant un enfant unique et parents non hébergeant ayant un enfant unique, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

## ■ QUEL EST L'IMPACT DES ENFANTS SUR LE NIVEAU DE VIE « SUBJECTIF » DU MÉNAGE ?

Dans cette partie, nous analysons à présent le niveau de vie « subjectif » des ménages, dont notamment leur sentiment d'aisance financière, ainsi que d'autres indicateurs de situation financière, via plusieurs questions de l'enquête Budget de famille 2017. Après une première approche descriptive mobilisant un ensemble de questions pour apprécier les différences selon la configuration familiale, nous réalisons des modélisations « toutes choses égales par ailleurs » du sentiment d'aisance financière. L'objectif de ces modélisations est de cerner plus spécifiquement l'impact de la présence d'un enfant, d'une part, selon son âge et, d'autre part, selon sa modalité de résidence (résidence principale, résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement). Au travers de toutes ces analyses, les familles monoparentales se caractérisent par un vécu plus souvent difficile.

### De fortes différences du niveau de vie « subjectif » selon la configuration familiale

L'enquête Budget de famille 2017 propose plusieurs questions visant à éclairer la situation financière des ménages. Deux questions permettent ainsi d'appréhender leur niveau de vie « subjectif » :

- La question « *Concernant votre budget actuel, laquelle de ces propositions convient le mieux à votre cas ?* » vise à appréhender le sentiment d'aisance financière des ménages. Elle comprend cinq modalités de réponse : « *Vous êtes à l'aise* », « *Ça va* », « *C'est juste, mais il faut faire attention* », « *Vous y arrivez difficilement* », « *Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes* ».
- La question « *Finalement, comment pourriez-vous qualifier votre niveau de vie actuel ?* » vise à appréhender le ressenti des ménages sur leur niveau de vie. Elle comprend également cinq modalités de réponse : « *Élevé ou très élevé* », « *Moyennement élevé* », « *Moyennement faible* », « *Faible* », « *Très faible* ».

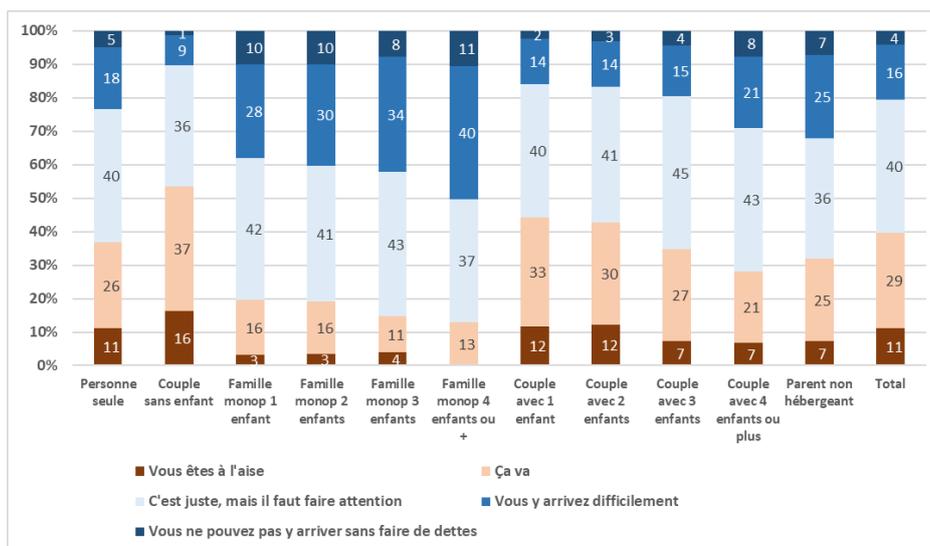
En complément, la question « *Quelle proposition correspond le mieux à votre situation actuelle ?* » permet d'apprécier dans quelle mesure le ménage équilibre son revenu et sa consommation. Elle comprend trois modalités : « *Vous mettez de l'argent de côté (ou bien vous remboursez vos dettes)* », « *Vos revenus et vos dépenses s'équilibrent* », « *Vous puisez dans vos économies (ou bien vous vous endettez)* ».

Enfin, la question suivante permet de cerner le poste de dépenses pour lequel le ménage aimerait en priorité pouvoir dépenser plus : « *Si vos ressources augmentaient (d'environ 10 %), que feriez-vous en priorité ?* », avec douze propositions de réponse : dépenser plus pour l'alimentation, l'habillement, le logement, l'équipement du logement, la santé, les transports, les loisirs et vacances, la culture et l'éducation des enfants, ou encore faire profiter ses proches ou rembourser ses crédits ou dettes.

### Ce sont les familles monoparentales qui se sentent le moins à l'aise financièrement

Si l'on considère le sentiment d'aisance financière, 40 % des ménages du champ (*Source et méthodes*) répondent qu'ils sont à l'aise ou que ça va (*graphique 12*). C'est pour les couples sans enfant que cette proportion est la plus élevée (53 %), suivis par les couples avec un ou deux enfants. À l'inverse, c'est pour les familles monoparentales que cette proportion est la plus faible, et ce d'autant plus qu'il y a d'enfants (de 19 % avec un ou deux enfants à 13 % à partir de quatre enfants). Les familles monoparentales, dans l'ensemble, déclarent deux fois plus souvent que l'ensemble des ménages ne pas y arriver sans faire de dettes ou y arriver difficilement (39 % contre 20 %). Dans une moindre mesure, les couples ayant quatre enfants ou plus, puis les parents non hébergeant, déclarent eux aussi plus souvent ne pas y arriver sans faire de dettes ou y arriver difficilement.

**Graphique 12** • Répartition des ménages selon leur réponse à la question suivante : « Concernant votre budget actuel, laquelle de ces propositions convient le mieux à votre cas ? »



**Lecture** > 11 % des personnes seules déclarent être à l'aise avec leur budget.

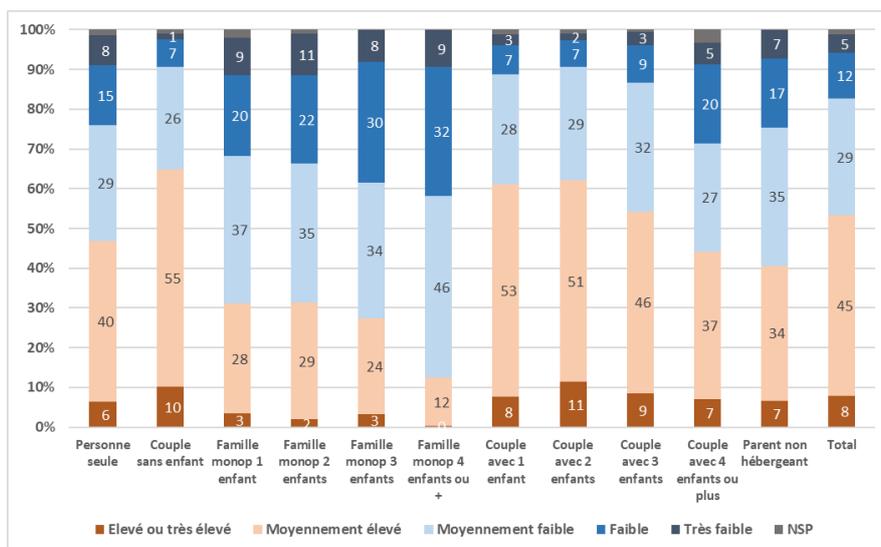
**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Si l'on considère à présent le ressenti sur le niveau de vie, les conclusions sont très similaires (*graphique 13*). Dans l'ensemble, de nombreux ménages qualifient leur niveau de vie comme étant moyen, ce qui fait que l'on privilégiera plutôt le sentiment d'aisance financière, plus discriminant, dans les modélisations qui suivront. Cependant, les familles monoparentales sont celles qui déclarent le plus souvent avoir un niveau de vie moyennement faible, faible ou très faible. En particulier, environ une famille monoparentale sur trois considère que son niveau de vie est faible ou très faible, contre un ménage sur six dans l'ensemble. Elles sont suivies des couples avec quatre enfants ou plus et des parents non hébergeant : les couples avec quatre enfants ou plus disent moins souvent que les parents non hébergeant avoir un niveau de vie moyennement faible, mais plus souvent avoir un niveau de vie faible ou très faible.

De la même façon, ce sont les familles monoparentales qui déclarent le plus fréquemment puiser dans leurs économies ou s'endetter, suivies là encore des couples avec quatre enfants ou plus et des parents non hébergeant. À l'inverse, ce sont les couples sans enfant qui déclarent le plus souvent mettre de l'argent de côté, suivis des couples ayant un seul ou deux enfants (*graphique 14*).

**Graphique 13** • Répartition des ménages selon leur réponse à la question suivante : « Finalement, comment pourriez-vous qualifier votre niveau de vie actuel ? »

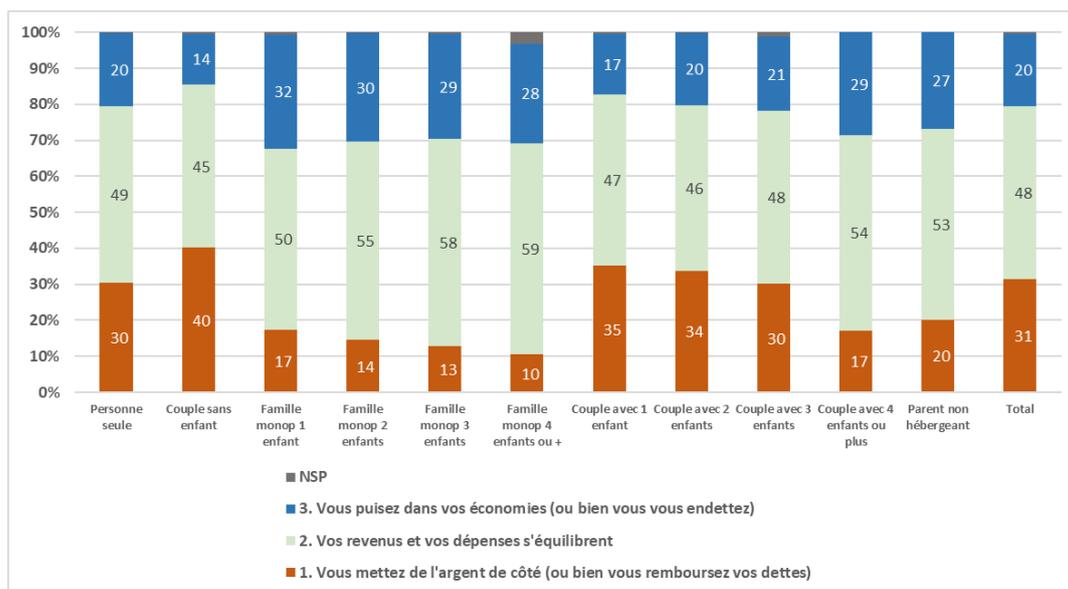


**Lecture** > 40 % des personnes seules qualifient leur niveau de vie actuel de moyennement élevé.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

**Graphique 14** • Répartition des ménages selon leur réponse à la question suivante : « Quelle proposition correspond le mieux à votre situation financière actuelle ? »



**Lecture** > 30 % des personnes seules déclarent mettre de l'argent de côté (ou bien elles remboursent leurs dettes).

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

**Si leurs ressources augmentaient, les familles monoparentales sont les plus nombreuses à déclarer qu'elles dépenseraient en priorité pour l'alimentation, l'habillement ou l'éducation des enfants**

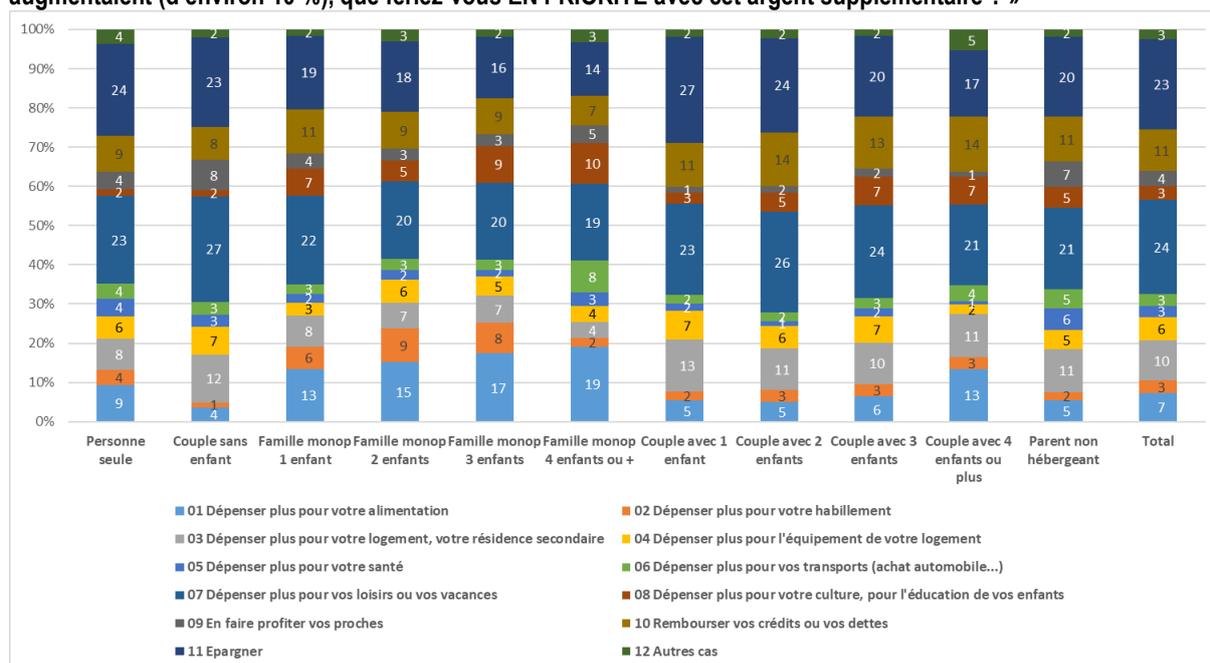
Si leurs ressources actuelles augmentaient (d'environ 10 %), les familles monoparentales sont les plus nombreuses à déclarer qu'elles consacraient en priorité cet argent supplémentaire pour leur alimentation ou leur habillement, ce qui montre en creux les privations auxquelles elles doivent consentir sur ces postes, qui recouvrent des besoins fondamentaux (*graphique 15*). Elles sont également les plus nombreuses à déclarer qu'elles l'utiliseraient pour la culture ou l'éducation de leurs enfants.

Ces résultats, et tous ceux qui précèdent sur le niveau de vie subjectif et l'équilibre entre revenu et consommation, corroborent d'autres études à ce sujet. Notamment, les familles monoparentales sont les ménages les plus en difficulté du point de vue des privations matérielles et sociales<sup>6</sup> : en 2019, en France métropolitaine, 29 % des individus vivant dans ce type de ménage déclarent au moins 5 difficultés ou privations matérielles sur une liste de 13, contre seulement 6 % des couples sans enfant (Insee, 2021). De même, en 2019, en France métropolitaine, parmi les ménages dont la personne a moins de 65 ans, 33 % des familles monoparentales ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire, contre 9 % des couples avec un ou deux enfants (Guidevay, Guillauneuf, 2021)<sup>7</sup>. Ce taux de pauvreté des familles monoparentales pourrait cependant être sous-estimé si l'on remet en cause l'échelle d'équivalence de l'OCDE utilisée dans l'approche habituelle du niveau de vie (voir la troisième partie de ce dossier).

<sup>6</sup> L'indicateur européen de privation matérielle et sociale se base sur une liste d'éléments de la vie courante recensant à la fois des restrictions de consommation dues à l'insuffisance de ressources et des limitations apparentées à des aspects plus sociaux et relationnels de l'existence tels que la possibilité de recevoir des amis ou de la famille pour dîner. Il est mesuré au niveau individuel et non du ménage.

<sup>7</sup> Ce taux de pauvreté est calculé à partir d'un niveau de vie lui-même calculé à partir d'échelles d'équivalence ne prenant pas en compte les spécificités de ces familles, ce point étant rediscuté dans la partie 3.

**Graphique 15** • Répartition des ménages selon leur réponse à la question suivante : « Si vos ressources actuelles augmentaient (d'environ 10 %), que feriez-vous EN PRIORITÉ avec cet argent supplémentaire ? »



**Lecture** > 9 % des personnes seules déclarent qu'elles dépenseraient plus pour leur alimentation en priorité si leurs ressources augmentaient d'environ 10 %.  
**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans. Voir la partie *Source et méthodes*.  
**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

## « Toutes choses égales par ailleurs », peut-on identifier un âge où la présence d'un enfant aurait plus d'impact sur le niveau de vie ressenti du ménage ?

En nous centrant à présent sur le sentiment d'aisance financière, indicateur que nous privilégions comme approche du niveau de vie « subjectif », la partie qui suit vise à tester sous cet angle l'hypothèse selon laquelle les enfants auraient un impact différencié selon leur âge, ce que nous n'avons pas pu valider dans la première partie pour ce qui concerne la structure de consommation. Par rapport à l'analyse de la structure de consommation, il est possible cette fois d'isoler plus complètement les effets de structure grâce à une modélisation « toutes choses égales par ailleurs » (*Source et méthodes*).

Le modèle général (logit ordinal) étudié est le suivant :

$$U(R, N) = \alpha + \delta \cdot \log(R) + \beta \cdot N_{enfants < 6ans} + \gamma \cdot N_{enfants 6-10ans} + \lambda \cdot N_{enfants 11-14ans} + \theta \cdot N_{enfants 15-17ans} + \mu \cdot N_{enfants 18-24ans} + \varphi \cdot IndVieCouple + Contr\grave{o}le + \varepsilon$$

où :

- U désigne le sentiment d'aisance financière, mesuré grâce aux réponses à la question « Concernant votre budget actuel, laquelle de ces propositions convient le mieux à votre cas ? », 5 modalités de réponse étant possibles (1 pour « Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes », 2 pour « Vous y arrivez difficilement », 3 pour « C'est juste, mais il faut faire attention », 4 pour « Ça va », 5 pour « Vous êtes à l'aise ») ;
- R désigne le revenu disponible du ménage ;
- N désigne le nombre d'enfants dans le ménage, décomposé en cinq tranches d'âge ;
- IndVieCouple désigne une indicatrice du fait que la personne de référence du ménage est en couple (ce qui permet aussi de contrôler le nombre d'adultes) ;
- Contrôle désigne un ensemble d'autres variables de contrôles (*annexe 1*) permettant de raisonner le plus possible « toutes choses égales par ailleurs ».

Au-delà des variables de contrôle, afin de neutraliser l'effet du temps passé par les enfants au domicile, seuls les personnes seules, les couples sans enfant et les familles dont tous les enfants vivent en résidence principale dans le logement sont conservés dans le champ.

## La présence d'un enfant est associée à un sentiment d'aisance financière plus faible, mais cet impact ne subit pas de variation marquée à un âge spécifique

Dans un premier temps, pour ne pas avoir à contrôler les effets éventuels de la taille des fratries, nous écartons du champ les familles ayant plusieurs enfants. Dans ce cas, les variables relatives au nombre d'enfants par classe d'âge correspondent à des indicatrices.

Dans le modèle A1, réalisé sur le champ des personnes seules, couples sans enfant et familles avec un enfant, la présence d'un enfant dans le ménage est toujours liée de façon significative à un sentiment d'aisance financière plus faible (*tableau 3*). Toutefois, le coefficient associé à la présence d'un enfant n'est pas le même selon son âge. Par rapport à une personne seule ou un couple sans enfant, à autres caractéristiques identiques<sup>8</sup>, l'effet négatif lié à la présence d'un enfant croît relativement avec son âge, sans qu'un seuil à 14 ans puisse être dégagé.

Dans le modèle A2, on se concentre sur les familles avec un enfant. L'objectif est de voir si, par rapport à une tranche d'âge de référence<sup>9</sup>, une tranche d'âge différente serait liée à une aisance financière ressentie plus ou moins faible. Peu importe la référence d'âge choisie, les coefficients associés aux autres tranches d'âge ne sont jamais significatifs. Ainsi, d'après les résultats du modèle, une famille avec un enfant unique âgé de 11 à 14 ans ne présenterait pas, à autres caractéristiques identiques, un niveau de vie ressenti significativement plus faible que celui des familles avec un enfant unique âgé de 18 ans ou plus, par exemple. Pour nombre de dépenses, l'âge peut être un facteur qui importe peu : le besoin d'une chambre supplémentaire lorsque l'enfant réside au domicile parental peut se faire ressentir pour un enfant de 10 ans comme pour un enfant de 18 ans.

**Tableau 3** • Présentation des résultats des variables d'intérêts issus des régressions logistiques ordinales sur l'aisance financière ressentie des ménages

### 3a - Familles sans enfant ou avec enfant unique

Champ	Modèle A1		Modèle A2	
	Familles avec enfant unique (en résidence principale) monoparentales et couples, personnes seules et couples sans enfant		Familles avec enfant unique (en résidence principale) monoparentales et couples	
Paramètre	Estimation	Pr > khi-2	Estimation	Pr > khi-2
Indicatrice de la présence d'un enfant de moins de 6 ans	-0.31	0.0011	0.08	0.64
Indicatrice de la présence d'un enfant de 6 à 10 ans	-0.56	<.0001	-0.09	0.57
Indicatrice de la présence d'un enfant de 11 à 14 ans	-0.60	<.0001		
Indicatrice de la présence d'un enfant de 15 à 17 ans	-0.66	<.0001	-0.04	0.79
Indicatrice de la présence d'un enfant de 18 à 24 ans	-0.54	<.0001	0.10	0.56
<b>Variables de contrôle (voir la liste complète en annexes)</b>				
Femme	-0.11	0.04		
Vie en couple	-0.10	0.15	0.20	0.09

**Lecture** > Quel que soit son âge, la présence d'un enfant dans une famille a un effet négatif sur le sentiment d'aisance financière.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants ne vivant pas en résidence principale; France. Voir la partie *Source et méthodes*. Limité aux ménages indiqués.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017, modélisation DREES-Insee.

<sup>8</sup> Voir les variables de contrôle utilisées dans le modèle présenté en annexe 1.

<sup>9</sup> Par simplification, seul le modèle A2 avec comme référence la tranche d'âge 11-14 ans est représenté dans le *tableau 3*.

Champ	Modèle A1Bis		Modèle A2Bis	
	Familles avec enfant unique (en résidence principale) monoparentales et couples, personnes seules et couples sans enfant		Familles avec enfant unique (en résidence principale) monoparentales et couples	
Paramètre	Estimation	Pr > khi-2	Estimation	Pr > khi-2
<b>Seuil à 14 ans</b>				
<i>Indicatrice de la présence d'un enfant de moins de 14 ans</i>	-0,44	<.0001		
<i>Indicatrice de la présence d'un enfant de 14 à 24 ans</i>	-0,58	<.0001	0,05	0,69
<b>Variables de contrôle (voir la liste complète en annexes)</b>				
<i>Femme</i>	-0,12	0,03		
<i>Vie en couple</i>	-0,08	0,21	0,22	0,06
<b>Seuil à 18 ans</b>				
<i>Indicatrice de la présence d'un enfant de moins de 18 ans</i>	-0,49	<.0001		
<i>Indicatrice de la présence d'un enfant de 18 à 24 ans</i>	-0,52	<.0001	0,12	0,39
<b>Variables de contrôle (voir la liste complète en annexes)</b>				
<i>Femme</i>	-0,12	0,03		
<i>Vie en couple</i>	-0,08	0,24	0,22	0,06

**Lecture** > Quel que soit son âge, la présence d'un enfant dans une famille a un effet négatif sur le sentiment d'aisance financière.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants ne vivant pas en résidence principale ; France. Voir la partie *Source et méthodes*. Limité aux ménages indiqués.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017, modélisation DREES-Insee.

### 3b - Familles sans enfant ou avec au moins un enfant

Champ	Modèle A3	
	Familles avec au moins un enfant (en résidence principale) monoparentales et couples, personnes seules et couples sans enfant	
Paramètre	Estimation	Pr > khi-2
Nombre d'enfants de moins de 6 ans	-0,15	0,0002
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans	-0,19	<.0001
Nombre d'enfants de 11 à 14 ans	-0,18	<.0001
Nombre d'enfants de 15 à 17 ans	-0,16	0,0021
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans	-0,31	<.0001
<b>Variables de contrôle (voir la liste complète en annexes)</b>		
Femme	-0,16	0,001
Vie en couple	-0,10	0,071

**Lecture** > L'augmentation du nombre d'enfant de plus de 18 ans dans une famille à un effet négatif plus important sur le niveau de vie par rapport à une famille sans enfant.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants ne vivant pas en résidence principale, France. Voir la partie *Source et méthodes*. Limité aux ménages indiqués.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017, modélisation DREES-Insee.

### L'hypothèse d'un seuil à 18 ans à partir duquel un enfant coûte plus cher semble également adaptée

Dans le modèle A3, on retient cette fois comme champ les personnes seules, les couples sans enfant et les familles avec un ou plusieurs enfants. Par rapport aux personnes seules ou aux couples sans enfant, les familles avec un ou plusieurs enfants déclarent significativement plus souvent avoir une aisance financière plus faible à autres caractéristiques égales. Toutefois, les coefficients estimés ne sont plus aussi linéaires que dans le cas des familles avec un seul enfant. Les enfants de 18 à 24 ans se distinguent par le coefficient le plus fort, mais ce coefficient intègre également un effet croisé de la taille de la fratrie et de l'âge, étant donné que cette tranche d'âge ne ressort pas sur les familles avec un enfant unique. Les économies d'échelle réalisées potentiellement au sein d'une fratrie pourraient être différentes selon l'âge de l'enfant. Le coût élevé des études supérieures pourrait par exemple être un élément explicatif, sachant que les économies d'échelle possibles au sein d'une fratrie sur ce poste paraissent faibles.

Dans les modèles A4, par rapport au modèle A3, les enfants sont répartis cette fois en seulement deux tranches d'âge : soit plus ou moins de 14 ans et plus, soit plus ou moins de 18 ans (*tableau 4*). Dans les deux cas, les coefficients sont plus négatifs pour les enfants les plus âgés. Cependant, l'écart est plus marqué entre les enfants de plus ou moins de 18 ans. L'hypothèse d'un surcoût à 14 ans pourrait ainsi être moins adaptée aujourd'hui et le seuil à 18 ans pourrait être plus réaliste, en raison de la poursuite d'études supérieures davantage généralisée par exemple, bien que le surcoût lié à la présence d'un enfant ne semble pas être nécessairement très différent selon son âge (modèles A1 et A2).

**Tableau 4** • Présentation des résultats des variables d'intérêts issus des régressions logistiques ordinales sur l'aisance financière ressentie des ménages

		Modèles A4	
<b>Champ</b>		Familles avec au moins un enfant (en résidence principale) monoparentales et couples, personnes seules et couples sans enfant	
Paramètre		Estimation	Pr > khi-2
<b>Seuil à 14 ans</b>			
Nombre d'enfants de moins de 14 ans		-0,17	<.0001
Nombre d'enfants de 14 à 24 ans		-0,23	<.0001
<b>Variables de contrôle (voir la liste complète en annexes)</b>			
Femme		-0,16	0,0006
Vie en couple		-0,09	0,0844
<b>Seuil à 18 ans</b>			
Nombre d'enfants de moins de 18 ans		-0,17	<.0001
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans		-0,31	<.0001
<b>Variables de contrôle (voir la liste complète en annexes)</b>			
Femme		-0,16	0,0006
Vie en couple		-0,10	0,0820

**Lecture** > L'augmentation du nombre d'enfant de plus de 18 ans dans une famille à un effet négatif plus important sur le niveau de vie que l'augmentation du nombre d'enfant de plus de 14 ans par rapport à une famille sans enfant.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants ne vivant pas en résidence principale; France. Voir la partie *Source et méthodes*. Limité aux ménages indiqués.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017, modélisation DREES-Insee.

### La situation des familles monoparentales se distingue de façon significative

Dans tous les modèles étudiés, le nombre d'adultes dans le ménage a toujours été contrôlé par une variable indicatrice de vie en couple. Dans le modèle A2, restreint aux seules familles avec enfant, une indicatrice sur le fait de vivre en couple revient à mesurer l'effet d'être en famille monoparentale. Le coefficient estimé est de l'ordre de 0,20 et est significatif au seuil de 10 %. Compte tenu des difficultés à mettre en évidence des différences entre les enfants selon leur âge, l'impact du fait d'être une famille monoparentale sur le sentiment d'aisance financière, à autres caractéristiques du ménage données, peut être appréhendé simplement par le coefficient de cette indicatrice dans un modèle qui prend cette fois en compte le nombre total de personnes dans le ménage, sans distinction d'âge, sur le champ des familles ayant seulement des enfants en résidence principale, des personnes seules et des couples sans enfant :

$$U(R, N) = \alpha + \mu \cdot \log(R) + \beta \cdot N + \gamma \cdot I_{Familles\ monoparentales} + Contr\hat{o}le + \varepsilon$$

Le coefficient de l'indicatrice de vie en couple est alors estimé à -0,32 et est significatif au seuil de 0,01 %. Ceci signifie qu'à nombre de personnes égal dans le ménage et à revenu total équivalent, une famille monoparentale a un sentiment d'aisance financière moindre. Dit autrement, une famille monoparentale avec un enfant a un sentiment d'aisance financière plus faible qu'un couple sans enfant. Ou encore, une famille monoparentale avec deux enfants a un sentiment d'aisance financière plus faible qu'un couple avec un enfant. Cela s'explique notamment par le fait qu'une famille monoparentale n'a pas les mêmes possibilités de réaliser des économies d'échelles qu'un couple. C'est le cas en particulier sur le logement où, à taille de ménage identique, la famille monoparentale a besoin d'une chambre supplémentaire. Mais d'autres caractéristiques concernant plus fréquemment les familles monoparentales pourraient expliquer cet effet négatif en l'absence d'un conjoint : cumul d'emplois, horaires variables ou atypiques, absence de relais pour s'occuper des enfants, etc.

## **« Toutes choses égales par ailleurs », peut-on mesurer l'impact du temps passé par l'enfant dans le logement sur le niveau de vie ressenti du ménage ?**

Pour aller plus loin dans l'analyse des situations selon la configuration familiale, nous cherchons à présent à mesurer l'impact des différentes modalités de résidence des enfants sur le sentiment d'aisance financière des ménages, en contrôlant les effets de structure, à l'image de ce qui a été réalisé pour l'âge des enfants dans le point précédent.

### **Aucun surcoût n'apparaît au premier enfant pour les parents non hébergeant**

Dans un premier temps, nous avons réalisé un modèle sur le champ des personnes seules, des couples sans enfant et des familles ayant un seul enfant (modèle T1, *tableau 5*). Cette restriction aux enfants uniques permet de ne pas avoir à contrôler les effets éventuels de la fratrie. Nous tenons compte dans ce modèle d'une indicatrice de présence d'un conjoint, ce qui permet de contrôler l'effet du nombre d'adultes dans le ménage. Nous tenons compte également du sexe de la personne de référence du ménage, qui peut rendre compte de caractéristiques inobservées liées au genre et ayant un effet sur le ressenti. D'un point de vue structurel, les parents à la tête d'une famille monoparentale sont majoritairement des femmes. Or, chez les pères de famille monoparentale, les enfants vivent plus souvent en résidence alternée, alors que chez les mères de familles monoparentales, ils vivent majoritairement en résidence principale. Enfin, nous incluons trois indicatrices du temps passé par l'enfant dans le ménage : résidence principale, résidence alternée et droit de visite et d'hébergement, d'après la typologie précédemment utilisée (*encadré 1*).

Il résulte du modèle T1 que, « toutes choses égales par ailleurs », la présence d'un enfant unique en résidence principale a un effet négatif sur le sentiment d'aisance financière (-0,50). La présence d'un enfant unique en résidence alternée a également un impact négatif (-0,38). En revanche, la présence d'un enfant unique en droit de visite et d'hébergement n'a pas d'impact significatif, comparé à l'absence d'enfant. La vie en couple n'a pas non plus d'impact significatif à nombre d'enfants donné : en effet, elle prend en compte deux effets différents qui, ensemble, s'annulent. D'une part, pour les ménages sans enfant, à niveau de revenu équivalent (et autres caractéristiques équivalentes), être en couple a un impact significativement négatif sur le sentiment d'aisance financière comparé à une personne seule. D'autre part, à niveau de revenu identique, même si deux adultes consomment plus qu'un, cet effet est visiblement atténué quand il y a un enfant par la charge spécifique qui pèse sur les familles monoparentales.

### **À partir du deuxième enfant, un surcoût apparaît quelle que soit sa modalité de résidence, mais diminue en fonction du temps passé dans le logement**

Dans un second temps, nous avons souhaité prendre en compte l'impact du nombre d'enfants dans la modélisation. Puisque les effectifs de familles avec enfant en résidence alternée et en droit de visite et d'hébergement sont assez réduits, surtout au sein des couples, nous avons réduit le champ aux familles ayant au plus quatre enfants. Nous avons donc réalisé un modèle sur le champ des familles avec au plus quatre enfants, les couples sans enfant et les personnes seules (modèle T2, *tableau 5*). Comme pour le modèle précédent, nous tenons compte d'une indicatrice de présence d'un conjoint pour contrôler l'effet du nombre d'adultes dans le ménage. Nous incluons cette fois trois variables mesurant le nombre d'enfants selon leur modalité de résidence (principale, alternée ou droit de visite et d'hébergement). Ce modèle met en évidence que le fait d'avoir un enfant supplémentaire en résidence principale a un impact négatif sur le sentiment d'aisance financière (-0,24). Le fait d'avoir un enfant supplémentaire en résidence alternée a également un impact négatif significatif, mais de moindre ampleur (-0,14).

La présence d'un enfant supplémentaire en droit de visite et d'hébergement a un impact négatif significatif (à 10 %) sur le sentiment d'aisance financière (-0,11). Ce résultat invite à émettre l'hypothèse que plusieurs enfants en droit de visite et d'hébergement auraient un impact plus négatif sur l'aisance financière qu'un seul enfant (en particulier pour des questions de chambres nécessaires dans le logement pour les accueillir occasionnellement). Ainsi, pour les parents non hébergeant, aucun surcoût n'apparaîtrait au premier enfant, mais seulement pour les suivants. Les faibles effectifs concernés dans l'enquête nous incitent toutefois à rester prudents : il serait intéressant de pouvoir consolider ces résultats sur des effectifs plus conséquents. En revanche, pour les familles monoparentales, il apparaît un surcoût spécifique.

**Tableau 5** • Présentation des résultats des variables d'intérêts issus des régressions logistiques ordinales sur l'aisance financière ressentie des ménages (voir toutes les variables de contrôle en annexes)

Champ	Modèle T1		Modèle T2	
	Estimation	Pr > khi-2	Estimation	Pr > khi-2
	Familles avec enfant unique (monoparentales, couples et parents non hébergeant) personnes seules et couples sans enfant		Familles avec au plus 4 enfants (monoparentales, couples et parents non hébergeant), personnes seules et couples sans enfant	
Paramètre	Estimation	Pr > khi-2	Estimation	Pr > khi-2
Nombre d'enfants en résidence principale	-0,50	< 0,0001	-0,24	<0,0001
Nombre d'enfants en résidence alternée	-0,37	0,06	-0,14	0,06
Nombre d'enfants en droit de visite et d'hébergement	0,02	0,91	-0,11	0,07
<b>Variables de contrôle (voir la liste complète en annexes)</b>				
Femme	-0,12	0,03	-0,15	0,00
Vie en couple	-0,05	0,47	-0,09	0,08

**Lecture** > La valeur du paramètre associé au nombre d'enfant en résidence principale sur l'aisance financière du modèle T1 est de -0,50.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*. Limité aux ménages indiqués.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Ces résultats vont là encore dans le sens d'une prise en compte différenciée du coût de l'enfant selon qu'il est en résidence principale ou en résidence alternée, et peut-être d'une prise en compte du coût des enfants en droit de visite et d'hébergement : en élargissant aux familles de plusieurs enfants, le nombre d'enfants dans les différentes configurations de temps passé joue d'autant moins sur l'aisance financière du ménage que le temps passé dans le logement est réduit.

## Plusieurs hypothèses envisageables sur le coût relatif d'un enfant selon son âge et le temps passé dans le logement

À partir des résultats présentés dans les modèles A4 et A5 prenant en compte l'âge des enfants, et bien qu'aucun seuil d'âge ne semble se dégager précisément, nous obtenons deux estimations du coût relatif d'un enfant selon ce critère.

Avec l'hypothèse d'une rupture du coût de l'enfant à 14 ans, testée par le modèle suivant :

$$U(R, N) = \alpha + \delta \cdot \log(R) + \beta \cdot N_{\text{enfants de 14 ans ou plus}} + \gamma \cdot N_{\text{enfants de moins de 14 ans}} + \text{Contrôle} + \varepsilon$$

le coût relatif d'un enfant de moins de 14 ans par rapport à un enfant de 14 ans ou plus est estimé par le ratio des paramètres estimés :  $\lambda = \frac{\gamma}{\beta}$  soit 0,74 (*Source et méthodes*), c'est-à-dire qu'il représente 74 % du coût d'un enfant de 14 ans ou plus (*graphique 16*). En d'autres termes, le coût d'un enfant de moins de 14 ans reste relativement proche de celui d'un enfant de plus de 14 ans. En comparaison, Hourriez et Olier retenaient dans leurs travaux une valeur de 0,55. Dans les travaux de Martin et Périvier, utilisant des éditions plus récentes de l'enquête Budget de famille, les valeurs estimées s'échelonnaient entre 0,6 et 0,9 (selon l'édition de l'enquête et l'indicateur de niveau de vie ressenti retenu) et la valeur de 0,7 avait finalement été retenue. Dans l'échelle de l'OCDE modifiée, le coût relatif d'un enfant de moins de 14 ans par rapport à celui d'un individu de 14 ans ou plus est de 60 %.

Avec l'hypothèse d'une rupture du coût de l'enfant à 18 ans, le coût relatif d'un enfant de moins de 18 ans par rapport à un enfant de 18 ans ou plus est estimé à 0,55. La différence entre un enfant de 18 ans ou plus et un enfant de moins de 18 ans est donc plus marquée qu'entre un enfant de 14 ans ou plus et un enfant de moins de 14 ans.

Par ailleurs, les modèles prenant en compte le temps passé par l'enfant dans le logement nous permettent d'établir deux hypothèses de coût relatif des enfants selon leur modalité de résidence.

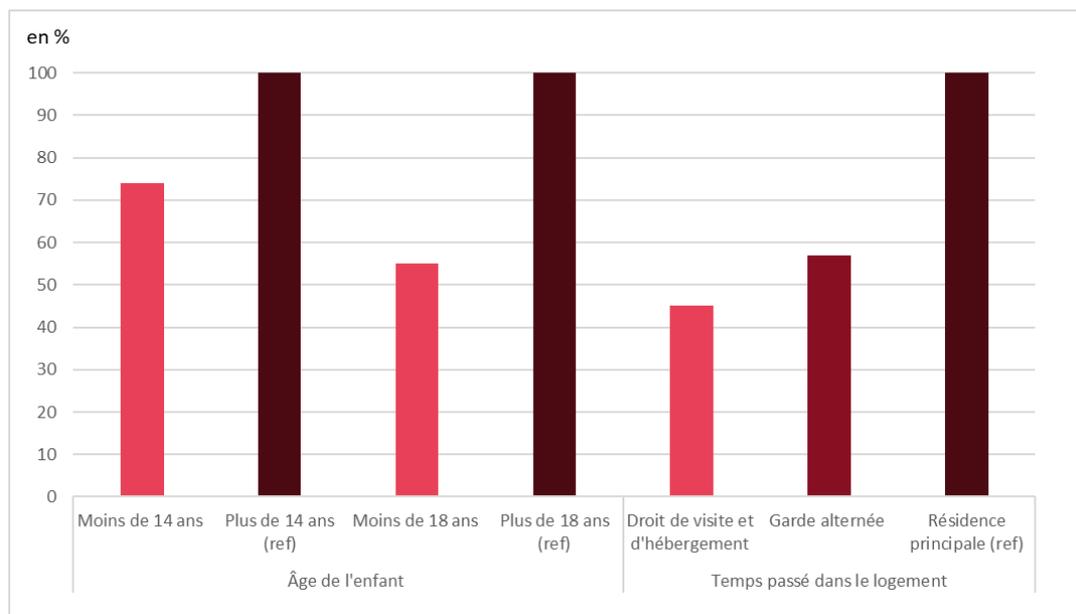
Selon le modèle T1, le coût relatif d'un enfant en résidence alternée par rapport à un enfant en résidence principale est estimé à 0,75 (ratio des paramètres estimés, voir *Source et méthodes*), c'est-à-dire que le coût d'un enfant en résidence alternée représenterait 75 % du coût d'un enfant en résidence principale. Les enfants en droit de visite et d'hébergement n'ayant pas

d'impact significatif sur l'aisance financière dans ce modèle, ils ne seraient pas à comptabiliser dans la taille du ménage entrant dans le calcul des échelles d'équivalence<sup>10</sup>.

Selon le modèle T2, le coût relatif d'un enfant en résidence alternée par rapport à un enfant en résidence principale est estimé à 0,57, c'est-à-dire que le coût d'un enfant en résidence alternée représenterait 57 % du coût d'un enfant supplémentaire en résidence principale, et on estime le coût relatif des enfants en droit de visite et d'hébergement par rapport à un enfant en résidence principale à 0,45.

Pour prolonger ces travaux, une piste intéressante serait de construire un modèle qui rende compte du fait que le surcoût d'un enfant en droit de visite et d'hébergement semble apparaître plutôt à partir du deuxième enfant.

### Graphique 16 • Estimation du coût relatif d'un enfant selon son âge ou le temps passé au domicile



**Lecture** > Le coût relatif d'un enfant en résidence alternée par rapport à un enfant en résidence principale, pris comme référence, est de l'ordre de 57 %

**Champ** > Familles avec au moins un enfant, hors ménages ayant des enfants ne vivant pas en résidence principale, appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

<sup>10</sup> Usuellement, les enfants de la table « hors domicile » ne sont pas déjà comptabilisés, car ils ne sont pas considérés comme appartenant au ménage. En revanche, cette hypothèse pousse à ne pas comptabiliser, dans la taille du ménage, des enfants en droit de visite et d'hébergement qui sont habituellement déclarés comme appartenant au ménage et qui entrent ainsi d'ordinaire dans les calculs.

## ■ ÉCHELLE D'ÉQUIVALENCE, NIVEAU DE VIE, PAUVRETÉ : COMMENT LES DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES SUR LE COÛT DE L'ENFANT MODIFIENT-ELLES LES ESTIMATIONS ?

Les enseignements des deux premières parties du dossier nous permettent de tester de nouvelles hypothèses sur les économies d'échelle au sein des ménages par rapport à celles qui sous-tendent l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE. Tout d'abord, il paraît important de prendre en compte la situation particulière des familles monoparentales. Par ailleurs, aucun seuil d'âge de rupture du coût de l'enfant ne se dégage vraiment, mais il semble intéressant d'estimer des échelles avec un seuil à 14 ans dans la continuité des travaux précédents, ainsi que de tester l'hypothèse d'un seuil à 18 ans qui semble tout aussi pertinente. Enfin, dans l'idéal, il paraît important de prendre en compte le temps passé par l'enfant dans le logement en distinguant les cas de résidence principale, de résidence alternée et de droit de visite et d'hébergement.

Nous nous proposons ici d'estimer des échelles d'équivalence prenant en compte l'une ou l'autre de ces nouvelles hypothèses en mobilisant la méthode usuelle d'estimation basée sur le niveau de vie subjectif, telle que mise en œuvre par Hourriez et Olier (1997) et Martin et Périvier (2018), dont nous commencerons par rappeler les grands principes. Nous analyserons ensuite comment ces échelles modifient l'appréciation des niveaux de vie de la population, à travers notamment les indicateurs de niveau de vie médian et de taux de pauvreté monétaire.

### Les échelles d'équivalence permettent de comparer des ménages de taille et de composition différentes sous diverses hypothèses

Pour comparer le « niveau de vie » des ménages, *i.e.* la capacité plus ou moins grande des ménages à satisfaire leurs besoins avec leurs revenus, comparer directement leurs revenus n'est pas pertinent. Il faut tenir compte de la composition du ménage (deux personnes ont plus de besoins qu'une seule) et des économies d'échelle réalisées au sein du ménage (vivre ensemble permet de mutualiser des dépenses). L'approche statistique retenue pour effectuer cette comparaison consiste à attribuer à chaque ménage un nombre d'unités de consommation : chaque individu du ménage se voit attribuer un certain poids : 1 pour le premier adulte et un poids plus faible pour les autres personnes du ménage, compte tenu des économies d'échelle. Le « niveau de vie » du ménage est alors calculé en divisant son revenu disponible par son nombre d'unités de consommation.

L'échelle d'équivalence est la règle de calcul de ce nombre d'unités de consommation : elle permet de définir le coefficient  $m(N)$  par lequel il faut multiplier le revenu  $R$  d'une personne seule pour qu'un ménage de taille  $N$  ait un niveau de vie équivalent à celui de cette personne seule. Si on note  $U$  l'utilité que le ménage tire de son revenu, *i.e.* son niveau de vie, on a donc :

$$U(R,1) = U(m(N).R,N).$$

Pour estimer cette échelle d'équivalence  $m(N)$ , la méthode dite subjective se fait en deux étapes pour des raisons d'identification et nécessite de faire des hypothèses sur les configurations de ménages qui sont comparables (*Source et méthodes*).

Dans un premier temps, on calcule une « taille ajustée »  $N$  du ménage en faisant une hypothèse sur les configurations de ménage qui sont comparables, c'est-à-dire qui ont un niveau de vie équivalent avec un même revenu.

Par exemple, l'hypothèse retenue dans l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée est que deux ménages sont comparables s'ils comptent le même nombre de personnes de moins de 14 ans (« enfants ») et le même nombre de personnes de 14 ans ou plus (« adultes »). Dans ce cas, pour calculer la taille ajustée du ménage, on estime alors, comme dans la partie précédente, le coût relatif d'un enfant par rapport à un adulte en estimant les paramètres de l'équation :

$$U(R,N) = \alpha + \delta \cdot \log(R) + \beta \cdot Nadultes + \gamma \cdot Nenfants + \varphi \cdot IndVieCouple + \text{contrôles},$$

où  $U$  est le niveau de vie subjectif (approché ici par le sentiment d'aisance financière).

On en déduit le coût relatif d'un enfant par rapport à un adulte  $\lambda = \gamma/\beta$  et la taille ajustée du ménage  $N = Nadultes + \lambda \cdot Nenfants$ .

La liste des variables de contrôle est la même que celle mobilisée dans la partie précédente. Dans ce dossier, nous testons quatre hypothèses sur le coût relatif des individus d'un ménage dont découlent les configurations de ménage comparables : pas de différence entre les individus (seul le nombre d'individus compte), une différence à partir de 14 ans (comme dans

l'échelle de l'OCDE), une différence à partir de 18 ans et une différence entre les enfants non pas selon leur âge mais selon leur modalité de résidence<sup>11</sup>.

Dans un deuxième temps, on résout l'équation :

$$U(R, 1) = U(m(N).R, N),$$

où N est la « taille ajustée » du ménage.

On commence par estimer les paramètres de l'équation<sup>12</sup> :

$$U(R, N) = \alpha + \delta \cdot \log(R) + \beta \cdot N + \gamma \cdot \log(N) + \text{contrôles}.$$

Cette équation diffère de celle utilisée pour estimer le coût relatif de l'enfant parce que la taille du ménage peut à présent être appréhendée de manière synthétique et qu'elle introduit la possibilité, via l'utilisation du logarithme, de tenir compte d'économies d'échelles.

Une fois estimés ces paramètres, on peut résoudre l'équation reliant m à N et trouver la formule de l'échelle d'équivalence m(N) :

$$m(N) = N^{\frac{-\gamma}{\delta}} \cdot \exp\left(-\frac{\beta}{\delta} \cdot (N - 1)\right).$$

La partie *Source et méthodes* détaille cette étape de la méthode et ce sont les mêmes variables de contrôle que pour la première étape.

Comme dans les travaux de Martin et Périvier (2018), l'échelle d'équivalence est, dans la plupart des modélisations, calculée de façon spécifique pour les familles monoparentales : un coefficient est ajouté dans l'équation.

Dans la suite de cette partie, nous présentons les échelles d'équivalence issues des différentes hypothèses testées. Les principaux résultats sont par ailleurs rassemblés dans le *tableau 10* afin de pouvoir les comparer. Des indicateurs de précisions sont disponibles en annexe 2.

## Comparaison des échelles d'équivalence estimées selon différentes hypothèses

---

### Pas d'hypothèse de coût différent des individus du ménage

*N = nombre de personnes dans le ménage*

Afin d'identifier l'impact des hypothèses discutées dans cette partie, des échelles d'équivalence ont été estimées sans hypothèse *a priori* sur une différenciation du coût des individus composant le ménage. L'estimation est obtenue en intégrant la taille réelle du ménage à la deuxième étape de la modélisation au lieu de la taille ajustée prenant en compte l'âge des individus. Pour neutraliser les effets liés à la modalité de résidence des enfants, les ménages avec enfants en résidence alternée ou en droit de visite et d'hébergement sont retirés du champ<sup>13</sup>. Les estimations sont réalisées sans et avec calcul spécifique pour les familles monoparentales pour observer l'impact de ce calcul. Dans les deux cas, le coefficient de N est non significatif, seul le coefficient de logN l'est, ce qui correspond à une échelle concave caractéristique d'un mécanisme d'économie d'échelle (*Source et méthodes*). Les échelles d'équivalence obtenues sont présentées dans le *tableau 6*.

---

<sup>11</sup> Il n'est pas possible de croiser l'âge des enfants et leur modalité de résidence dans les modèles en raison d'effectifs insuffisants.

<sup>12</sup> Les paramètres bêta et gamma de cette équation n'ont pas de lien avec les paramètres de même nom estimés lors de la première étape.

<sup>13</sup> Cette décision est également liée au fait que les enfants en droit de visite et d'hébergement sont pour une partie d'entre eux comptabilisés dans le ménage (enfants issus de la table « ménage »), entrant alors en compte dans le calcul de sa taille, et pour une autre partie ne le sont pas (enfants issus de la table « hors du domicile »).

**Tableau 6 • Nombre d'unités de consommation (UC) total et supplémentaire attribuées à certaines configurations familiales selon les échelles d'équivalence estimées à partir de la taille réelle du ménage**

Configuration familiale	Sans calcul spécifique pour les familles monoparentales	Avec calcul spécifique pour les familles monoparentales		Sans calcul spécifique pour les familles monoparentales	Avec calcul spécifique pour les familles monoparentales	
	Nombre total d'unités de consommation	Nombre total d'unités de consommation	Écart-type	Surcroît d'UC pour chaque personne supplémentaire	Surcroît d'UC pour chaque personne supplémentaire	Différence du surcroît d'UC pour les familles monoparentales par rapport à un couple avec enfant(s)
<b>Personne seule</b>	1	1		0 (référence)	0 (référence)	
<b>Famille monoparentale</b>						
un enfant	1,5	1,93	0,17	+0,50	+0,93	+0,56
deux enfants	1,9	2,42	0,23	+0,40	+0,49	+0,16
trois enfants	2,24	2,84	0,29	+0,35	+0,42	+0,14
quatre enfants	2,55	3,22	0,35	+0,31	+0,38	+0,12
<b>Couple</b>						
sans enfant	1,5	1,47	0,05	+0,50	+0,47	
un enfant	1,9	1,84	0,10	+0,40	+0,37	
deux enfants	2,24	2,17	0,15	+0,35	+0,33	
trois enfants	2,55	2,45	0,19	+0,31	+0,28	
quatre enfants	2,84	2,71	0,23	+0,29	+0,26	

**Lecture** > Dans le modèle sans calcul spécifique pour les familles monoparentales, une personne seule compte pour 1 UC, une famille monoparentale avec un enfant pour 1,5 UC (le surcroît d'UC du 1<sup>er</sup> enfant est de 0,5 UC), un couple sans enfant compte pour 0,5 UC (le surcroît d'UC du conjoint est de 0,5 UC). En intégrant la taille réelle du ménage dans la modélisation et avec un calcul spécifique pour les familles monoparentales, une famille monoparentale avec un enfant compte pour 1,93 UC, quel que soit l'âge de l'enfant : pour conserver le même niveau de vie ressenti qu'une personne seule, une famille monoparentale avec un enfant doit bénéficier d'un surcroît de revenu de 93 %. En intégrant la taille réelle du ménage dans la modélisation et avec un calcul spécifique pour les familles monoparentales, le premier enfant d'une famille monoparentale compte pour 0,93 UC, quel que soit son âge.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Sans calcul spécifique pour les familles monoparentales, le nombre d'unités de consommation (UC) attribué à un ménage dépend uniquement de sa taille : une famille monoparentale avec un enfant se voit attribuer le même nombre d'UC qu'un couple sans enfant (1,5), alors que les économies d'échelles ne sont pas identiques : un couple n'a besoin que d'une chambre et peut partager des loisirs, alors qu'un parent et son enfant ont dans l'idéal besoin de deux chambres et l'enfant a des besoins spécifiques.

C'est la raison pour laquelle la monoparentalité est intégrée dans les estimations, à travers un facteur supplémentaire pour ces familles dans le calcul des échelles d'équivalence.

On procédera de même dans tous les modèles qui suivent. L'échelle obtenue conduit cette fois à un nombre d'UC de 1,47 pour un couple sans enfant, assez proche de l'estimation précédente et de l'hypothèse retenue dans l'échelle de l'OCDE modifiée (1,5), mais de 1,93 pour une famille monoparentale avec un seul enfant. Alors qu'un conjoint compte pour 0,47 UC supplémentaire par rapport à une personne seule (*tableau 6*), *i.e.* qu'il faut un surcroît de revenu de 47 % par rapport à une personne seule pour avoir le même niveau de vie ressenti, le premier enfant d'une famille monoparentale compte pour 0,93 UC, soit presque autant que la personne seule, *i.e.* il faut un surcroît de revenu de 93 % par rapport à une personne seule pour avoir le même niveau de vie ressenti. Ainsi, par rapport à une personne seule, la présence d'un enfant générerait très peu d'économies d'échelles ou celles-ci seraient compensées par d'autres surcoûts liés à la situation de monoparentalité.

Comme dans les travaux de Martin et Périvier (2018), les résultats obtenus sont surprenants : une famille monoparentale avec un enfant se voit attribuer un nombre d'UC (1,93) supérieur à celui d'un couple avec un enfant (1,84), ménage comptant

pourtant une personne de plus. Plusieurs raisons pourraient expliquer en partie cela : l'existence de frais de garde absorbés par le conjoint dans le couple, des spécificités liées à l'emploi du parent seul (cumul d'emplois ou horaires atypiques, par exemple), une moindre économie d'échelle sur les dépenses de logement, etc.

Dans les couples, le premier enfant coûte un peu moins que le conjoint et chaque enfant supplémentaire coûte un peu moins que le précédent. Aucune différenciation n'étant faite dans les estimations entre adultes et enfants, on retrouve la logique liée à la concavité de l'échelle.

Dans les familles monoparentales, le premier enfant a un coût très important, qui prend en compte le surcoût lié à la monoparentalité. Le coût des enfants suivants est nettement moins important et va en décroissant, en cohérence avec la concavité de l'échelle<sup>14</sup>. Ce coût est cependant toujours supérieur à celui des enfants de couples.

### Hypothèse de coût différencié selon l'âge des individus : seuil à 14 ans

$$N = N_{\text{individus de 14 ans ou plus}} + 0,73 \times N_{\text{enfants de moins de 14 ans}}$$

D'après les modélisations sur l'âge présentées en partie 2, un enfant de moins de 14 ans a un coût inférieur à celui d'un individu, enfant ou adulte, de 14 ans ou plus, le coût relatif étant estimé à 0,73. Si l'on suppose que ce seuil d'âge de 14 ans constitue une rupture par rapport au coût de l'enfant, cela conditionne le calcul de la taille ajustée du ménage intégrée dans les modèles et, en conséquence, l'estimation des échelles d'équivalence : cela conduit de fait à attribuer moins d'UC à un enfant de moins de 14 ans qu'à un enfant de 14 ans ou plus. Ainsi, sous cette hypothèse, à revenu égal, un couple avec un seul enfant de 8 ans a un niveau de vie plus élevé qu'un couple avec un seul enfant de 16 ans.

Même si l'hypothèse d'une rupture à 14 ans du coût de l'enfant ne nous semble pas être vérifiée (voir parties 1 et 2), nous avons estimé des échelles d'équivalence sous cette hypothèse afin de comparer nos résultats aux travaux antérieurs et à l'échelle de l'OCDE modifiée basée sur cette hypothèse. Comme dans le modèle précédent, les ménages avec enfants en résidence alternée ou en droit de visite et d'hébergement sont retirés du champ. Par ailleurs, à nouveau, le coefficient de N n'est pas significatif, seul celui de logN l'est (échelle concave). L'échelle d'équivalence obtenue est présentée dans le *tableau 7*.

**Tableau 7** • Nombre d'unités de consommation (UC) total et supplémentaire attribuées à certaines configurations familiales selon les échelles d'équivalence estimées à partir de l'hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 14 ans

Configuration familiale	Nombre total d'unités de consommation	Surcroît d'UC pour chaque personne supplémentaire	Différence du surcroît d'UC pour les familles monoparentales par rapport à un couple avec enfant(s)
<b>Personne seule</b>	1	0 (référence)	
<b>Famille monoparentale</b>			
un enfant de moins de 14 ans	1,86	+0,86	+0,55
un enfant de 14 ans ou plus	2,02	+1,02	+0,61
deux enfants de moins de 14 ans	2,29	+0,43	+0,16
deux enfants de 14 ans ou plus	2,57	+0,55	+0,20
deuxième enfant de moins de 14 ans si le premier a 14 ans ou plus	2,43	+0,41	+0,15
<b>Couple</b>			
sans enfant	1,50	+0,50	
un enfant de moins de 14 ans	1,81	+0,31	

<sup>14</sup> L'existence d'un coût différencié selon le rang de l'enfant n'a pas été creusé dans ces travaux. De fait, de par les hypothèses de la modélisation (intégration de N et/ou log(N)), les échelles estimées peuvent aboutir à un nombre d'UC supplémentaires différent selon le rang de l'enfant supplémentaire.

un enfant de 14 ans ou plus	1,91	+0,41	
deux enfants de moins de 14 ans	2,08	+0,27	
deux enfants de 14 ans ou plus	2,26	+ 0,35	
deuxième enfant de moins de 14 ans si le premier a 14 ans ou plus	2,17	+ 0,26	

**Note** > S'il y a plusieurs enfants dans le ménage, les enfants sont classés par âge décroissant.

**Lecture** > En intégrant une taille ajustée du ménage avec un coût inférieur des enfants de moins de 14 ans dans la modélisation et avec un calcul spécifique pour les familles monoparentales, une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans compte pour 1,86 UC, contre 2,02 UC avec un enfant de 14 ans ou plus. Le surcoût d'un enfant de moins de 14 ans par rapport à une personne seule est donc de +0,86 UC. En intégrant une taille ajustée du ménage avec un coût inférieur pour les enfants de moins de 14 ans dans la modélisation et avec un calcul spécifique pour les familles monoparentales, le premier enfant d'une famille monoparentale compte pour 0,86 UC s'il a moins de 14 ans, et pour 1,02 UC s'il a 14 ans ou plus.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Avec cette nouvelle échelle, un couple sans enfant se voit attribuer 1,5 UC, ce qui correspond exactement à l'échelle de l'OCDE modifiée. On retrouve les constats précédents quant à la situation spécifique des familles monoparentales, qui conduit à un surcoût d'UC particulièrement élevé pour le premier enfant (+0,86 pour les enfants de moins de 14 ans et +1,02 pour les enfants de 14 ans ou plus), comparé à un conjoint (+0,50) ou à un premier enfant de couple (respectivement +0,30 et +0,41 selon le seuil d'âge à 14 ans), mais également dans une moindre mesure pour les enfants suivants, comparés à ceux des couples (*tableau 7*).

Le nombre d'UC attribué aux enfants de moins de 14 ans est plus faible que celui attribué aux enfants de 14 ans ou plus, en lien avec l'hypothèse retenue pour calculer la taille ajustée. Quel que soit leur âge, les enfants de familles monoparentales ont un nombre d'UC plus élevé que les enfants de couples. Les deux premiers enfants de 14 ans ou plus d'une famille monoparentale se voient attribuer un nombre d'UC supérieur à celui d'un conjoint, ce qui n'est le cas que pour le premier enfant de moins de 14 ans.

Ces résultats confortent le choix de ne retenir par la suite que des modèles tenant compte de la spécificité des familles monoparentales.

### Hypothèse de coût différencié selon l'âge des individus : seuil à 18 ans

$$N = N_{\text{individus de 18 ans ou plus}} + 0,55 \times N_{\text{enfants de moins de 18 ans}}$$

Comme déjà évoqué, s'il faut faire une hypothèse de coût différencié des individus selon l'âge, un seuil à 18 ans semble au moins aussi pertinent qu'un seuil à 14 ans (voir partie 2). D'après nos modélisations sur l'âge présentées en partie 2, le coût relatif d'un enfant mineur par rapport à un adulte est estimé à 0,55. Les échelles d'équivalence obtenues à partir de cette hypothèse, toujours hors enfants en résidence alternée ou en droit de visite et d'hébergement, sont présentées dans le *tableau 8*. Contrairement aux modèles précédents, le coefficient de N est significatif, mais pas celui de logN (ce qui correspond à une échelle convexe) : il y aurait donc des déséconomies d'échelle, un individu supplémentaire occasionnant des dépenses supérieures à celles de l'individu précédent de même catégorie d'âge.

**Tableau 8 • Nombre d'unités de consommation (UC) total et supplémentaire attribuées à certaines configurations familiales selon les échelles d'équivalence estimées à partir de l'hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 18 ans**

Configuration familiale	Nombre total d'unités de consommation	Surcroît d'UC pour chaque personne supplémentaire	Différence du surcroît d'UC pour les familles monoparentales par rapport à un couple avec enfant(s)
<b>Personne seule</b>	1	0 (référence)	
<b>Famille monoparentale</b>			
un enfant de moins de 18 ans	1,83	+0,83	+0,58
un enfant de 18 ans ou plus	2,11	+1,11	+0,62
deux enfants de moins de 18 ans	2,17	+0,34	+0,04
deux enfants de 18 ans ou plus	2,86	+0,75	+0,09
deuxième enfant de moins de 18 ans si le premier a 18 ans ou plus	2,49	+0,38	+0,04
<b>Couple</b>			
sans enfant	1,36	+0,36	
un enfant de moins de 18 ans	1,61	+0,25	
un enfant de 18 ans ou plus	1,85	+0,49	
deux enfants de moins de 18 ans	1,91	+0,30	
deux enfants de 18 ans ou plus	2,51	+0,66	
deuxième enfant de moins de 18 ans si le premier a 18 ans ou plus	2,19	+0,34	

**Lecture** > En intégrant une taille ajustée du ménage avec un coût inférieur des enfants de moins de 18 ans dans la modélisation et avec un calcul spécifique pour les familles monoparentales, une famille monoparentale avec un enfant de moins de 18 ans compte pour 1,83 UC, contre 2,11 UC avec un enfant de 18 ans ou plus. En intégrant une taille ajustée du ménage avec un coût inférieur pour les enfants de moins de 18 ans dans la modélisation et avec un calcul spécifique pour les familles monoparentales, le premier enfant d'une famille monoparentale compte pour 0,83 UC s'il a moins de 18 ans, et pour 1,11 UC s'il a 18 ans ou plus.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Avec cette nouvelle échelle, un couple sans enfant se voit attribuer un nombre d'UC (1,36) inférieur aux modélisations précédentes et à l'échelle de l'OCDE modifiée. Pour les couples, nous trouvons des résultats cohérents avec l'hypothèse de déséconomie d'échelle du modèle : un individu supplémentaire occasionne un surcoût plus important que le précédent de même tranche d'âge. Ainsi, le premier enfant de 18 ans ou plus compte pour 0,49 UC contre 0,36 UC pour le conjoint (tableau 8). De même, le deuxième enfant de moins de 18 ans compte pour 0,30 UC contre 0,25 UC pour le premier enfant de moins de 18 ans. Cela pourrait s'expliquer par exemple par la nécessité d'avoir une chambre supplémentaire lorsque le nombre de personnes du ménage augmente, ou de changer de voiture à partir d'un certain nombre d'enfants.

Les familles monoparentales se voient toujours attribuer un nombre d'UC important, relativement aux couples. Ce surcoût lié à la monoparentalité est toujours majoritairement porté par le premier enfant : son nombre d'UC est supérieur à celui du deuxième enfant (malgré l'hypothèse de déséconomie d'échelle du modèle estimé). Un troisième enfant se voit cependant attribuer un nombre d'UC supérieur au deuxième, mais inférieur au premier enfant.

Au final, cependant, dans ce modèle avec seuil d'âge à 18 ans comme dans celui avec seuil d'âge à 14 ans, les différences d'UC entre enfants d'âge différent (inférieur ou supérieur au seuil d'âge) sont non statistiquement significatives. Une autre modélisation envisageable, en prolongement de ces travaux, pourrait être de distinguer les enfants de moins de 25 ans et les adultes, privilégiant non pas un seuil d'âge mais le lien familial.

## Hypothèse de coût différencié selon la modalité de résidence des enfants

$$N = N_{\text{adultes et enfants en résidence principale}} + \lambda \times N_{\text{enfants en résidence alternée}} + \gamma \times N_{\text{enfants avec droit de visite et d'hébergement}}$$

D'après nos modélisations présentées dans la partie 2, les enfants en résidence alternée ou en droit de visite et d'hébergement ont un coût inférieur par rapport aux enfants en résidence principale dans le ménage.

Afin de prendre en compte les nouvelles configurations familiales liées à l'augmentation des séparations, nous avons calculé une taille ajustée du ménage en partant de l'hypothèse que le coût est moindre pour les enfants en résidence alternée et en droit de visite et d'hébergement par rapport aux enfants en résidence principale. Plusieurs coefficients de pondération ont été testés pour le calcul de la taille ajustée (voir partie 2.). Dans les trois cas, on attribue 1 aux adultes et aux enfants en résidence principale. Dans le modèle 1, basé sur la modélisation réalisée en partie 2 sur le champ des familles avec un seul enfant, on attribue un poids de 0,75 aux enfants en garde alternée et de 0 aux enfants en droit de visite et d'hébergement. Dans le modèle 2, basé sur la modélisation réalisée en partie 2 sur le champ des ménages ayant au maximum quatre enfants, les poids sont de 0,57 pour les enfants en garde alternée et de 0,45 pour les enfants en droit de visite et d'hébergement. Enfin, dans le modèle 3, des coefficients « intuitifs » ont été retenus : 0,5 pour les enfants en garde alternée et 0,25 pour les enfants en droit de visite et d'hébergement. Pour chacune des trois tailles ajustées des ménages découlant de ces pondérations, des échelles d'équivalence ont été estimées. Elles sont présentées dans le *tableau 9*. Dans les trois modèles, seul le coefficient de logN est significatif (échelle concave). Comme évoqué, pour prolonger ces travaux, une piste intéressante serait de construire un modèle qui rende compte du fait que le surcoût d'un enfant en droit de visite et d'hébergement semble apparaître plutôt à partir du deuxième enfant.

**Tableau 9** • Nombre d'unités de consommation (UC) total et supplémentaire attribuées à certaines configurations familiales selon les échelles d'équivalence estimées à partir de l'hypothèse de coût différencié selon la modalité de résidence

Configuration familiale	Nombre total d'unités de consommation			Surcoût d'UC pour chaque personne supplémentaire			Différence du surcoût d'UC pour les familles monoparentales par rapport à un couple avec enfant(s)		
	Modèle 1 $\lambda = 0,75$ $\gamma = 0$	Modèle 2 $\lambda = 0,57$ $\gamma = 0,45$	Modèle 3 $\lambda = 0,50$ $\gamma = 0,25$	Modèle 1 $\lambda = 0,75$ $\gamma = 0$	Modèle 2 $\lambda = 0,57$ $\gamma = 0,45$	Modèle 3 $\lambda = 0,50$ $\gamma = 0,25$	Modèle 1 $\lambda = 0,75$ $\gamma = 0$	Modèle 2 $\lambda = 0,57$ $\gamma = 0,45$	Modèle 3 $\lambda = 0,50$ $\gamma = 0,25$
<b>Personne seule</b>	1	1	1	0 (réf- erence)	0 (réf- erence)	0 (réf- erence)			
avec droit de visite et d'hébergement pour un enfant	1	1,24	1,14	0	+0,24	+0,14			
avec droit de visite et d'hébergement pour deux enfants	1	1,45	1,26	0	+0,21	+0,13			
<b>Famille mono-parentale</b>									
un enfant en résidence alternée	1,73	1,66	1,62	+0,73	+0,66	+0,62	+0,44	+0,43	+0,41
un enfant en résidence principale	1,87	1,91	1,91	+0,87	+0,91	+0,91	+0,49	+0,52	+0,51
deux enfants en résidence alternée	2,12	1,99	1,91	+0,39	+0,33	+0,29	+0,13	+0,11	+0,10
deux enfants en résidence principale	2,34	2,42	2,42	+0,47	+0,51	+0,51	+0,15	+0,16	+0,17
un enfant en garde alternée	2,23	2,22	2,18	+0,36	+0,31	+0,27	+0,11	+0,10	+0,10

si le premier est en résidence principale									
un enfant en droit de visite et d'hébergement si le premier est en résidence principale	1,87	2,15	2,05	0	+0,24	+0,14	0	+0,24	+0,14
un enfant en droit de visite et d'hébergement si le premier est en garde alternée	1,73	1,92	1,77	0	+0,26	+0,15	0	+0,26	+0,15
<b>Couple</b>									
sans enfant	1,47	1,5	1,49	+0,47	+0,50	+0,49			
avec droit de visite et d'hébergement pour un enfant	1,47	1,68	1,6	0	+0,18	+0,11			
avec droit de visite et d'hébergement pour deux enfants	1,47	1,85	1,7	0	+0,17	+0,10			
un enfant en résidence alternée	1,76	1,73	1,7	+0,29	+0,23	+0,21			
un enfant en résidence principale	1,85	1,89	1,89	+0,38	+0,39	+0,40			
deux enfants en résidence alternée	2,02	1,95	1,89	+0,26	+0,22	+0,19			
deux enfants en résidence principale	2,17	2,24	2,23	+0,32	+0,35	+0,34			
un enfant en garde alternée si le premier est en résidence principale	2,1	2,1	2,06	+0,25	+0,21	+0,17			
un enfant en droit de visite et d'hébergement si le premier est en résidence principale	1,85	2,05	1,98	0	+0,16	+0,09			
un enfant en droit de visite et d'hébergement si le premier est en garde alternée	1,76	1,9	1,79	0	+0,17	+0,10			

**Lecture** > En intégrant une taille ajustée du ménage avec un coût différencié des enfants selon leur modalité de résidence dans la modélisation et avec un calcul spécifique pour les familles monoparentales, avec le modèle 3, une famille monoparentale avec un enfant en résidence principale compte pour 1,91 UC, contre 1,66 UC avec un enfant en résidence alternée, et un parent seul non hébergeant avec un enfant en droit de visite et d'hébergement compte pour 1,24 UC. En intégrant une taille ajustée du ménage avec un coût différencié des enfants selon leur modalité de résidence dans la modélisation et avec un calcul spécifique pour les familles monoparentales, avec le modèle 3, le premier enfant en résidence principale d'une famille monoparentale compte pour 0,91 UC, le deuxième enfant en résidence principale pour 0,51 UC.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Quels que soient les coefficients choisis, un couple sans enfant se voit attribuer environ 1,5 UC : on retrouve la valeur obtenue avec l'échelle de l'OCDE modifiée.

Le modèle 1 est basé sur l'hypothèse que la présence d'un enfant en droit de visite et d'hébergement ne génère pas de surcoût, en lien avec les résultats de la modélisation réalisée en partie 2 pour les familles avec un seul enfant. D'après ce modèle, les parents seuls non hébergeant comptent pour 1 UC, comme les personnes seules. Les parents non hébergeant qui se sont remis en couple après leur séparation comptent pour autant d'UC qu'un couple sans enfant (1,47 UC).

Dans les deux autres modèles, le nombre d'UC supplémentaires ajoutées en cas de présence d'un enfant en droit de visite et d'hébergement est assez faible, que ce soit pour les couples ou les familles monoparentales (*tableau 9.b*). Par exemple, avec le modèle 2, le coût d'un premier enfant en droit de visite et d'hébergement chez un parent seul non hébergeant est 2,8 fois plus faible que le coût d'un premier enfant en résidence alternée en famille monoparentale et 3,8 fois plus faible que le coût d'un premier enfant en résidence principale en famille monoparentale. Nous ne considérons pas les parents seuls non hébergeant comme des familles monoparentales (c'est-à-dire que nous ne leur attribuons pas de calcul spécifique) car ils ne supportent pas de la même façon l'isolement lié à la monoparentalité (n'ayant pas de surcoût lié au premier enfant d'après nos modélisations présentées en partie 2) et peuvent s'appuyer la majorité du temps sur le conjoint qui a la garde principale. Ces parents seuls non hébergeant sont presque exclusivement des hommes : le poids de la monoparentalité pèse davantage sur les femmes qui représentent 90 % des parents de familles monoparentales<sup>15</sup>.

En ce qui concerne les enfants en résidence alternée, leur nombre d'UC va en décroissant du modèle 1 au modèle 3, en lien avec les hypothèses pour le calcul de la taille ajustée. Dans le modèle 3, l'hypothèse d'un coût inférieur de moitié pour les enfants en résidence alternée par rapport aux enfants en résidence principale conduit à attribuer le même nombre d'UC à une famille, monoparentale ou couple, avec un seul enfant en résidence principale et à une famille, de même configuration, avec deux enfants en résidence alternée. Cette hypothèse peut se justifier au regard des dépenses qui dépendent du temps passé dans le ménage comme l'alimentation (nourrir deux enfants la moitié du temps peut être considéré comme équivalent à nourrir un enfant toute l'année). On peut considérer par ailleurs qu'un enfant en résidence principale a davantage besoin de sa propre chambre, alors que deux enfants en résidence alternée peuvent en partager une.

Dans les trois modèles, enfin, le surcoût lié à la monoparentalité est toujours important et porté par le premier enfant. Pour un enfant en résidence principale, il est à chaque fois de l'ordre de 0,5 UC (si l'on compare le nombre d'UC du premier enfant en résidence principale dans une famille monoparentale et dans un couple). Il est ainsi du même ordre que le surcoût lié à la présence d'un conjoint. Pour un enfant en résidence alternée, le surcoût est un peu inférieur, de l'ordre de 0,4 UC.

### Quelles conclusions tirer de ces analyses quant à la pertinence de l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée ?

Un premier constat est que les valeurs des échelles obtenues dépendent des spécifications des modèles, ce qui rejoint les conclusions de précédents travaux. Le fait de choisir comme proxy du niveau de vie le sentiment d'aisance financière pour l'ensemble des modèles n'est pas neutre. Ce sentiment peut être biaisé par d'autres choses que le coût de l'enfant. C'est pourquoi ce type de travaux économétriques ne permet pas d'aboutir directement à une proposition opérationnelle d'échelle d'équivalence. Cependant, certaines convergences se dégagent, même si les valeurs doivent être analysées avec précaution car de très grands intervalles de confiance y sont notamment associés.

D'une part, la majorité de ces modèles conduisent à un coût du conjoint de l'ordre de 0,5 UC, cohérent avec l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée.

D'autre part, tous les modèles mettent en avant un surcoût lié à la monoparentalité (*tableau 10*) : le surcroît d'UC associé au premier enfant d'une famille monoparentale, par rapport à celui d'un couple, est de l'ordre de 0,5 à 0,6 UC pour un enfant en résidence principale et de l'ordre de 0,4 UC pour un enfant en résidence alternée. Au deuxième enfant, il y a également un surcoût pour les familles monoparentales mais relativement faible (de l'ordre de 0,04 à 0,2 UC selon les caractéristiques de l'enfant). Ces résultats vont plutôt dans le sens de l'échelle d'équivalence utilisée par la Caisse nationale des affaires familiales (CNAF) pour ses études statistiques sur les conditions de vie des allocataires. Celle-ci ajoute un surplus de 0,2 UC aux familles monoparentales indépendamment du nombre d'enfants, à la suite de travaux menés par un groupe de travail datant de 1997 qui réunissait notamment la CNAF, l'Insee et le ministère des Affaires sociales (Debras, 2009). L'ajout d'un correctif pour les familles monoparentales a été inspiré des réflexions de Hourriez et Olier (1997) qui suggéraient déjà que l'échelle de l'OCDE pouvait ne pas être adaptée dans le cas de ces familles. Le surplus en question, de 0,2 UC, paraît cependant fortement sous-estimé d'après nos résultats. Un surplus de l'ordre de 0,5 UC paraîtrait plus pertinent. Ce surcoût important supporté par les familles monoparentales est déjà pris implicitement pris en compte par les barèmes des prestations

<sup>15</sup> Dans les modèles, l'effet de la monoparentalité est contrôlé d'un effet du sexe indépendant de la présence d'enfant – les femmes seules déclarant moins se sentir financièrement à l'aise que les hommes, à caractéristiques identiques.

destinées au plus modestes via notamment la majoration du RSA pour parent isolé et l'allocation de soutien familiale familial (annexe 4).

Au-delà de ces points de convergence, les échelles d'estimation estimées attribuent un nombre d'UC différent aux enfants, mais en se basant sur des catégorisations différentes de ces derniers. L'analyse statistique ne nous permet pas de conclure sur la meilleure hypothèse à retenir (Martin, Périvier, 2018), mais la comparaison des résultats permet d'alimenter le débat. D'un point de vue opérationnel, les caractéristiques des enfants disponibles dans les bases de données peuvent limiter les possibilités d'utilisation de certaines échelles. Par exemple, la définition de la modalité de résidence des enfants nécessite d'avoir des informations précises sur le temps passé au domicile des parents. Dans nos travaux, nous utilisons notamment l'information sur l'existence d'enfants non comptabilisés dans le ménage, car y vivant moins d'un mois, mais occasionnant des charges. Ces informations complexifient la définition du ménage et sont difficiles à collecter et exploiter.

Le choix de l'échelle d'équivalence n'est, en tous les cas, pas neutre sur les estimations de niveau de vie et de taux de pauvreté qui en découlent. La partie qui suit compare ces estimations selon les différentes échelles analysées dans ce dossier.

**Tableau 10** • Comparaison du surcroît d'unités de consommation (UC) estimées pour les différentes configurations familiales selon différentes hypothèses

Individu	OCDE modifiée	CNA F	Pas d'hypothèse (taille réelle) – pas de calcul famille monoparentales	Pas d'hypothèse (taille réelle) – Avec calcul spécifique pour les familles monoparentales	Hypothèse rupture coût enfant à 14 ans	Hypothèse rupture coût enfant à 18 ans	Hypothèse résidence (coeff M1 0,75 et 0)	Hypothèse résidence (coeff M2 0,57 et 0,45)	Hypothèse résidence (coeff tests 0,5 et 0,25)
<b>Famille monoparentale</b>									
1 enfant en résidence principale, de moins de 14 ans	0,30	0,50	0,50	0,93	0,86		0,87	0,91	0,91
1 enfant en résidence principale, 14 ans ou plus	0,50	0,70	0,50	0,93	1,02		0,87	0,91	0,91
1 enfant en résidence principale, de moins de 18 ans			0,50	0,93		0,83	0,87	0,91	0,91
1 enfant en résidence principale, 18 ans ou plus	0,50	0,70	0,50	0,93		1,11	0,87	0,91	0,91
2 enfants en résidence principale, de moins de 14 ans	0,30	0,50	0,40	0,49	0,43		0,47	0,51	0,51
2 enfants en résidence principale, 14 ans ou plus	0,50	0,70	0,40	0,49	0,55		0,47	0,51	0,51
2 enfants en résidence principale, de moins de 18 ans			0,40	0,49		0,34	0,47	0,51	0,51
2 enfants en résidence principale, 18 ans ou plus	0,50	0,70	0,40	0,49		0,75	0,47	0,51	0,51
<b>Couple</b>									
1 enfant en résidence principale, de moins de 14 ans	0,30	0,30	0,40	0,37	0,31		0,38	0,39	0,40
1 enfant en résidence principale, 14 ans ou plus	0,50	0,50	0,40	0,37	0,41		0,38	0,39	0,40
1 enfant en résidence principale, de moins de 18 ans			0,40	0,37		0,25	0,38	0,39	0,40
1 enfant en résidence principale, 18 ans ou plus	0,50	0,50	0,40	0,37		0,49	0,38	0,39	0,40
2 enfants en résidence principale, de moins de 14 ans	0,30	0,30	0,35	0,32	0,27		0,32	0,35	0,34

2 enfants en résidence principale, 14 ans ou plus	0,50	0,50	0,35	0,32	0,35		0,32	0,35	0,34
2 enfants en résidence principale, de moins de 18 ans			0,35	0,32		0,30	0,32	0,35	0,34
2 enfants en résidence principale, 18 ans ou plus	0,50	0,50	0,35	0,32		0,66	0,32	0,35	0,34

**Différence du surcroît d'unités de consommation (UC) pour les familles monoparentales par rapport à un couple avec enfant(s)**

1 enfant en résidence principale, de moins de 14 ans	0,00	0,20	0,10	[-0,15 ; 0,35]	0,5 6	[0,16 ; 0,96]	0,55	[0,18 ; 0,92]			0,49	[0,12 ; 0,86]	0,52	[0,13 ; 0,91]	0,51	[0,12 ; 0,90]
1 enfant en résidence principale, 14 ans ou plus	0,00	0,20	0,10	[-0,15 ; 0,35]	0,5 6	[0,16 ; 0,96]	0,61	[0,20 ; 1,02]			0,49	[0,12 ; 0,86]	0,52	[0,13 ; 0,91]	0,51	[0,12 ; 0,90]
1 enfant en résidence principale, de moins de 18 ans			0,10	[-0,15 ; 0,35]	0,5 6	[0,16 ; 0,96]			0,58	[0,22 ; 0,94]	0,49	[0,12 ; 0,86]	0,52	[0,13 ; 0,91]	0,51	[0,12 ; 0,90]
1 enfant en résidence principale, 18 ans ou plus	0,00	0,20	0,10	[-0,15 ; 0,35]	0,5 6	[0,16 ; 0,96]			0,62	[0,17 ; 1,07]	0,49	[0,12 ; 0,86]	0,52	[0,13 ; 0,91]	0,51	[0,12 ; 0,90]
2 enfants en résidence principale, de moins de 14 ans	0,00	0,20	0,05	[-0,37 ; 0,49]	0,1 7	[-0,51 ; 0,83]	0,16	[-0,43 ; 0,75]			0,15	[-0,48 ; 0,78]	0,16	[-0,50 ; 0,82]	0,17	[-0,50 ; 0,84]
2 enfants en résidence principale, 14 ans ou plus	0,00	0,20	0,05	[-0,37 ; 0,49]	0,1 7	[-0,51 ; 0,83]	0,20	[-0,50 ; 0,90]			0,15	[-0,48 ; 0,78]	0,16	[-0,50 ; 0,82]	0,17	[-0,50 ; 0,84]
2 enfants en résidence principale, de moins de 18 ans			0,05	[-0,37 ; 0,49]	0,1 7	[-0,51 ; 0,83]			0,04	[-0,54 ; 0,62]	0,15	[-0,48 ; 0,78]	0,16	[-0,50 ; 0,82]	0,17	[-0,50 ; 0,84]
2 enfants en résidence principale, 18 ans ou plus	0,00	0,20	0,05	[-0,37 ; 0,49]	0,1 7	[-0,51 ; 0,83]			0,09	[-0,78 ; 0,96]	0,15	[-0,48 ; 0,78]	0,16	[-0,50 ; 0,82]	0,17	[-0,50 ; 0,84]

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude), dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors enfant en résidence alternée et droit de visite et d'hébergement pour les modèles sans hypothèse et avec une hypothèse sur l'âge ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.



## Impact sur l'étude des niveaux de vie et de la pauvreté

---

### En prenant en compte la monoparentalité dans l'estimation des échelles d'équivalence, le taux de pauvreté des familles monoparentales est beaucoup plus élevé qu'avec l'échelle de l'OCDE modifiée, quelle que soit l'hypothèse retenue

Les échelles d'équivalence estimées *via* ces différentes modélisations permettent de calculer pour chaque ménage un indicateur de niveau de vie correspondant au revenu disponible divisé par le nombre d'UC estimé. Il est ainsi possible d'estimer un niveau de vie médian et un taux de pauvreté à la fois global et selon le type de ménage. Les taux de pauvreté mesurés à partir de l'enquête Budget de famille sont donnés ici dans le but d'étudier l'impact du choix de l'échelle d'équivalence utilisée pour calculer le niveau de vie. L'enquête Budget de famille n'est pas la référence pour les statistiques sur la pauvreté, ce qui peut impliquer une divergence avec les taux de pauvreté publiés par l'Insee. Par ailleurs, le revenu disponible prend ici en compte les loyers imputés pour les propriétaires, ce qui n'est pas le cas dans les statistiques standards. On fait ici l'hypothèse, pour aller jusqu'à cette appréciation, que l'on peut étendre des échelles qui ont été estimées sur un champ restreint de la population (défini dans la partie *Source et méthodes*) à l'ensemble de la population. Il faudrait analyser spécifiquement l'impact des autres individus sur le sentiment d'aisance ressentie (enfants de 25 ans ou plus, autres adultes avec ou sans lien familial), les possibles surcoûts selon certains profils (parent âgé dépendant, personnes handicapées), les possibles économies d'échelle liées à la présence de plusieurs couples au sein du ménage, ainsi que les profits spécifiques des ménages retraités par exemple, etc. Ces aspects ne sont pas abordés ici.

Les modélisations testées conduisent à des taux de pauvreté différents, mais elles convergent vers l'idée que l'échelle de l'OCDE modifiée surestime très largement le niveau de vie des familles monoparentales, et donc sous-estime très largement leur taux de pauvreté.

En effet, les modèles testés convergent vers un taux de pauvreté des familles monoparentales (selon la typologie usuellement utilisée) entre 50 et 57 % (*tableau 11*), soit 20 points de plus qu'avec l'échelle de l'OCDE modifiée et plus de 10 points supplémentaires par rapport à l'échelle de la CNAF qui prend justement en compte la situation de ces familles. Au global, l'impact sur le taux de pauvreté national serait assez important (de +1,3 à +2,7 points), car les familles monoparentales représentent 9 % des ménages. Ainsi, en utilisant l'échelle de l'OCDE modifiée, les familles monoparentales, selon la typologie usuelle, représentent 20 % des ménages pauvres, contre 32 % lorsque l'on utilise une échelle estimée par un modèle intégrant la taille réelle du ménage et un calcul spécifique pour les familles monoparentales. Une échelle d'équivalence similaire à celle utilisée par la CNAF, partant de l'échelle de l'OCDE modifiée et ajoutant un surplus d'unités de consommation aux familles monoparentales de 0,5 plutôt que de 0,2, semble pertinente et donne des résultats similaires à nos différentes estimations en termes de taux de pauvreté. Pour les parents non hébergeant, la prise en compte de leur situation dans la modélisation conduit à revoir à la hausse leur taux de pauvreté. Il conviendrait toutefois d'affiner cette modélisation pour tenir compte du nombre d'enfants. L'impact sur les autres types de ménages est relativement faible.

L'échelle estimée avec l'hypothèse d'une rupture du coût de l'enfant à 18 ans est celle qui augmente le plus le taux de pauvreté, du fait de déséconomies d'échelle pour les enfants au-delà de ce seuil. Le cas des parents seuls avec uniquement un ou des enfants vivant principalement dans un autre logement est assez particulier : avec cette hypothèse de coût supérieur de l'enfant de 18 ans ou plus, leur taux de pauvreté estimé est particulièrement élevé, les enfants concernés étant le plus souvent majeurs (cas notamment des étudiants). Cependant, ces situations particulières ne sont pas bien prises en compte dans nos travaux : l'impact sur le niveau de vie peut être important si le ménage doit payer un loyer supplémentaire. Une analyse spécifique de ces ménages serait nécessaire.

**Tableau 11 • Niveau de vie et taux de pauvreté des ménages selon différentes échelles d'équivalence**

Échelle	Échelle OCDE modifiée	Échelle CNAF	Échelle selon la taille réelle, sans calcul pour les familles monoparentales	Échelle selon la taille réelle	Échelle selon la rupture du coût de l'enfant à 14 ans	Échelle selon la rupture du coût de l'enfant à 18 ans	Échelle selon la modalité de résidence (coeff 0,5 et 0,25) <sup>1</sup>	Échelle selon la modalité de résidence (coeff 0,75 et 0) <sup>1</sup>	Échelle selon la modalité de résidence (coeff 0,57 et 0,45) <sup>1</sup>	Échelle avec sur-plus de 0,5 UC pour les familles monoparentales
<b>Niveau de vie (en euros)</b>										
Niveau de vie médian	20 380	20 166	20 345	20 455	20 343	21 407	20 203	20 510	20 115	20 020
Seuil de pauvreté	12 228	12 100	12 207	12 273	12 206	12 844	12 122	12 306	12 069	12 012
<b>Taux de pauvreté (en %)</b>										
<b>Selon la typologie de l'étude</b>										
Personnes seules	15,9	15,5	15,8	16,1	15,8	19,1	15,5	16,3	15,4	15,2
Parent seul non hébergeant	23,2	24,7	24,5	24,5	23,2	23,8	31,3	22,1	35,9	25,8
Personne seule avec un enfant vivant principalement dans un autre logement <sup>2</sup>	14,6	16,8	14,5	22,5	23,8	30,2	11,3	11,3	11,3	23,3
Familles monoparentales	35,5	44,3	41,6	65,2	64,0	66,3	60,0	61,0	60,3	59,1
Couple sans enfant	6,0	5,6	5,9	5,6	6,0	4,9	5,6	5,6	5,6	5,5
Parent non hébergeant, en couple	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,1	5,8	6,2	6,9
Couple avec un enfant vivant principalement dans un autre logement <sup>2</sup>	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Couple avec enfants	13,9	13,7	13,4	12,4	11,8	12,4	12,7	12,5	12,8	13,4
Autres ménages (hors du champ de l'étude)	13,6	14,7	12,3	12,4	12,7	12,6	12,7	12,4	12,7	17,0
<b>Selon la typologie usuelle</b>										
Personnes seules	16,1	15,7	16,1	16,3	16,1	19,2	16,2	16,5	16,2	15,4

Familles monoparentales	31,1	39,3	36,1	55,4	54,4	56,5	50	50,8	50,2	53,3
Couples sans enfant	5,9	5,6	5,8	5,5	5,9	4,9	5,6	5,6	5,5	5,4
Couples avec enfants	13,3	13	12,6	11,7	11,1	11,9	11,9	11,7	12	12,7
Ménages complexes	18,9	18,8	18	17,9	18,1	15,3	18,6	17,9	18,6	18,8
Ensemble	14,1	14,6	14,3	15,8	15,6	16,8	15,4	15,5	15,5	15,6

1. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux différentes hypothèses de coût relatif des enfants selon leur résidence (voir dossier)

2. Les enfants vivant principalement dans un autre logement (par exemple logement autonome ou résidence étudiante) sont différenciés des enfants vivant principalement chez leur autre parent et sont exclus du champ de l'étude, du fait de leur situation particulière et de leur faible effectif.

**Notes > 1** - Les enfants en droit de visite et d'hébergement ne sont pas traités de la même façon selon l'échelle considérée. En dehors des modèles avec hypothèse sur la modalité de résidence, ils sont comptabilisés comme c'est le cas actuellement avec l'échelle de l'OCDE modifiée : les enfants comptabilisés dans la table ménage comptent dans le calcul des échelles d'équivalence comme un enfant en résidence principale, et les enfants de la table « hors domicile » comptent pour 0. Dans les modèles avec hypothèse sur la modalité de référence, les enfants en droit de visite et d'hébergement sont pris en compte de la même manière, qu'ils soient comptabilisés dans le ménage ou dans la table « hors domicile », selon le coefficient retenu.

**2** - Attention, l'enquête Budget de famille n'est pas la référence pour les statistiques sur la pauvreté, ce qui peut impliquer une divergence avec le taux de pauvreté publié par l'Insee.

**Lecture >** En estimant des échelles d'équivalence selon la méthode d'estimation subjective avec une hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 18 ans, le niveau de vie médian estimé est de 21 407 euros. Le taux de pauvreté estimé des ménages est de 16,8 %.

**Champ >** Ménages ordinaires avec un revenu total positif ou nul, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ; France.

**Source >** Insee, enquête Budget de famille 2017.

**Tableau 12 • Taux de pauvreté des enfants selon différentes échelles d'équivalence**

Échelle		Échelle OCDE modifiée	Échelle CNAF	Échelle selon la taille réelle, sans calcul pour les familles monoparentales	Échelle selon la taille réelle	Échelle selon la rupture du coût de l'enfant à 14 ans	Échelle selon la rupture du coût de l'enfant à 18 ans	Échelle selon la modalité de résidence (coeff 0,5 et 0,25)	Échelle selon la modalité de résidence (coeff 0,72 et 0)	Échelle selon la modalité de résidence (coeff 0,59 et 0,44)	Échelle avec surplus de 0,5 UC pour les familles monoparentales
Enfants de moins de 18 ans	Familles monoparentales	41,4	50,3	49,3	74,5	71,9	72,7	67,9	69,3	68,1	64,6
	Couples	16,8	16,3	16,8	15,8	14,7	15,9	16,2	15,7	16,2	16
	Ensemble	21,3	22,5	22,7	26,5	25,2	26,2	25,6	25,5	25,6	24,9
Enfants de 18 à moins de 25 ans	Familles monoparentales	35,8	40,9	33,3	52,6	55,5	66,8	48,8	49	48,6	52
	Couples	18,9	18,6	12,5	12	12,9	20,8	11,9	11,6	11,8	18
	Ensemble	22,9	24	17,5	21,8	23,1	31,9	20,8	20,6	20,7	26,2
Ensemble des enfants de moins de 25 ans	Familles monoparentales	40,2	48,3	46	69,9	68,4	71,5	63,9	65	63,9	61,9
	Couples	17,1	16,7	16,1	15,2	14,4	16,7	15,5	15	15,5	16,3
	Ensemble	21,6	22,8	21,8	25,7	24,8	27,2	24,8	24,6	24,8	25,1
Ensemble des individus		15,2	15,6	15,2	16,9	16,8	18,0	16,5	16,4	16,4	16,8

**Note** > Attention, l'enquête Budget de famille n'est pas la référence pour les statistiques sur la pauvreté, ce qui peut impliquer une divergence avec le taux de pauvreté publié par l'Insee.

**Lecture** > En estimant des échelles d'équivalence selon la méthode d'estimation subjective avec une hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 18 ans, le taux de pauvreté estimé des enfants de familles monoparentales de moins de 18 ans est de 72,7 %.

**Champ** > Enfants de couples ou de familles monoparentales appartenant aux ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, avec un revenu total positif ou nul, hors ménages dont la personne de référence est étudiante et parents non hébergeant ; France. Voir la partie *Source et méthodes*.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

## Un taux de pauvreté sans doute largement sous-estimé pour les enfants de familles monoparentales, en particulier les mineurs

Le taux de pauvreté des familles monoparentales est plus élevé que celui des couples avec enfants, et ce, quelle que soit l'échelle d'équivalence retenue. Ce constat est renforcé lorsque l'on étudie le taux de pauvreté des enfants. Avec toutes les échelles d'équivalence, le taux de pauvreté des enfants, qu'ils soient mineurs ou aient entre 18 et 25 ans, est plus élevé que celui de l'ensemble des individus (*tableau 12*) : les ménages avec enfant(s) sont de manière générale plus pauvres que ceux sans enfant.

Selon l'échelle de l'OCDE modifiée, 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, contre 21 % de l'ensemble des enfants mineurs, les enfants de couples étant moins souvent en situation de pauvreté (17 %) <sup>16</sup>. Le taux de pauvreté des enfants mineurs vivant en famille monoparentale semble cependant largement sous-estimé : en utilisant une échelle d'équivalence intégrant spécifiquement ce type de famille, il s'établirait entre 65 et 75 %, soit un taux de pauvreté quatre fois plus élevé que celui des enfants mineurs dont les parents vivent en couple.

L'écart du taux de pauvreté entre enfants de couples et enfants de familles monoparentales est réduit pour les enfants de 18 à moins de 25 ans, même si le taux de pauvreté des enfants de familles monoparentales reste sous-estimé avec l'échelle de l'OCDE modifiée.

---

<sup>16</sup> Ces chiffres ne sont pas les chiffres officiels de la pauvreté des enfants, mais sont cohérents avec les chiffres officiels publiés par l'Insee (Algava *et al.*, 2021).

## ■ CONCLUSION

Le niveau de vie est une construction statistique qui vise à appréhender le bien-être matériel que tirent les individus de leur revenu. Cette construction repose sur des hypothèses qu'il n'est pas possible de valider directement. Il est toutefois possible de recueillir des éléments à travers deux types d'analyse : d'une part, celle de la consommation des ménages et, d'autre part, celle du niveau de vie subjectif des personnes de référence du ménage.

La consommation des ménages est le résultat d'un compromis entre des besoins, des préférences et une contrainte : celle des ressources financières disponibles. S'il est délicat de faire la part entre ce qui est un choix et une contrainte, la comparaison des dépenses réalisées à niveau de revenu et configuration familiale donnés nous apporte des premiers indices de compréhension. Ainsi, le logement se prête le plus aux économies d'échelle : sa part dans le budget diminue avec la taille du ménage. C'est cependant surtout quand le ménage passe de 1 à 2 adultes que ces économies d'échelle sont fortes. À niveau de revenu donné, la part du logement dans le budget est ainsi la même pour un parent seul avec un enfant et pour un couple avec un enfant : dans les deux cas, il y a besoin *a priori* d'une seule chambre pour le ou les parents et d'une autre chambre pour l'enfant. Certains postes en revanche ont un poids croissant dans le budget quand la taille du ménage augmente. C'est en particulier le cas pour l'alimentation, surtout plusieurs adultes sont présents. Quand le ménage s'agrandit avec des enfants, le poids des dépenses en habillement et chaussures augmente aussi, ce qui s'explique par le fait que le ménage doit renouveler ces achats au fur et à mesure que les enfants grandissent. Les besoins du ménage évoluent avec l'âge de l'enfant, mais il est difficile de dire s'ils augmentent : des besoins disparaissent, comme ceux relatifs à la garde et à l'accueil des enfants, et d'autres apparaissent, comme ceux liés à l'éducation. La structure de consommation n'évolue ainsi pas linéairement avec l'âge de l'enfant.

L'analyse de différents indicateurs du niveau de vie subjectif du ménage apporte des indices de compréhension complémentaires sur le niveau de contrainte auquel fait face le ménage au regard de son revenu et de sa configuration familiale. Là encore, à autres caractéristiques comparables, il ne se dessine pas clairement un seuil d'âge à partir duquel la présence d'un enfant diminuerait sensiblement le sentiment d'aisance financière. Ensuite, tous revenus confondus, ce sont les familles monoparentales, quel que soit le nombre d'enfants, et les couples avec trois enfants ou plus qui expriment le plus le sentiment d'être contraints vis-à-vis de leur situation financière.

Ces différents résultats incitent à questionner les choix retenus dans l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée. Tout d'abord, il apparaît plus pertinent de ne pas traiter l'enfant de moins de 14 ans différemment de celui de 14 ans ou plus. C'est d'ailleurs le choix retenu actuellement par l'OCDE, qui calcule le nombre d'unités de consommation d'un ménage en prenant la racine carrée du nombre de membres du ménage. S'il faut absolument choisir un seuil, celui de 18 ans paraît aujourd'hui également pertinent, d'autant plus qu'il correspond à la majorité et à l'entrée éventuelle dans l'enseignement supérieur. Mais les différences d'UC qui en résultent entre enfants d'âge différent (que la barre soit mise à 14 ou 18 ans) apparaissent non statistiquement significatives d'après les modèles. Ensuite, il paraît important de prendre en compte la situation particulière des familles monoparentales et, dans l'idéal, de tenir compte du temps passé par les enfants dans le ménage en distinguant les cas de résidence principale, de résidence alternée ou de droit de visite et d'hébergement.

Des échelles d'équivalence ont été estimées avec l'une ou l'autre de ces nouvelles hypothèses en mobilisant la méthode usuelle d'estimation basée sur le niveau de vie subjectif. Les valeurs des échelles obtenues dépendent des spécifications des modèles, mais certaines convergences se dégagent, même si les valeurs doivent être analysées avec précaution. D'une part, la majorité de ces modèles conduit à un coût du conjoint de l'ordre de 0,5 UC, cohérent avec l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée. D'autre part, tous les modèles mettent en avant un surcoût important lié à la monoparentalité, porté principalement par le premier enfant. Les résultats convergent ainsi vers la nécessité d'intégrer un surcroît d'UC de l'ordre de 0,5 pour les familles monoparentales avec des intervalles de confiance de [0,2 ; 1] pour les modélisations portant sur les enfants en résidence principale et tenant compte d'une rupture du coût à 14 ans ou à 18 ans, ce qui montre que le surplus de +0,2 UC pour les familles monoparentales dans l'échelle de la CNAF serait un minorant. En revanche, le coût d'un enfant dépend un peu plus de la modélisation choisie.

Ainsi, il paraît légitime de se poser la question de la prise en compte du surcoût lié à la monoparentalité dans le calcul des échelles d'équivalence. Cette question mériterait d'être examinée au niveau international ; si une discussion de ce type s'engage, des travaux complémentaires seraient nécessaires pour tester la dépendance des résultats à la méthode retenue et pour tenir compte d'autres configurations.

Pour prolonger ces travaux, il conviendrait en effet d'affiner les analyses pour les parents non hébergeant, afin de tenir compte d'un surcoût différencié selon le nombre d'enfants, comme les modélisations l'ont suggéré. Il serait intéressant aussi de tester un modèle distinguant les enfants de moins de 25 ans et les adultes, privilégiant non pas un seuil d'âge mais le lien familial. Il conviendrait également d'analyser l'impact des individus écartés ou non étudiés en tant que tels dans le dossier (enfants de 25 ans ou plus, autres adultes avec ou sans lien familial, personnes de 65 ans ou plus, personnes handicapées) sur le sentiment d'aisance financière ressentie.

## ■ POUR EN SAVOIR PLUS

**Algava E., Bloch K., Vallès V.** (2020). En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile. Insee, *Première*, 1788.

**Algava E., Bloch K., Robert-Bobée I.** (2021, septembre). Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses. Insee, *Focus*, 249.

**Castell L., Grobon S.** (2020). Inégalités de niveau de vie entre jeunes adultes – Une approche individualisée, *Économie et Statistique*, Insee, 29-48.

**Davezies L., D'Haultfœuille X.** (2009). Faut-il pondérer ? ... Ou l'éternelle question de l'économètre confronté à un problème de sondage. *Document de travail de l'Insee*.

**Debras B.** (2009). Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des caisses d'Allocations familiales, *Politiques sociales et familiales*, 98, Familles et pauvreté : mesurer, agir, comparer. CNAF, 78-84.

**Demoly E., Schweitzer C.** (2020). Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports. Insee, *Focus*, 203.

**Glaude M., Moutardier M.** (1991). Une évaluation du coût direct de l'enfant de 1979 à 1989. *Économie et Statistique*, 248, 33-49.

**Guidevay Y., Guillauneuf J.** (2021, octobre). En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue, *Insee Première*, 1875.

**Hotte R.** (2015, juin). Enfants et consommation des ménages – Évolution sur dix ans de 2001 à 2011, *Mesurer le coût des enfants : deux approches à partir des enquêtes Budget de famille*. DREES, *Dossiers Solidarité et santé*, 62.

**Hourriez J.-M., Olier L.** (1997). Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence. *Économie et statistique*, 308-309-310, 65-94.

**Insee** (2021), fiche 1.11 Privation matérielle et sociale., *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. Insee Références.

**Le Pape M.-C., Lhommeau B., Raynaud E.** (2015). Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façons de faire famille pour de nouvelles normes ? *Couples et familles*, coll. Insee Références.

**Lechêne V.** (1993). Une revue de la littérature sur les échelles d'équivalences. *Économie et prévision*, 110-111, 169-181.

**Martin H.** (2017, mars). Calculer le niveau de vie d'un ménage : une ou plusieurs échelles d'équivalence ? *Économie et statistique*, 491-492, 93-108.

**Martin H., Périvier H.** (2015). Les échelles d'équivalences à l'épreuve des nouvelles configurations familiales, *Documents de travail de l'OFCE*, 2015-16, 91 p.

**Martin H., Périvier H.** (2018). Les échelles d'équivalences à l'épreuve des nouvelles configurations familiales. *Revue économique*, 2018/2, vol. 69, 303-334.

**Ponthieux S.** (2012). La mise en commun des revenus dans les couples. Insee, *Première*, 1409.

**Thomas D.** (1990). Intra Household Allocation, an Inferential Approach. *Journal of Human Resources*, vol. 25, 4, 635-664.

## ■ SOURCE ET MÉTHODES

### Source

L'enquête Budget de famille est réalisée tous les cinq ans environ depuis 1979. Elle fournit une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services. Elle vise principalement à mesurer les disparités de consommation selon le profil des ménages. Cette enquête est mobilisée historiquement dans les travaux sur les estimations des échelles d'équivalence. Elle présente l'intérêt de collecter l'ensemble des dépenses des ménages et de les mettre en regard de leur revenu. Elle collecte également de nombreuses variables qualitatives sur les caractéristiques du ménage, ses équipements, ses pratiques de consommation, son ressenti sur sa situation. L'enquête de 2017 s'est déroulée entre octobre 2016 et octobre 2017 auprès d'un échantillon de 12 000 ménages répondants en France métropolitaine et 4 900 ménages répondants dans les départements d'outre-mer (à Mayotte, l'enquête a été décalée d'un an). La DREES a financé un suréchantillon de familles monoparentales pour mieux mesurer leurs dépenses, notamment à la suite des travaux de Martin et Périvier (2015) : afin d'atteindre la cible de 1 500 familles monoparentales en France métropolitaine, 2 000 logements ont été échantillonnés dans les fichiers des allocataires de la Caisse nationale des affaires familiales (CNAF) en plus du tirage dans les enquêtes annuelles de recensement. Seuls les ménages ordinaires sont dans le champ de l'enquête Budget de famille : les personnes vivant en collectivité (foyers, maisons de retraite, prisons, etc.) ne sont pas enquêtées.

### Champ

Dans les travaux présentés ici, le champ est restreint aux ménages dont la personne de référence a entre 25 et 64 ans. En effet, l'objet de nos travaux porte plus particulièrement sur les coûts liés aux enfants, donc sur les ménages familiaux. Les comportements des ménages jeunes (souvent étudiants ou jeunes travailleurs nécessitant un appui des parents par exemple) [Castel, Grobon, 2020], des ménages ayant un jeune non indépendant en logement autonome et des ménages retraités sont spécifiques et mériteraient des études plus poussées. Les ménages dits « complexes », c'est-à-dire qui combinent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ne sont pas pris en compte non plus dans nos travaux : ils couvrent des situations complexes (ménages avec des individus n'ayant pas de liens familiaux ou présence d'un parent âgé, par exemple) dont l'impact sur le niveau de vie est tout aussi complexe à analyser. Enfin, les ménages ayant un revenu disponible négatif, ou nul, sont également exclus du champ de notre étude.

Dans la plupart des analyses de ce dossier, seuls les enfants vivant toute l'année ou presque dans le logement du répondant sont inclus, sauf lorsque l'on aborde les comparaisons selon le temps passé par les enfants dans le logement.

De plus, les analyses se limitent parfois aux ménages avec un seul enfant afin d'isoler l'effet d'un enfant dans une situation où son impact semble être le plus important par rapport au temps passé dans le logement.

### Définitions

**Enfant** : un enfant, au sens des enquêtes auprès des ménages, est une personne célibataire, qui n'est pas en couple avec une personne de son ménage (au sens des enquêtes auprès des ménages), ayant un parent (père ou mère) dans son ménage et n'étant pas lui-même parent (père ou mère) d'une personne de son ménage. Dans cette étude, les enfants ont moins de 25 ans et vivent principalement chez au moins un de leurs parents.

**Famille monoparentale** : une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant). Dans notre étude, nous considérons comme famille monoparentale une famille avec enfant(s) en résidence principale ou alternée. Un parent avec uniquement un ou des enfant(s) en droit de visite et d'hébergement (*encadré 1*) est un parent non hébergeant.

**Ménage** : Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Parent non hébergeant** : un parent non hébergeant est un parent ayant un enfant en droit de visite et d'hébergement (*encadré 1*) vivant principalement chez son autre parent duquel il est séparé. Le parent non hébergeant peut vivre seul ou s'être remis en couple.

**Personne de référence** : la personne de référence du ménage est déterminée en tenant compte de l'activité, du fait d'avoir un conjoint, du fait d'avoir un enfant et de l'âge. Parmi les personnes permanentes du ménage, la personne de référence est, si elle est unique, la personne active ayant un conjoint, sinon la personne active la plus âgée ayant un conjoint. À défaut de personne active ayant un conjoint, on considère la personne la plus âgée ayant un conjoint. À défaut de personne ayant un conjoint, on considère la personne active la plus âgée ayant un enfant. À défaut de personne active ayant un enfant, on

considère la personne active la plus âgée. À défaut de personne active, on considère la personne ayant un enfant la plus âgée. À défaut de personne ayant un enfant, on considère la personne la plus âgée.

**Revenu disponible** : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts inter ménages, en particulier celui relatif aux pensions alimentaires (l'enquête Budget de famille inclut également les transferts réguliers non obligatoires en provenance d'autres ménages). Contrairement à la définition standard, nous incluons ici des loyers imputés pour les propriétaires de leur résidence principale (recouvre le service de location que se rendent à eux-mêmes les propriétaires de leur logement, à savoir les loyers que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent).

**Taux de pauvreté monétaire** : le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion de ménages étant en situation de pauvreté monétaire, c'est-à-dire dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

## Méthodes utilisées

### Les modèles logit

Les modèles logit, permettent d'analyser les écarts liés à certaines variables spécifiques. Ainsi, des modèles logit sont systématiquement utilisés pour vérifier que les écarts observés selon l'âge ou le temps passé ne reflètent pas simplement des effets de composition liés à d'autres facteurs, mais qu'ils restent bien significatifs à autres caractéristiques identiques. Pour les différentes variables considérées, les modèles intègrent des variables de contrôle comme la catégorie socio-professionnelle, le lieu de résidence, le statut d'occupation, etc. (le détail est donné en annexe 1). Par abus de langage, les expressions « toutes choses égales par ailleurs », ou encore « à autres caractéristiques identiques » sont employées lorsque l'effet propre d'une caractéristique est isolé à l'aide des modèles. Si aucun effet ne se dégage, les statistiques sont signalées comme non significatives.

Pour l'analyse de l'effet de l'âge de l'enfant sur le sentiment d'aisance, à autres caractéristiques identiques, plusieurs classes d'âge ont été définies : nombre d'enfants entre 0 et 5 ans, entre 6 et 10 ans, entre 11 et 14 ans, entre 15 et 17 ans et entre 18 et 24 ans. Les effectifs de familles avec enfants de moins de 6 ans étant faibles, ils n'ont pas pu être découpés plus finement pour, par exemple, observer un lien éventuel avec l'entrée en maternelle qui se situe autour des 3 ans et les équipements nécessaires à un enfant en bas âge. Une partie des coûts des plus jeunes peut ainsi baisser à la suite de cette prise en charge. Les âges scolaires retenus ensuite semblent adaptés puisqu'ils permettent d'isoler un éventuel seuil à 14 voire 18 ans.

## Estimation des échelles d'équivalence

### Une approche par le niveau de vie ressenti

Les modélisations réalisées dans ce dossier s'appuient toutes sur une approche par le niveau de vie ressenti. Cette approche repose sur la modélisation d'un indicateur U du niveau de vie du ménage, qui croît avec son revenu et décroît avec le nombre de personnes appartenant au ménage.

Cette méthode a notamment été mobilisée par Hourriez et Olier (1997) et plus récemment Martin et Périvier (2018) pour estimer des échelles d'équivalence à partir d'éditions plus anciennes de l'enquête Budget de famille.

La modélisation retenue est une régression logistique ordinaire sur la variable de niveau de vie ressenti du ménage choisie. La variable de ressenti retenue est la variable AISE disponible dans l'enquête Budget de famille. Elle correspond à la question suivante :

« Concernant votre budget actuel, laquelle de ces propositions convient le mieux à votre cas ?

1. Vous êtes à l'aise ;
2. Ça va ;
3. C'est juste, il faut faire attention ;
4. Vous y arrivez difficilement ;
5. Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes. »

Une variable similaire de l'enquête (NIVEAU) pourrait également être mobilisée. Les résultats obtenus à partir de cette variable sont disponibles en annexe 3.

### **Étape 1 : estimation d'un coût relatif entre différents individus et calcul d'une taille ajustée**

Dans les travaux de Martin & Périvier et Hourriez & Olier, ce n'est pas le nombre de personnes du ménage qui est intégré dans le modèle mais une taille dite ajustée : les enfants de moins de 14 ans, supposés coûter moins que les plus âgés, se voient affecter un poids  $\lambda$  inférieur à 1. Afin de prendre en compte la composition du ménage, en plus de sa taille, une taille ajustée est donc calculée en estimant un coût relatif entre individus ayant des caractéristiques différentes.

Une première étape de modélisation consiste à estimer ce coefficient de pondération, par exemple pour les enfants de moins de 14 ans, par le modèle suivant :

$$U(R, N) = \alpha + \delta \cdot \log(R) + \beta \cdot N_{\text{enfants de 14 ans ou plus}} + \gamma \cdot N_{\text{enfants de moins de 14 ans}} + \varphi \cdot \text{IndVieCouple} + \text{Contrôles}$$

où :

$U(R, N)$  correspond à l'indicateur de niveau de vie ressenti du ménage AISE ;

R est le revenu disponible (incluant les loyers imputés pour les propriétaires afin de mieux contrôler l'effet du type de bien possédé) ;

$N_{\text{enfants de 14 ans ou plus}}$  est le nombre d'enfants de 14 ans ou plus dans le ménage ;

$N_{\text{enfants de moins de 14 ans}}$  est le nombre d'enfants de moins de 14 ans dans le ménage ;

IndVieCouple une indicatrice sur le fait que la personne de référence du ménage est en couple (ce qui permet aussi de contrôler le nombre d'adultes) ;

Contrôles correspond aux autres variables sociodémographiques introduites afin de contrôler au mieux de l'hétérogénéité observée des ménages (annexe 1). Les variables utilisées dans les redressements ont notamment été ajoutées et les modèles ne sont donc pas pondérés.

Le paramètre  $\beta$  saisit l'impact sur le niveau de vie ressenti de la charge liée aux enfants de 14 ans ou plus, et le paramètre  $\gamma$  saisit l'impact sur le niveau de vie ressenti lié à la charge d'enfants de moins de 14 ans. Le paramètre  $\lambda$ , qui saisit le coût relatif de l'enfant de moins de 14 ans, est donné par :  $\lambda = \frac{\gamma}{\beta}$

La taille ajustée du ménage est alors donnée par :

$$N = N_{\text{individus de 14 ans ou plus}} + \lambda \cdot N_{\text{enfants de moins de 14 ans}}$$

L'intégration dans le modèle d'une taille ajustée et non du nombre de personnes dans le ménage traduit une hypothèse en amont sur le coût relatif entre différents individus dans un ménage selon leurs caractéristiques, l'âge dans les travaux précédemment cités et l'exemple présenté.

Dans ce papier, nous avons testé d'autres hypothèses amenant à une taille ajustée des ménages différente (estimée de la même façon qu'avec l'hypothèse d'une différence de coût selon l'âge), et par conséquent une façon différente d'estimer les échelles d'équivalence et de calculer le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage.

### **Étape 2 : Modélisation du sentiment d'aisance financière en fonction du revenu et de la taille ajustée du ménage pour estimer les échelles d'équivalence**

Le modèle correspond à :  $U(R, N) = \alpha + \delta \cdot \log(R) + \beta \cdot N + \gamma \cdot \log(N) + \text{Contrôles}$

Où :

$U(R, N)$  correspond à l'indicateur de niveau de vie ressenti du ménage AISE ;

R est le revenu disponible,

N est la taille ajustée du ménage telle que définie précédemment,

Contrôles correspond aux variables sociodémographiques introduites afin de contrôler au mieux l'effet de l'hétérogénéité observée des ménages.

L'intégration à la fois de N et  $\log(N)$  résulte d'une double spécification de la fonction U bien expliquée par Hourriez et Olier :

- le modèle avec  $\log(N)$  seulement correspond à des échelles concaves, en lien avec l'hypothèse d'économies d'échelle suivante : plus la taille du ménage est élevée, moins une personne supplémentaire accroît les besoins (sous réserve que  $\gamma$  soit négatif et inférieur en valeur absolue à  $\delta$ ). En d'autres termes, avoir deux enfants coûte moins cher que deux fois le coût d'un enfant, le second enfant coûte moins que le premier (réutilisation des meubles et vêtements, frais de garde inchangés).
- le modèle avec  $N$  seulement correspond à des échelles convexes, en lien avec l'hypothèse de déséconomies d'échelle suivante : plus la taille du ménage est élevée, plus une personne supplémentaire accroît les besoins (sous réserve que  $\beta$  soit négatif).

Cependant, dans nos modélisations, ces variables ne sont pas toujours toutes les deux significatives et ce n'est pas toujours la même variable qui l'est. Cela signifie que l'hypothèse sur la forme des économies d'échelle n'est pas la même selon les spécifications des modèles, en particulier la taille ajustée du ménage que l'on choisit. Nous retiendrons uniquement la variable qui sera significative et nous préciserons laquelle.

### Calcul des échelles $m(N)$

Il s'agit de déterminer le facteur  $m(N)$  par lequel il faut multiplier le revenu  $R$  d'une personne vivant seule pour qu'un ménage de taille  $N$  atteigne le même niveau de vie, ce qui se traduit par la résolution de l'équation :

$$U(R, 1) = U(R \cdot m(N), N).$$

La solution algébrique à variables de contrôle données est :

$$m(N) = N^{\frac{-\gamma}{\delta}} \cdot \exp\left(- (N - 1) \cdot \frac{\beta}{\delta}\right).$$

On obtient ainsi une échelle d'équivalence pour chaque configuration de ménage ayant une taille ajustée différente.

### Intégrer la monoparentalité dans le calcul des échelles

Les travaux de Martin et Périvier reprennent en partie ceux de Hourriez et Olier, mais la hausse des séparations et les évolutions des configurations familiales qui en découlent les ont conduits à introduire dans leur modélisation les familles monoparentales et les parents seuls non hébergeant. Dans nos travaux, la monoparentalité a également un impact significatif sur le niveau d'aisance ressenti à autres caractéristiques du ménage contrôlées. Comme Martin et Périvier, nous avons donc retenu un calcul spécifique des échelles d'équivalence pour les familles monoparentales à partir d'un coefficient  $\mu$  associé à une indicatrice de famille monoparentale ajoutée dans le modèle présenté en étape 2, qui devient alors :

$$U(R, N, I_{fmono}) = \alpha + \delta \cdot \log(R) + \beta \cdot N + \gamma \cdot \log(N) + \mu \cdot I_{fmono} + \text{Contrôles}$$

Pour déterminer le facteur  $m(N, I_{fmono})$  il s'agit donc de résoudre :

$$U(R, 1, 0) = U(R \cdot m(N, I_{fmono}), N, I_{fmono})$$

Le calcul de l'échelle pour les familles monoparentales est donc :

$$m(N, 1) = N^{\left(\frac{-\gamma}{\delta}\right)} \cdot \exp\left((1 - N) \cdot \frac{\beta}{\delta}\right) \cdot \exp\left(\frac{-\mu}{\delta}\right)$$

Les résultats des modélisations présentées dans la partie 2 ont amené à traiter les parents non hébergeant différemment des travaux de Martin et Périvier. En effet, leur situation était prise en compte à travers une indicatrice ajoutée au modèle qui n'était pas significative. Les auteurs ont proposé en complément une analyse à partir des dépenses de consommation des personnes seules sans enfant à charge et des parents seuls non hébergeant, ces derniers supportant toutes choses égales par ailleurs des dépenses supplémentaires d'un montant moyen correspondant à un tiers de leur revenu disponible, par rapport à une personne seule sans enfant à charge. Dans nos travaux, nous avons choisi d'émettre une nouvelle hypothèse concernant la taille ajustée du ménage en prenant en compte le temps passé au domicile par les enfants. Cela permet de prendre en compte la situation des parents non hébergeant qui se sont remis en couple ainsi que les ménages avec plusieurs enfants avec un droit de visite et d'hébergement.

### Limites et autres approches

Les méthodes subjectives des échelles d'équivalence à partir du niveau de vie ressenti souffrent de certaines limites qui impactent les valeurs obtenues. Utiliser une variable de ressenti, par définition subjective, pose la question de la comparabilité des réponses entre des ménages très différents. Deux ménages semblables et avec le même revenu peuvent donner une

évaluer leur situation différemment selon leur situation dans le passé, la situation des ménages autour d'eux ou encore le contexte économique. Si, avec la méthode subjective qui utilise une variable de niveau de vie ressenti, le statisticien ne pose pas lui-même directement une définition du niveau de vie, il le fait indirectement par la formulation de la question et des modalités de réponse (Martin, 2017). Par ailleurs, les échelles estimées sont très sensibles aux spécifications du modèle. Ces travaux ne permettent donc pas de dégager une échelle unique, mais d'éclairer les discussions sur ce sujet.

D'autres approches économétriques peuvent être mobilisées mais n'ont pas été retenues ici. Il s'agit de méthodes d'estimation dites objectives s'appuyant sur des données observées de consommation et nécessitant pour le statisticien d'émettre une hypothèse (non testable) sur un indicateur du bien-être des ménages correspondant à un certain niveau de consommation pour un bien indépendamment de sa composition. Les travaux de Glaude et Moutardier (1991) et ceux de Hourriez et Olier (1997) mobilisent les enquêtes Budget de famille dans ce cadre.

On peut évoquer également une méthode qui n'a pas été développée à la base pour construire des échelles d'équivalence, mais qui pourrait y contribuer : celle des « budgets de référence ». Cette méthode, utilisée notamment par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes, 2014-2015), vise à fixer une norme de niveau de vie décent. Elle consiste à définir et à valoriser un panier de biens couvrant les besoins jugés nécessaires à un niveau de vie décent pour différentes configurations de ménages : couple avec ou sans enfant(s), personne seule, famille monoparentale. En comparant les budgets de référence de cas-types de ménages ne différant que par leur composition familiale, on pourrait en déduire des règles de proportionnalité. Pour aboutir à une échelle d'équivalence, il faudrait cependant identifier un très grand nombre de cas-types, bien au-delà de ce qui est faisable au regard des moyens que requiert la méthode.

## Annexe 1. Variables de contrôle

*Les variables de contrôle systématiquement intégrées aux modélisations sont les suivantes :*

- Vague d'interrogation à l'enquête (variable VAG, modalité de référence : vague 6)
- Zone d'étude et d'aménagement du territoire du lieu de résidence (variable ZEAT, quatre modalités : DOM (ZEAT=0) ; région parisienne et bassin parisien (ZEAT in ('1' '2')) ; Nord, Est et Ouest (ZEAT in ('3' '4' '5')) ; Centre-Est, Sud-Ouest et Méditerranée (ZEAT in ('7' '8' '9')) – modalité de référence)
- Classe d'âge de la personne de référence (variable AGEPR, cinq modalités : 24-29 ans ; 30-39 ans ; 40-49 ans ; 50-59 ans (modalité de référence) ; 60-64 ans)
- Diplôme de la personne de référence (variable DIP14PR, quatre modalités : pas de diplôme ou CEP (DIP14PR in ('70' '71',)), brevet, CAP ou BEP (DIP14PR in ('50' '60')), BAC ou BAC+2 (DIP14PR in ('30' '31' '33' '41' '42' '43' '44')) – modalité de référence), BAC+3 ou plus (DIP14PR in ('10' '11' '12' '20')))
- Situation vis-à-vis de l'emploi de la personne de référence (variable SITUAPR, cinq modalités : en emploi (référence) ; au chômage ; à la retraite ; étudiant)
- Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (variable CS42PR (et CS\_ANTE pour l'ancienne CS), sept modalités : agriculteurs ou anciens agriculteurs ; artisans-commerçants-chefs d'entreprise-professions libérales ou anciens ; cadres et professions intermédiaires ou ancien (modalité de référence) ; employés et ouvriers ou anciens ; autres (chômeurs n'ayant jamais travaillé, étudiants, autres inactifs))
- Taille d'unité urbaine du lieu de résidence (variable TUU, cinq modalités : commune rurale ; unité urbaine de moins de 20 000 habitants ; unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants (modalité de référence) ; unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors Paris) ; agglomération de Paris)
- Indicatrice de logement individuel (variable HTL prenant les modalités '0', '1', '5' ou '7')
- Statut d'occupation (variable STALOG, quatre modalités : locataire ; logé gratuitement ; propriétaire accédant ; propriétaire non accédant (référence))
- Évolution récente du niveau de vie ressenti (variables VARIB et VARIC, quatre modalités : diminution forte du niveau de vie ; diminution modérée ; stabilité (référence) ; hausse)
- Patrimoine du ménage (variable PATRIB, trois modalités : petit patrimoine inférieur à 100 k€ (PATRIB<=6), patrimoine intermédiaire entre 100 k€ et 500 k€ (PATRIB entre 7 et 13, modalité de référence) et gros patrimoine de plus de 500 k€ (PATRIB>13))
- Indicatrice de changement dans le ménage au cours des 12 derniers mois (variable EXIEVE7=0')
- Indicatrice de perception d'aides au logement (variable PREST\_LOGEMENT supérieure à 0)
- Indicatrice de remboursement de crédits en cours (variable CREDIT='1')
- Nationalité de la personne de référence (variable NATIO7PR, trois modalités : française de naissance ; française par naturalisation ; autre)
- Indicatrice de présence d'au moins un enfant en emploi (à partir de la variable SITUAPR dans la table INDIVIDU)
- Indicatrice du sexe de la personne de référence (variable SEXEPR)

Elles reprennent en partie les variables utilisées dans les travaux de Martin et Périvier, qui sont principalement des variables sociodémographiques mais aussi des variables qui peuvent avoir une influence sur le niveau de vie ressenti, comme le patrimoine ou d'éventuelles évolutions dans le ménage ou liées au niveau de vie. Elles sont complétées de variables utilisées dans les redressements de la non réponse. En effet, nous avons fait le choix de ne pas pondérer les modélisations, mais l'intégration des informations contenues dans la pondération à la modélisation permet d'obtenir des estimateurs efficaces (Davezies, D'haultfoeuille, 2009).

Dans les modèles qui visent à estimer le coût relatif des enfants, l'indicatrice de vie en couple dans le ménage est incluse. On cherche à estimer le coût relatif des enfants à nombre d'adultes donné. Indirectement, le cas des familles monoparentales est contrôlé puisqu'on inclut également le nombre d'enfants. Dans les modèles permettant d'estimer les échelles d'équivalence, c'est une indicatrice de famille monoparentale qui est incluse dans le modèle. On cherche cette fois à estimer cet effet spécifique.

Le sexe de la personne de référence a systématiquement été ajouté aux modèles car, toutes choses égales par ailleurs, pour les ménages composés d'une personne seule, le fait d'être une femme a un impact négatif sur le sentiment d'aisance financière.

L'indicateur de présence d'un enfant en emploi dans le ménage a un effet négatif dans la plupart des modélisations présentées. Malgré un salaire supplémentaire, à nombre d'individus et revenu du ménage donnés notamment, le fait qu'une personne supplémentaire – l'enfant – soit en emploi pour atteindre un même niveau de revenu est un indicateur de précarité. Cela a un effet notamment sur le coefficient associé aux familles monoparentales.

## Annexe 2. Indicateurs de précision pour l'estimation des échelles d'équivalence

Afin d'étudier la précision des échelles d'équivalence estimées, nous avons appliqué une méthode de bootstrap sur 1 000 échantillons tirés avec remise à partir de l'échantillon initial du champ de l'étude.

Les résultats obtenus pour les différents modèles sont les suivants :

**Tableau 13** • Pas d'hypothèse de coût différent des individus du ménage

### 13a - Précision des coefficients estimés dans les modélisations et utilisés pour le calcul des échelles d'équivalence à partir de la taille réelle du ménage

Variable	Sans calcul spécifique pour les familles monoparentales		Avec calcul spécifique pour les familles monoparentales	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Log du revenu disponible	0,87	0,06	0,87	0,06
Log de la taille réelle du ménage	-0,48	0,05	-0,48	0,05
Indicatrice de famille monoparentale	-0,24	0,07	-0,23	0,07

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement ; France.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

### 13b - Précision du nombre d'unités de consommation (UC) estimé à partir de la taille réelle du ménage

Configuration familiale	Sans calcul spécifique pour les familles monoparentales		Avec calcul spécifique pour les familles monoparentales	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
<b>Famille monoparentale</b>				
un enfant	1,50	0,05	1,93	0,17
deux enfants	1,90	0,10	2,42	0,23
trois enfants	2,24	0,15	2,84	0,29
quatre enfants	2,55	0,20	3,22	0,35
<b>Couple</b>				
sans enfant	1,50	0,05	1,47	0,05
un enfant	1,90	0,10	1,84	0,10
deux enfants	2,24	0,15	2,17	0,15
trois enfants	2,55	0,20	2,45	0,19
quatre enfants	2,84	0,23	2,71	0,23

**Lecture** > sur 1000 sous-échantillons, avec un calcul spécifique pour les familles monoparentales, une famille monoparentale avec un enfant compte en moyenne pour 1,93 UC, avec un écart-type de 0,17.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement ; France.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

**Tableau 14 • Hypothèse de coût différencié selon l'âge des individus : seuil à 14 ans****14a - Précision des coefficients estimés dans les modélisations et utilisés pour le calcul des échelles d'équivalence à partir de l'hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 14 ans**

Variable	Moyenne	Écart-type
Log du revenu disponible	0,87	0,06
Log de la taille ajustée du ménage selon l'hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 14 ans	-0,51	0,05
Indicatrice de famille monoparentale	-0,25	0,06

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement ; France.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

**14b - Précision du nombre d'unité de consommation (UC) estimé à partir de l'hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 14 ans**

Configuration familiale	Moyenne	Écart-type
<b>Famille monoparentale</b>		
un enfant de moins de 14 ans	1,86	0,15
un enfant de 14 ans ou plus	2,02	0,17
deux enfants de moins de 14 ans	2,29	0,20
deux enfants de 14 ans ou plus	2,57	0,24
deuxième enfant de moins de 14 ans si le premier a 14 ans ou plus	2,43	0,22
<b>Couple</b>		
sans enfant	1,5	0,06
un enfant de moins de 14 ans	1,81	0,10
un enfant de 14 ans ou plus	1,91	0,11
deux enfants de moins de 14 ans	2,08	0,14
deux enfants de 14 ans ou plus	2,26	0,17
deuxième enfant de moins de 14 ans si le premier a 14 ans ou plus	2,17	0,16

**Lecture** > sur 1000 sous-échantillons, une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans compte en moyenne pour 1,86 UC, avec un écart-type de 0,15.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement ; France.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

**Tableau 15** • Hypothèse de coût différencié selon l'âge des individus : seuil à 18 ans**15a - Précision des coefficients estimés dans les modélisations et utilisés pour le calcul des échelles d'équivalence à partir de l'hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 18 ans**

Variable	Moyenne	Écart-type
Log du revenu disponible	0,85	0,06
Taille ajustée du ménage selon l'hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 18 ans	-0,26	0,03
Indicatrice de famille monoparentale	-0,37	0,07

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement ; France.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

**15b - Précision du nombre d'unité de consommation (UC) estimé à partir de l'hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 18 ans**

Configuration familiale	Moyenne	Écart-type
<b>Famille monoparentale</b>		
un enfant de moins de 18 ans	1,83	0,16
un enfant de 18 ans ou plus	2,11	0,20
deux enfants de moins de 18 ans	2,17	0,21
deux enfants de 18 ans ou plus	2,86	0,31
deuxième enfant de moins de 18 ans si le premier a 18 ans ou plus	2,49	0,25
<b>Couple</b>		
sans enfant	1,36	0,04
un enfant de moins de 18 ans	1,61	0,07
un enfant de 18 ans ou plus	1,85	0,11
deux enfants de moins de 18 ans	1,91	0,11
deux enfants de 18 ans ou plus	2,51	0,22
deuxième enfant de moins de 18 ans si le premier a 18 ans ou plus	2,19	0,16

**Lecture** > sur 1 000 sous-échantillons, une famille monoparentale avec un enfant de moins de 18 ans compte en moyenne pour 1,83 UC, avec un écart-type de 0,16.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement ; France.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

**Tableau 16** • Hypothèse de coût différencié selon la modalité de résidence des enfants

**16a** - Précision des coefficients estimés dans les modélisations et utilisés pour le calcul des échelles d'équivalence à partir de l'hypothèse de coût différencié selon la modalité de résidence

Variable	Modèle 1 $\lambda = 0,75$ $\gamma = 0$		Modèle 2 $\lambda = 0,57$ $\gamma = 0,45$		Modèle 3 $\lambda = 0,50$ $\gamma = 0,25$	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Log du revenu disponible	0,84	0,05	0,84	0,06	0,84	0,06
Log de la taille ajustée du ménage selon l'hypothèse de coût différencié selon la modalité de résidence	-0,47	0,05	-0,49	0,05	-0,49	0,05
Indicatrice de famille monoparentale	-0,20	0,06	-0,21	0,06	-0,21	0,06

Champ > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France.

Source > Insee, enquête Budget de famille 2017.

**16b** - Précision du nombre d'unité de consommation (UC) estimé à partir de l'hypothèse de coût différencié selon la modalité de résidence

Configuration familiale	Modèle 1 $\lambda = 0,75$ $\gamma = 0$		Modèle 2 $\lambda = 0,57$ $\gamma = 0,45$		Modèle 3 $\lambda = 0,50$ $\gamma = 0,25$	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
<b>Personne seule</b>						
avec droit de visite et d'hébergement pour un enfant			1,24	0,02	1,14	0,01
avec droit de visite et d'hébergement pour deux enfants			1,45	0,05	1,26	0,03
<b>Famille monoparentale</b>						
un enfant en résidence alternée	1,73	0,14	1,66	0,14	1,62	0,13
un enfant en résidence principale	1,87	0,15	1,91	0,16	1,91	0,16
deux enfants en résidence alternée	2,12	0,18	1,99	0,17	1,91	0,16
deux enfants en résidence principale	2,34	0,22	2,42	0,23	2,42	0,23
un enfant en garde alternée si le premier est en résidence principale	2,23	0,20	2,22	0,20	2,18	0,20
un enfant en droit de visite et d'hébergement si le premier est en résidence principale	1,87	0,15	2,15	0,19	2,05	0,18
un enfant en droit de visite et d'hébergement si le premier est en garde alternée	1,73	0,14	1,92	0,16	1,77	0,15
<b>Couple</b>						
sans enfant	1,47	0,05	1,50	0,05	1,49	0,05
avec droit de visite et d'hébergement pour un enfant	1,47	0,05	1,68	0,07	1,60	0,06

avec droit de visite et d'hébergement pour deux enfants	1,47	0,05	1,85	0,10	1,7	0,08
un enfant en résidence alternée	1,76	0,09	1,73	0,08	1,70	0,08
un enfant en résidence principale	1,85	0,10	1,89	0,10	1,89	0,10
deux enfants en résidence alternée	2,02	0,12	1,95	0,11	1,89	0,10
deux enfants en résidence principale	2,17	0,15	2,24	0,15	2,23	0,15
un enfant en garde alternée si le premier est en résidence principale	2,10	0,14	2,10	0,13	2,06	0,13
un enfant en droit de visite et d'hébergement si le premier est en résidence principale	1,85	0,10	2,05	0,12	1,98	0,12
un enfant en droit de visite et d'hébergement si le premier est en garde alternée	1,76	0,09	1,90	0,10	1,79	0,09

**Lecture** > sur 1 000 sous-échantillons, avec les coefficients du modèle 1 pour calculer la taille ajustée des ménages, une famille monoparentale avec un enfant en résidence alternée compte en moyenne pour 1,73 UC, avec un écart-type de 0,14.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans; France.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

### Annexe 3. Résultats obtenus avec la variable de niveau de vie ressenti NIVEAU

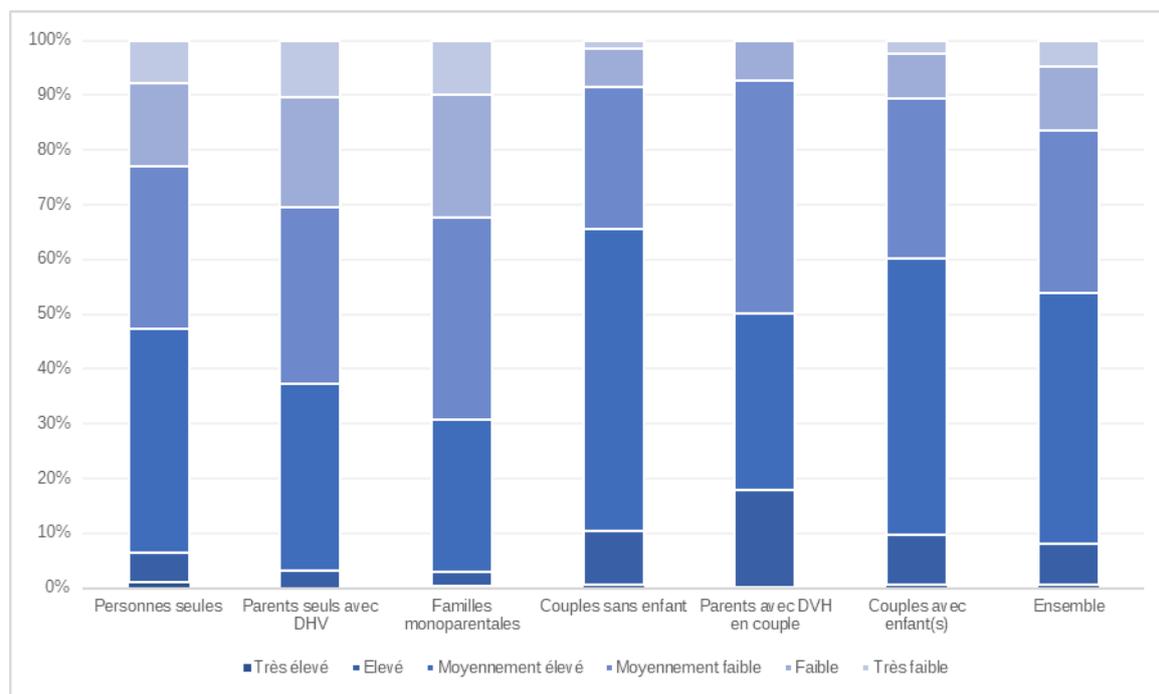
La variable de niveau de vie ressenti NIVEAU est disponible dans l'enquête Budget de famille depuis l'édition 1995 et correspond à la question suivante :

« Finalement, comment pourriez-vous qualifier votre niveau de vie actuel ? »

1. Très élevé ;
2. Élevé ;
3. Moyennement élevé ;
4. Moyennement faible ;
5. Faible ;
6. Très faible. »

Cette question d'autoévaluation de son niveau de vie appelle plutôt un jugement des ménages sur leur niveau de vie par rapport à une norme non définie (faible ou élevé par rapport à quoi ?) et pouvant varier d'un répondant à l'autre. Le biais de réponse semble donc plus important qu'avec la variable AISE. De plus, les modalités de cette variable permettent moins bien de discriminer les ménages, les trois quarts des ménages répondant une des deux modalités intermédiaires (moyennement faible ou moyennement élevé) [graphique 17].

**Graphique 17** • Réponse à la question « Finalement, comment pourriez-vous qualifier votre niveau de vie actuel ? » selon le type de ménage (en %)



**Lecture** > Parmi les familles monoparentales, 10 % qualifient leur niveau de vie comme étant très faible.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans ; France.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Les résultats concernant un coût relatif de l'enfant différent selon son âge conduisent là encore à remettre en question le seuil de rupture du coût de l'enfant à 14 ans : à autres caractéristiques identiques, un enfant de moins de 14 ans n'a pas d'impact significativement différent de celui d'un enfant plus âgé sur le niveau de vie ressenti capté par la variable NIVEAU (cela reviendrait au cas sans hypothèse sur un coût relatif différencié entre les membres du ménage et donc à inclure la taille réelle du ménage dans les modélisations). Le seuil de 18 ans semble également plus pertinent, puisqu'un enfant de moins de 18 ans

a un impact correspondant à environ 45 % de l'impact d'un enfant de 18 ans ou plus sur le niveau de vie ressenti capté par NIVEAU.

Les modélisations à partir de la variable NIVEAU permettent plus difficilement de conduire à une échelle d'équivalence. Par exemple, sans hypothèse sur un coût relatif différent entre les membres du ménage, les variables de taille (N et log(N)) ne sont pas significatives ensemble.

Avec une hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 18 ans, les échelles d'équivalence obtenues à partir de la variable de revenu ressenti NIVEAU sont également plus faibles qu'à partir de la variable AISE (tableau 17). Seule la variable N a été conservée dans le modèle (log(N) n'est pas significative lorsque les deux variables sont intégrées) et un calcul spécifique pour les familles monoparentales est fait.

**Tableau 17 • Nombre d'unités de consommation (UC) total et supplémentaire attribuées à certaines configurations familiales selon les échelles d'équivalence estimées à partir de la variable NIVEAU et l'hypothèse de rupture du coût de l'enfant à 18 ans**

Configuration familiale	Nombre total d'unités de consommation (UC)	Surcroît d'(UC) pour chaque personne supplémentaire
<b>Personne seule</b>	1	0 (référence)
<b>Famille monoparentale</b>		
un enfant de moins de 18 ans	1,34	0,34
un enfant de 18 ans ou plus	1,48	0,11
deux enfants de moins de 18 ans	1,45	0,12
deux enfants de 18 ans ou plus	1,76	0,48
deuxième enfant de moins de 18 ans si le premier a 18 ans ou plus	1,6	0,29
<b>Couple</b>		
sans enfant	1,19	0,19
un enfant de moins de 18 ans	1,29	0,10
un enfant de 18 ans ou plus	1,42	0,11
deux enfants de moins de 18 ans	1,4	0,12
deux enfants de 18 ans ou plus	1,7	0,23
deuxième enfant de moins de 18 ans si le premier a 18 ans ou plus	1,54	0,28

**Lecture** > en intégrant une taille ajustée du ménage avec un coût inférieur des enfants de moins de 18 ans dans la modélisation et avec un calcul spécifique pour les familles monoparentales, une famille monoparentale avec un enfant de moins de 18 ans compte pour 1,34 UC, contre 1,48 UC avec un enfant de 18 ans ou plus.

**Champ** > Ménages ordinaires et non complexes (au sens de l'étude) dont la personne de référence a entre 25 et 65 ans, hors ménages ayant des enfants en résidence alternée ou droit de visite et d'hébergement ; France.

**Source** > Insee, enquête Budget de famille 2017.

Sous cette hypothèse, le surplus estimé pour le premier enfant d'une famille monoparentale est de 0,2 à 0,3 UC. Les couples avec enfants, un enfant de moins de 18 ans se voit attribuer un nombre d'UC inférieur au conjoint, alors que le nombre d'UC attribué aux enfants de 18 ans ou plus est supérieur au conjoint.

En appliquant cette échelle d'équivalence, le taux de pauvreté de la population est de 17,5 %, un peu plus élevé qu'avec la même hypothèse mais une modélisation à partir de la variable AISE. Si le taux de pauvreté estimé pour les familles monoparentales est beaucoup plus faible avec la variable NIVEAU qu'avec la variable AISE, tout en restant supérieur à celui observé avec l'échelle de l'OCDE modifié, il est supérieur pour les personnes seules.

Les modélisations ne permettent pas d'identifier un impact significatif de la présence d'enfants en résidence alternée ou avec droit de visite et d'hébergement sur le niveau de vie ressenti capté par NIVEAU. Les effectifs limités de ménages avec ce type d'enfants pourraient en être la cause.

## Annexe 4. Échelle d'équivalence sous-jacente aux barèmes sociaux pour les personnes sans ressources

Les échelles d'équivalence sont utilisées pour comparer le revenu de ménages de taille et de composition différentes : c'est en divisant le revenu d'un ménage par le nombre d'unités de consommation (UC) lié à sa configuration que l'on obtient une mesure de son niveau de vie. Mais on peut aussi calculer une échelle d'équivalence sous-jacente au système social à destination des personnes sans ressources : le nombre d'UC attribué par le système à une configuration familiale donnée correspond alors au rapport entre le revenu que lui assure ce système et celui assuré à une personne seule.

Le présent document de travail questionne la pertinence de l'échelle d'équivalence standard, dite de « l'OCDE modifiée », utilisée par les instituts nationaux de statistiques européens pour le calcul des niveaux de vie. Plus précisément, les estimations menées suggèrent que l'échelle standard sous-estime le surcoût supporté par les familles monoparentales, qui pourrait représenter de l'ordre de 0,5 UC par famille.

Il est intéressant de comparer l'échelle d'équivalence sous-jacente au système social appliqué aux personnes sans ressources à celle utilisée habituellement par les statisticiens et celle modifiée conformément au document de travail (+0,5 UC en cas de famille monoparentale). Dans l'analyse, **on se restreint aux ménages locataires sans aucun revenu avant perception des prestations de solidarité, sans handicap reconnu et âgé de moins de 60 ans**. C'est donc une population ciblée par le revenu de solidarité active (RSA) mais également éligible aux allocations logement. En effet, tous les modèles d'estimation des échelles d'équivalence sont fondés sur un budget de consommation qui comprend des dépenses de logement (loyer à payer pour un ménage locataire, loyer imputé pour un ménage propriétaire qui vient également rehausser le niveau de son revenu), ce poste de dépenses étant d'ailleurs particulièrement concerné par des économies d'échelle liées à la taille du ménage.

Dans les calculs, il faut tenir compte du fait que la base ressources du RSA exclut quelques prestations, en tout ou partie : les allocations logement (AL), l'allocation de soutien familial (ASF)<sup>17</sup>, la prime de Noël, l'allocation de rentrée scolaire (ARS), la majoration des allocations familiales (AF) appliquées aux enfants de 14 ans et plus, ainsi que le complément familial (CF) versé aux familles modestes avec plus de trois enfants. Ainsi, le revenu minimum garanti aux familles sans ressources (820,42 euros pour une personne seule sans enfant par exemple) est non seulement plus élevé que le montant forfaitaire du RSA (598,54 euros pour une personne seule sans enfant), mais aussi plus élevé que la somme d'une aide personnelle au logement et du montant forfaitaire du RSA diminué du forfait logement<sup>18</sup>, de sorte que l'échelle sous-jacente au système social pris dans son ensemble n'est pas à proprement parler pensée dans sa globalité par le législateur : elle résulte de l'addition de plusieurs prestations conçues séparément les unes des autres.

Pris dans son ensemble, **le système social** a une échelle d'équivalence sous-jacente plus proche de celle suggérée par le présent document de travail que de l'échelle standard (*graphique 18*). Autrement dit, **il prend implicitement en compte un surcoût supporté par les familles monoparentales**.

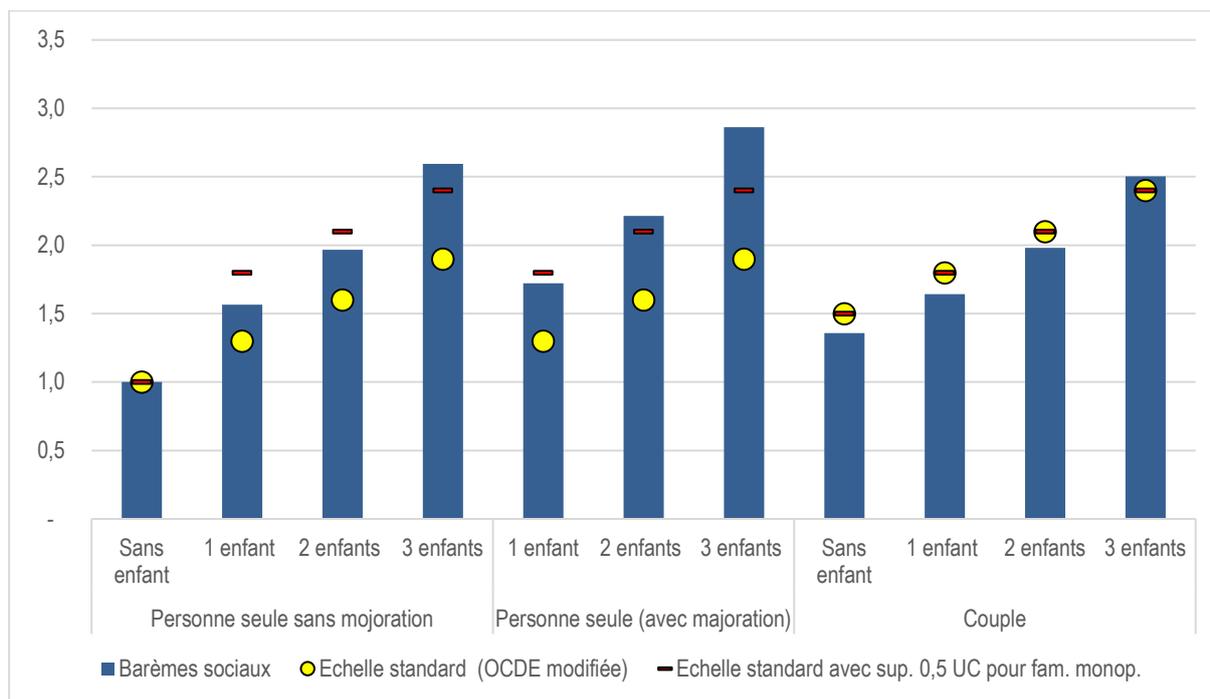
Dans le détail, toutefois, **le nombre d'unités de consommation implicitement allouées aux ménages apparaît assez nettement inférieur à celui suggéré pour les familles monoparentales avec un seul enfant qui ne bénéficient pas de la majoration pour parent isolé**<sup>19</sup> et assez nettement supérieur pour les familles monoparentales avec trois enfants qui bénéficient de la majoration pour parent isolé.

<sup>17</sup> Depuis l'augmentation de 50 % de l'ASF intervenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022, c'est 46,6 % et non plus 20 % de l'ASF qui est sortie de la base ressources du RSA.

<sup>18</sup> En cas de perception des aides au logement, le montant du RSA est diminué d'un forfait logement. Dans l'analyse, on considèrera que l'impact des allocations logement s'apprécie en examinant la différence entre l'allocation logement et le forfait logement.

<sup>19</sup> Le RSA est majoré pour les parents isolés, jusqu'au 3<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant le plus jeune ou pour un an en l'absence d'un enfant de moins de 3 ans. La majoration couvre environ un tiers des familles monoparentales allocataires du RSA.

**Graphique 18** • Échelles d'équivalence sous-jacente au système social comparée à l'échelle standard ou à l'échelle standard complétée par un supplément pour les familles monoparentale



**Note** > Les familles monoparentales ne perçoivent pas de pension alimentaire et reçoivent donc l'ASF à taux plein.

**Champ** > Ménages sans aucune ressource personnelles, locataires vivant en zone II, avec des enfants âgés de 6 à 10 ans.

**Source** > DREES, Edifis au 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec ajout de la majoration ASF au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Le barème du RSA suit l'échelle suggérée pour les couples de moins de 3 enfants (*graphique 19*). De façon générale, le barème du RSA suit explicitement une échelle d'équivalence puisque le montant forfaitaire est exprimé en fonction du montant pour un foyer d'une personne<sup>20</sup>. Il attribue 0,5 UC à la première personne supplémentaire dans le logement, adulte ou enfant, puis 0,3 par enfant jusqu'au 2<sup>e</sup> enfant. Chaque enfant supplémentaire compte ensuite pour 0,4. Implicitement, 0,5 UC est donc attribué au conjoint, 0,3 aux deux premiers enfants et 0,4 aux suivants et une prime de 0,2 UC est attribuée aux familles monoparentales ne bénéficiant pas de la majoration du RSA<sup>21</sup>. Pour les parents bénéficiant de la majoration pour parent isolé, la logique est différente : une majoration de 0,28 UC est attribuée dès la grossesse puis chaque enfant compte pour 0,43. Aussi, la prime pour une famille monoparentale est de 0,41 au 1<sup>er</sup> enfant, 0,54 au 2<sup>e</sup> et 0,67 au 3<sup>e</sup>. Au final, l'échelle d'équivalence du barème du RSA est proche de l'échelle suggérée, sauf pour les familles monoparentales avec un ou deux enfants ne bénéficiant pas de la majoration pour parent isolé, soit deux tiers de ce type de familles, pour lequel il n'est pas assez généreux.

Les allocations logement sont destinées à couvrir les dépenses de logement, très propices aux économies d'échelle. Aussi, leur ajout dans le calcul du revenu conduit logiquement à revoir le nombre d'UC attribuées aux familles à la baisse<sup>22</sup> (*graphique 19*). Pour les couples avec moins de 3 enfants, cette baisse n'est pas compensée par la part des prestations familiales non incluses dans la base ressource. Pour les familles monoparentales, la baisse est contrebalancée par l'introduction de la part d'ASF sortie de la base ressources du RSA.

L'allocation de rentrée scolaire et la majoration du complément familial augmentent aussi le nombre d'UC implicite attribuées aux ménages avec enfants.

<sup>22</sup> Si le barème des allocations logement semble logique, celui du forfait logement et par conséquent du RSA amputé du forfait logement l'est moins. Il conduit en effet à diminuer le nombre d'unités de consommation et donc à augmenter les économies d'échelle implicites alors qu'on s'attendrait au résultat inverse : le RSA amputé du forfait logement est censé couvrir les dépenses autres que celles relatives au logement et donc moins propices aux économies d'échelle.



**Les Dossiers de la DREES**

N° 108 • mars 2023

---

Comment mieux prendre en compte la diversité des  
familles dans les échelles d'équivalence ?

---

**Directeur de la publication**  
Fabrice Lenglard

**Responsable d'édition**  
Valérie Bauer-Eubriet

**ISSN**  
2495-120X

Ministère des Solidarités et de la Santé  
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

**14 avenue Duquesne - 75 350 paris 07 SP**  
Retrouvez toutes nos publications sur [drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr) et nos données sur [www.data.drees.sante.fr](https://www.data.drees.sante.fr)

---